CARACTÉRISATION DES PAYSAGES DU CHEMIN SAINT-LOUIS

RAPPORT FINAL PRÉSENTÉ À LA VILLE DE QUÉBEC NOVEMBRE 2012



crédits annexe\u

architectes designers urbains urbaniste

819, avenue Moreau Québec (Québec) G1V 3B5

Téléphone : 418.653.8341 Courriel : info@groupea.qc.ca

Chargé de projet

Rémi Morency

Recherche et rédaction

Rémi Morency Marie-Noël Chouinard Alexandre Laprise

Cartographie, illustration, montage

Marie-Noël Chouinard Alexandre Laprise

VILLE DE QUÉBEC Chargé de projet

Peter Murphy

Comité de suivi

Marc-André Bluteau Marie-Josée Coupal Marie-France Loiseau Chantal Poirier Odile Roy

CARACTÉRISATION DES PAYSAGES DU CHEMIN SAINT-LOUIS

TABLE DES MATIÈRES

4 5	OBJECTIFS MÉTHODOLOGIE	143
6	LEXIQUE	144 154 160 166
7	PARTIE 1 CONNAISSANCE DU PAYSAGE ET LISIBILITÉ	
7 9 9 16	1.1 TERRITOIRE À L'ÉTUDE 1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE A Éléments naturels B Établissements humains permanents	
31	PARTIE 2 CLASSIFICATION DU PAYSAGE	
31 36	2.1 PROFIL GÉNÉRAL DE L'EXPERTISE VISUELLE <i>IN SITU</i> 2.2 PRINCIPES D'ÉVALUATION	
49	PARTIE 3 INVENTAIRE	
52 68 84 100 112 128	UNITÉ 1 (BERGEVILLE) UNITÉ 2 (LES GRANDS DOMAINES) UNITÉ 3 (LE PLATEAU DE SAINTE-FOY À L'EST DES PONTS) UNITÉ 4 (LES PONTS) UNITÉ 5 (LE PLATEAU DE SAINTE-FOY À L'OUEST DE PONTS) UNITÉ 6 (LES VILLAS POST-MODERNES)	

ANNEXES

ANNEXE 1: Caractérisation des suites d'encadrement

ANNEXE 2 : Tableau de classification des percées visuelles ANNEXE 3 : Tableau de classification des panoramas ANNEXE 4 : Tableau de classification des séquences visuelles

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La Ville de Québec désire, avec la réalisation de cette étude, se doter d'un outil d'aide de prise à la décision pour la protection, le développement et la mise en valeur du secteur du chemin Saint-Louis et de ses abords. Cette volonté prend la forme d'une étude du paysage et d'un inventaire des perspectives visuelles qui permettront de compléter le corpus de connaissances portant sur l'ensemble du parcours du chemin Saint-Louis. Il vise à orienter la Ville, et plus spécifiquement l' de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, dans l'élaboration d'une vision cohérente de développement.

L'objectif principal de cette étude est de caractériser les paysages du chemin Saint-Louis. Le mandat se divise ainsi en quatre sous-objectifs :

- 1. Identifier les perspectives visuelles (percées et panoramas) à partir du domaine public :
- Perspectives de l'intérieur du chemin Saint-Louis vers ses propres composantes;
- Perspectives de l'intérieur du chemin Saint-Louis vers l'extérieur.
- 2. Qualifier et hiérarchiser les perspectives visuelles selon des critères d'évaluation relatifs à leurs caractéristiques propres.
- 3. Identifier les séquences visuelles paysagères à partir du domaine public :
- Dégager l'encadrement visuel qui module l'ambiance d'une section du parcours.
- 4. Qualifier les séquences visuelles paysagères selon des critères d'évaluation relatifs à leurs caractéristiques propres ainsi qu'à la qualification des perspectives visuelles répertoriées dans les séquences visuelles:
- Identifier et qualifier les types d'encadrement selon des critères préétablis pour en faire ressortir les caractéristiques, et ce pour chaque séquence visuelle;
- La qualification et le nombre de perspectives visuelles identifiées donnent une plus value aux séquences visuelles dans lesquelles elles se trouvent.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée selon le cadre opératoire décrit dans cette section. Afin de correspondre le plus possible aux réalités climatiques qui prévalent sur le territoire, l'étape de la collecte de données menant à l'identification des perspectives visuelles et des séquences visuelles s'est échelonnée sur deux saisons. Ce calendrier a permis de valider l'inventaire à la fois au printemps et à l'été, avec et sans couverture végétale. Il était primordial de procéder ainsi puisque les variations saisonnières modèlent fortement le paysage sur des cycles de 6 mois et que, trop souvent, la période hivernale est reléguée au second plan, voire totalement occultée dans la prise en compte des paysages.

1. ANALYSER LES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE

Par le biais d'une étude essentiellement cartographique, historique et documentaire, les différentes structures qui se superposent et qui contribuent à former le paysage ont été identifiées. Ce sont autant des éléments naturels (hydrographie, topographie, couvert végétal) qu'anthropiques (premiers établissements, parcours, division successive des terres, infrastructure, etc.). Cette étape permet de mettre en lumière la logique d'organisation du territoire ainsi que les relations entre les divers éléments, et non seulement les éléments eux-mêmes. Elle permet également de constater que le paysage n'est pas un objet statique mais qu'il est bel et bien en constante transformation. Par ailleurs, les logiques d'organisation le long parcours du chemin Saint-Louis, s'étirant sur près de 9 km d'est en ouest, sont tantôt similaires, tantôt fort différentes. Cette première démarche, essentiellement analytique, a été faite dans l'optique d'éclairer l'analyse visuelle *in situ* qui a suivi.

2. RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le relevé photographique a été effectué une première fois au printemps, sans couvert végétal, alors que les feuilles des arbres n'étaient pas encore présents. Le relevé a par la suite été complété lors d'une investigation en été, sous couvert végétal, afin de valider l'inventaire et de s'assurer d'une juste représentation des réalités saisonnières.

3. CIRCONSCRIRE DES UNITÉS DE PAYSAGES

Le territoire à l'étude a été découpé en six unités de paysages. Chaque unité possède sa propre logique d'organisation, essentiellement basée sur les caractéristiques paysagères propres à chacune des unités, conséquence de l'historique des développements. Ainsi, une unité de paysage possède des caractéristiques relativement homogènes en termes de composition du tissu urbain et de ses relations avec les éléments naturels. La reconnaissance de ces unités constitue la base de l'analyse paysagère.

4. RELEVER ET IDENTIFIER LES PERSPECTIVES VISUELLES ET LES SÉQUENCES VISUELLES

Toutes les perspectives visuelles réelles et potentielles ont été répertoriées de façon systématique. De plus, tout le parcours complet du chemin Saint-Louis a été divisé en séquences visuelles.

5. ÉTABLIR DES CRITERES AFIN DE CLASSIFIER LES PERSPECTIVES VISUELLES ET LES SEQUENCES VISUELLES

L'établissement de critères permet de qualifier et classifier les perspectives visuelles selon une échelle de valeur (*remarquable*, *intéressante* et *digne de mention*). Ces critères sont basés sur la description des éléments visibles et permettent d'établir en quoi une perspective se distingue d'une autre et sur quels éléments il importe de porter attention afin de préserver ses caractéristiques essentielles. Les règles alors établies sont constantes pour tout le chemin Saint-Louis.

Des critères ont aussi été définis afin de caractériser et classifier les diverses séquences visuelles le long du parcours. Largement influencés par le type d'encadrement visuel de la voie publique, ces critères

peuvent varier en fonction des caractéristiques de l'unité de paysage. Si certaines caractéristiques, comme le couvert végétal, sont constantes pour presque toutes les séquences visuelles, d'autres se rapportent à la réalité historique du développement, souvent spécifique à une unité de paysage.

6. IDENTIFIER LES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES A CHACUNE DES PERSPECTIVES VISUELLES ET DES SEQUENCES VISUELLES

Les principaux facteurs de détérioration d'une perspective visuelle ou d'une séquence visuelle ont été identifiés. Ils prennent la forme de contraintes qui nuisent à leur lisibilité. La présence d'un grand nombre de ces contraintes pour une même perspective ou séquence visuelle peu lui valoir un déclassement. Elle peut par exemple passer de *intéressante* à digne de mention, ou être précédée du terme potentiellement devant son niveau de classification.

LEXIQUE

Note: certaines définitions sont tirées ou inspirées de l'étude de Larochelle et Gauthier (2003)

Ambiance paysagère

L'ambiance paysagère est perceptible le long d'un parcours. Elle se définit majoritairement par les caractéristiques observables de l'encadrement visuel. Par exemple, l'ambiance peut être pittoresque, urbaine, vertigineuse, etc. Cette ambiance paysagère est créée par de nombreux facteurs dont, entre autres, la présence plus ou moins importante de couvert végétal, le type bâti présent aux abords du chemin Saint-Louis, les marges de reculs d'implantation du bâti, etc.

Bande de pertinence

Parcelles de part et d'autre du parcours, chaque terrain donnant directement sur le parcours en question.

Barrière visuelle

Élément naturel ou artificiel qui obstrue le champ de vision.

Corridor visuel

Le corridor visuel est le résultat observable de l'encadrement visuel.

Encadrement visuel

L'encadrement correspond à la morphologie générale de l'espace public visible, défini spatialement par le bâti ou le couvert végétal le bordant.

Limites

Bordures naturelles (cours d'eau, variation topographique, couvert végétal, etc.) ou artificielles (voies, changement typologique du bâti, etc.) qui définissent les secteurs et qui marquent leur achèvement. Les limites peuvent être également définies comme étant franchissables ou infranchissables.

CARACTÉRISATION DES PAYSAGES DU CHEMIN SAINT-LOUIS

Noyau urbain

Ensemble bâti correspondant au lieu initial d'implantation des établissements humains et ayant un rayon d'influence sur le territoire.

Panorama

Vue très large (plus de 90 degrés) sur un élément d'intérêt qu'on peut saisir de façon globale, à partir d'un point ou sur une certaine distance. Il peut s'agir d'un élément du site naturel, de la silhouette urbaine ou encore d'un ensemble de constructions particulièrement vaste.

Parcours

Élément du réseau viaire appartenant au domaine public. Un qualificatif pourrait lui être attribué pour le situer à l'intérieur d'un système hiérarchique : parcours directeur, d'implantation, de raccordement, etc.

Paysage

Le résultat des interactions entre les populations, leurs activités (la culture) et les lieux physiques qui les accueillent. Il s'agit d'un agencement des traits, des caractères et des formes d'un espace limité et observable : le paysage implique un point de vue.

Percée visuelle

Vue sur un ensemble d'éléments d'intérêt plus ou moins lointain, à partir d'un point donné dont l'encadrement visuel est plutôt resserré (moins de 90 degrés).

Point focal

Point central sur lequel l'attention est concentrée dans une *séquence visuelle* ou dans toute autre *vue*. Il est constitué d'un objet naturel ou anthropique reconnaissable. Le point focal est mis en scène par le reste du contexte perceptible.

Pôle

Noeud ponctuel qui exerce une fonction supérieure dans un ensemble et qui est généralement déterminé par la présence de plusieurs éléments continus qui se terminent ou qui partent de ce point. Les pôles sont des noeuds complexes qualifiés par la présence d'espaces publics et d'édifices spécialisés.

Repère visuel

Élément généralement construit qui, de par sa nature exceptionnelle (par opposition aux éléments communs et récurrents du tissu urbain), est reconnaissable, lisible et ponctue le parcours ou une *séquence visuelle*. Un élément naturel du paysage peut aussi constituer un repère visuel dans une *vue*.

Séquence visuelle

Succession de plans présentant une certaine homogénéité quant au sujet observé et/ou à l'ambiance paysagère observée. La séquence est liée au déplacement sur une portion du parcours. Ses limites sont définies par des points d'inflexion le long du parcours et des changements d'ambiance paysagère.

Unité de paysage

Partie du territoire présentant une homogénéité paysagère du point de vue morphologique et dont les limites sont souvent nettes, parfois diffuses.

Perspective visuelle

Le terme *perspective visuelle* regroupe à la fois les percées visuelles et les panoramas.

PARTIE 1

CONNAISSANCE DU PAYSAGE ET HYPOTHÈSES DE LISIBILITÉ

La nomenclature des éléments constituant le paysage a été divisée en deux groupes : les **éléments naturels** et les **éléments anthropiques**. Cette démarche est directement liée au concept de paysage culturel qui se définit comme étant la relation historique entre les éléments naturels et le développement des établissements humains.

L'objectif lié à l'établissement d'une telle liste est d'abord de bien saisir le processus historique ayant mené à la formation des paysages présentement observables et de documenter la formulation des critères qui seront utilisés pour la classification des éléments inventoriés. De ce fait, les critères sont basés sur la lisibilité des éléments caractérisant le paysage plutôt que sur des fondements esthétiques et de préférences de goût.

1.1 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Le chemin Saint-Louis est l'un des axes anciens qui structurent le plateau de la Haute-Ville de Québec. Il se déploie d'est en ouest sur le versant sud du promontoire de Québec et son équivalent, le chemin Sainte-Foy, est situé sur le versant nord. Ces deux chemins sont implantés en épousant la même courbe topographique de part et d'autre de la ligne de séparation des eaux du plateau. Ce mode d'implantation était utilisé à l'époque, car il favorisait une économie de moyen et respectait les capacités techniques disponibles, c'est-à-dire autant les modes de constructions que les modes de transports disponibles. La résultante est un parcours sinueux, mais qui présente un minimum de variations topographiques.

À l'origine, le chemin Saint-Louis, également nommé chemin de Cap-Rouge, était l'un des prolongements du chemin du Roy reliant les centres urbains de Québec et Montréal. Aujourd'hui, de part sa dénomination, il débute officiellement à son croisement avec la Grande Allée. Cette dernière, ainsi que la rue Saint-Louis à l'intérieur des fortifications, empruntent le tracé du premier parcours directeur. C'est également au croisement de la Grande Allée que débutait le tracé du chemin Gomin traversant le centre du plateau de Sainte-Foy, très large à cet endroit.

Aujourd'hui, il a en grande partie disparu depuis l'aménagement du campus de l'Université Laval.

Le chemin Saint-Louis s'étire sur le territoire des deux anciennes municipalités de Sillery et de Sainte-Foy. Il traverse également le site patrimonial déclaré de Sillery qui compte pour près du tiers du territoire à l'étude. Il est d'ailleurs parmi les éléments fondateurs de ce site patrimonial. Plus à l'ouest, il franchit deux parcours régionaux importants qui mènent aux ponts de Québec et Pierre-Laporte, soit le prolongement du boulevard Laurier et l'autoroute Henri-IV. Enfin, il se termine en boucle à proximité du parc Cartier-Roberval bien qu'à l'origine, il se poursuivait en descendant vers le village de Cap-Rouge, empruntant en partie le tracé de l'actuelle montée cyclable menant à la côte de Cap-Rouge.

La proximité avec le cœur de la Ville de Québec a largement influencé l'occupation du territoire à l'étude. D'abord site d'implantation de grandes seigneuries aux vastes terres agricoles, puis lieu de villégiature au XIXe siècle à l'écart de la vie urbaine, il s'est vu rattrapé, dans les années 1940-1950, par le développement urbain et fut ensuite inclus dans l'agglomération urbaine actuelle. Son développement s'est fait d'est en ouest, sur une période de plus de trois siècles.

Cette analyse prend en compte les paysages à partir du domaine public seulement, en l'occurrence ceux possibles à partir du corridor public du chemin Saint-Louis et de ses bandes de pertinence de part et d'autre. Le croisement du chemin Saint-Louis avec la Grande Allée constitue le début du territoire à l'étude alors que le parc Cartier-Roberval en constitue la fin, ce dernier étant exclus. Ainsi, c'est un territoire d'un peu plus de 9 km de long qui présente un paysage relativement homogène lorsqu'observé de façon générale et globale mais qui révèle des caractéristiques spécifiques et significatives de l'histoire locale lorsqu'on s'attarde à ses diverses sections.

1.2 LES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE

A LES ÉLÉMENTS NATURELS

Les éléments naturels constituent la base de la forme que prennent les établissements humains. Ils sont le support principal des paysages. Au fil du temps, ceux-ci sont tantôt des barrières, tantôt des propulseurs de développement à mesure que les technologies, les moyens de transports et les moteurs économiques évoluent. Les éléments suivants devraient faire l'objet d'une lisibilité dans le paysage général du territoire à l'étude, compte tenu de leur influence majeure:

- L'hydrographie (Principalement le fleuve Saint-Laurent)
- La topographie (Plateaux, falaises, Rive-Nord et Rive-Sud)
- Le couvert végétal

Cap-Rouge Sainte-Foy Sillery

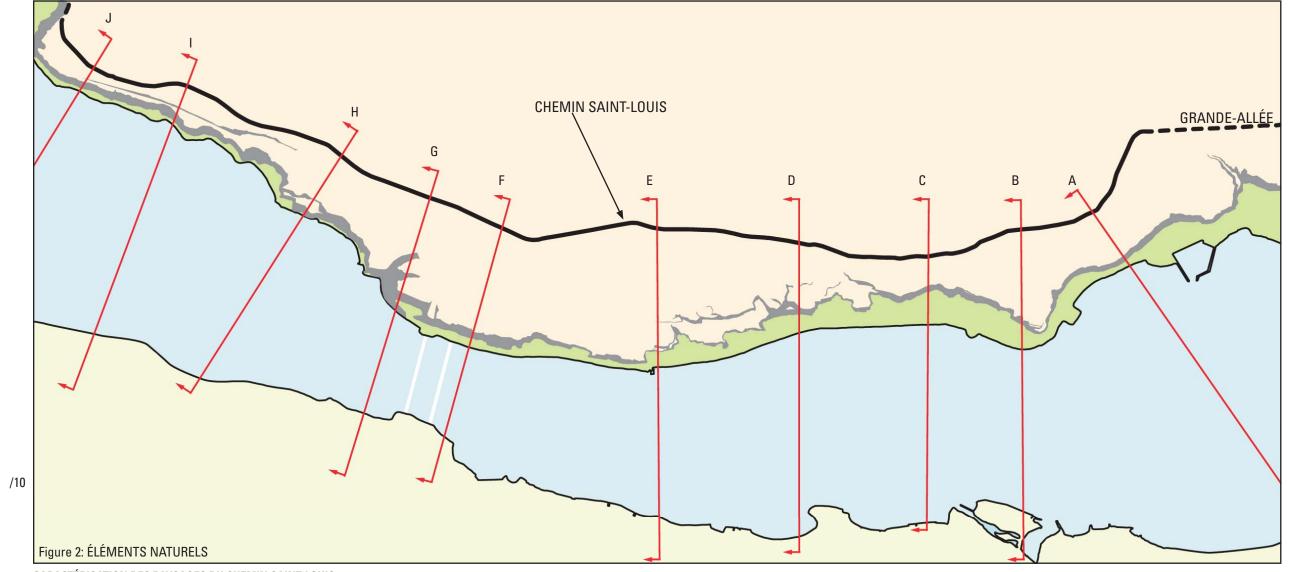
HYDROGRAPHIE

Le fleuve Saint-Laurent, premier parcours directeur de la colonie, fut un canal de communications et d'échanges commerciaux qui conditionna les premiers établissements humains. Le site de l'actuel chemin du Foulon fut fréquenté successivement depuis les débuts de la colonie par les Amérindiens qui s'y rassemblaient pour pêcher l'anguille, par les Jésuites à la fin du XVIIe siècle dans l'objectif de sédentariser et convertir ces Amérindiens et par les commerçants du bois et les propriétaires des chantiers navals au XIXe siècle. Ces derniers furent à l'origine de la création de quelques noyaux villageois ouvriers, en partie sur le littoral et le promontoire, ainsi que l'établissement de grands domaines bourgeois exclusivement sur le promontoire. Les ruisseaux Saint-Denys et Belleborne ont influencé le découpage de certains de ces domaines dont Wolfefield, Spencer Wood et Woodfield, ainsi que l'implantation et la forme du noyau villageois de Bergerville.

Au fil des avancées technologiques, le fleuve perdit progressivement son attraction et son rôle utilitaire, en raison notamment de la diminution des activités portuaires et de l'arrivée de nouveaux moyens de transport. Par contre, son rôle majeur comme acteur dans l'appréciation et la plus-value des paysages est demeuré une constante depuis le mouvement pittoresque des grands domaines tant bourgeois que conventuels et cette relation exceptionnelle a été récemment magnifiée par la réappropriation publique de ses berges. Ainsi, le chemin Saint-Louis et ses abords ont été intimement liés à la présence du fleuve. La lisibilité de ce dernier à partir du promontoire contribue ainsi à la définition du caractère du parcours directeur.

Figure 1: ÉLÉMENTS NATURELS RÉGIONAUX





TOPOGRAPHIE

La topographie a été un élément déterminant dans la localisation des premiers aménagements. Trois entités topographiques majeures ont influencé la forme physique des établissements permanents dans le secteur : le littoral, la falaise et le promontoire.

LE LITTORAL

Aujourd'hui, cette bande de terre plane est constituée majoritairement de remblais dont la profondeur varie énormément. Le littoral a long-temps joué le rôle de port naturel. Il a accueilli les premiers établissements saisonniers des Amérindiens et ceux permanents des Jésuites, des noyaux villageois, des chantiers navals et des activités portuaires et industrielles. La plupart des traces de ces occupations commerciales ont disparues et ont remplacées par le projet de la promenade Samuel-de-Champlain..

■ LA FALAISE

À la fois une barrière naturelle au développement et un observatoire naturel qui permet des vues panoramiques sur le fleuve, la falaise est relativement abrupte et percée par de rares parcours transversaux, les chemins de côte et les charcottes (shortcuts, raccourcis), ces petits sentiers reliant au XIXe siècle les faubourgs aux chantiers du littoral. Ces derniers sont pratiquement tous disparus aujourd'hui.

Le trajet sinueux du chemin Saint-Louis établit des rapports de proximité variables avec la falaise. Cette variation régit, entre autres facteurs, les conditions des percées visuelles vers le fleuve depuis le chemin Saint-Louis.

LE PROMONTOIRE

C'est sur le promontoire en faux plat que prennent place le chemin Saint-Louis et la majorité des établissements humains du secteur. Ces établissements regroupent plusieurs noyaux villageois, les grands domaines et, plus récemment, les différentes phases de suburbanisation de Sillery et de Sainte-Foy. Rappelons que le chemin Saint-Louis épouse la topographie du promontoire, ce qui lui vaut son tracé sinueux.

LA RIVE SUD DE QUÉBEC

Bien qu'elle soit à l'extérieur de la zone d'étude, la Rive-Sud est un objet marquant du paysage observable depuis le chemin Saint-Louis. Elle possède une topographie similaire à la Rive-Nord.

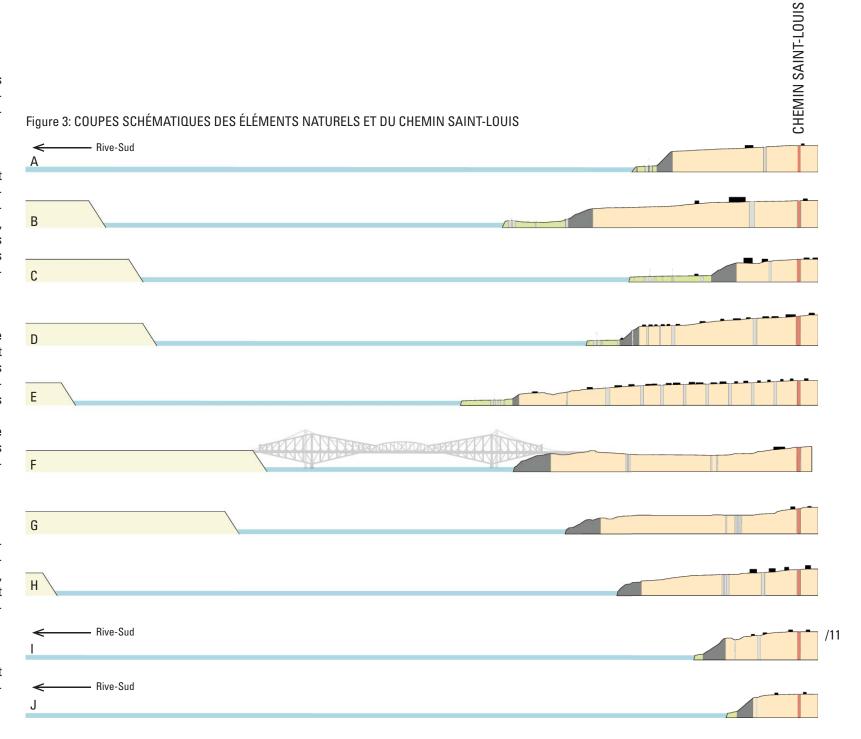






Figure 4: ARBRES VESTIGES (ENRACINART) de gauche à droite: chêne rouge, pin blanc, érable à sucre

LE COUVERT VÉGÉTAL

Une des caractéristiques paysagères majeures du chemin Saint-Louis est son couvert végétal. C'est un quasi continuum tout le long du parcours qui donne cette impression d'homogénéité. Son apport à la valeur paysagère du parcours est indéniable notamment par sa diversité et sa maturité qui sont exceptionnelles et uniques dans la ville de Québec. La conservation et la mise en valeur de ce couvert ont été possibles au fil des siècles en raison de la présence des grandes propriétés, tantôt bourgeoises, tantôt conventuelles. Les riches marchands et les congrégations religieuses qui s'y installèrent en grand nombre accordaient une grande importance à l'aménagement paysager de leurs domaines dans la lignée du mouvement romantique et pittoresque, contrairement aux abords du chemin Sainte-Foy où le couvert végétal fut en grande partie détruit par les phases de développement urbain. Du côté de Sillery, c'est cette constance à l'égard du couvert végétal qui a certainement donné le ton au développement domiciliaire ultérieur qui s'est produit un peu partout le long du parcours. Les concepts de cité jardins et le génie du lieu ont probablement inspirés certaines façons de développer. Le Parc-Falaise est un formidable exemple de ce souci de fusionner avec la nature.

Un examen attentif montre toutefois que le couvert végétal n'est pas homogène et régulier tout au long du chemin Saint-Louis. Il est tantôt mature, tantôt jeune, en massif ou épars, majoritairement feuillus mais ponctué aussi par de grands conifères. Le secteur à l'étude se trouvant dans la région bioclimatique de l'érablière à tilleul, les groupements boisés les plus importants sont composés d'érablières et de chênaies rouges. Le chêne rouge est une espèce arborescente sensible et dangereusement menacée par le développement domiciliaire à Québec. D'autres essences accompagnent aussi l'érable à sucre et le chêne sur ce territoire : le frêne d'Amérique, le frêne rouge, l'orme d'Amérique, l'hêtre à grandes feuilles, l'ostryer de Virginie et quelques résineux tels le pin blanc et l'épinette blanche.

Le couvert végétal est donc une composante naturelle essentielle qui caractérise et défini ce territoire au même titre que l'hydrographie ou la topographie. Cependant il n'a pas détenu le même rôle que les autres éléments naturels puisqu'il n'a pas influencé directement les aménagements humains permanents. En effet, il est plutôt la résultante de l'utilisation du territoire par l'homme, un témoin des différentes périodes historiques où la préoccupation n'était pas tant la préservation du végétal que son réarrangement dans une perspective de recherche d'esthétisme et d'effet lyrique. Ainsi, beaucoup de ces boisés que l'on trouve sur le territoire à l'étude ont été aménagés par l'homme. Ils incluent de nombreuses insertions d'essences importées d'Europe mais aussi des vestiges d'anciennes forêts.

Le chêne rouge, l'érable à sucre et le pin blanc sont des arbres vestiges issus d'écosystèmes anciens et disparus et dont les conditions naturelles de genèse ne se reproduiront plus. Ces espèces ne se retrouveront plus à l'état naturel après leur mort. Selon l'inventaire des arbres patrimoniaux de Québec réalisé par ENRACINART (2011), ces arbres séculaires dont la régénération est irréalisable, font du secteur à l'étude un site patrimonial d'une valeur exceptionnelle non seulement sur le plan régional mais aussi provincial. En effet, Québec est la seule ville québécoise à compter parmi sa forêt urbaine, une aussi riche collection de ces arbres vestiges (les arbres qualifiés de « patrimoniaux » dans ce rapport sont illustrés à la figure 5).

Plusieurs typologies caractérisent le couvert végétal sur le territoire à l'étude. Selon le rapport Del Degan, Massé (2006) portant sur l'évaluation des espaces boisées du site patrimonial déclaré de Sillery, on y trouverait six typologies : boisé naturel, boisé semi-aménagé, boisé aménagé, plantation, espace vert paysager et alignement d'arbres.

Les boisés naturels encore présents sur le territoire à l'étude se trouvent en partie sur les propriétés des Pères Maristes et du domaine Benmore et principalement sur celle du cimetière St-Patrick. Ils seraient constitués généralement d'écosystèmes naturels typiques de l'écologie du plateau, relativement intègres, rares et uniques en milieux urbanisé. Ils comprennent des espèces issues des anciennes forêts naturelles, tel le chêne rouge, ou des groupements sur un parterre aménagé possédant des arbres centenaires à caractère unique et rare au Québec. Ces groupements détiennent une valeur exceptionnelle qui, selon le rapport, s'avèrent irremplaçables et mériteraient d'être conservés.

Les boisés aménagés, les plantations et les alignements d'arbres sur les propriétés des Frères Augustins de l'Assomption, des Sœurs de Jésus-Marie et des Sœurs de Sainte Jeanne-d'Arc n'en sont pas moins importants puisqu'ils participent au maintien d'un couvert forestier de qualité à des endroits où il n'y a plus de boisé naturel. Ces parterres aménagés ont su conserver, au fil des ans, des espèces d'intérêt (pin blanc, érable à sucre, chêne rouge) ainsi que des plantations mélangées et entretenues depuis longtemps par les congrégations. Ces différents ensembles boisés sont illustrés sur la figure 5 et classés «faibles» à « exceptionnels » selon le rapport de Del Degan, Massé. Cet inventaire ne concerne que les boisés institutionnels du site patrimonial déclaré de Sillery. Les boisés ayant donc la mention « non-caractérisé » n'en sont donc pas nécessairement moins importants.

Malgré leur nature particulière, les arbres et les boisés bordant le chemin Saint-Louis sont soumis à plusieurs menaces. L'une d'elle est la présence, sur presque tout le parcours, de réseaux de câbles électriques. Ils sont donc soumis, peu importe leur nature, à des coupes et des opérations d'élagage qui contribuent à leur détérioration.

Le couvert végétal en général, même si épars ou en rangée, participe à la caractérisation du corridor visuel du parcours du chemin Saint-Louis et à l'encadrement et la mise en valeur de nombreuses perspectives visuelles. Les ensembles boisés jouent un rôle de tampon paysager ; avec leur densité et leur profondeur, ils sont parfois perçus comme une barrière visuelle, parfois comme un parterre devant les bâtiments institutionnels ou encore un écran masquant certains développements résidentiels. De tels tampons, outre leurs fonctions paysagères, détiennent également des fonctions environnementales et écologiques agissant comme brise-vent face aux rafales qui balaient le secteur. La compo-

sition de ces boisés étant majoritairement feuillue, des perspectives visuelles apparaissent en hiver, offrant des vues inusitées sur le fleuve ou certains bâtiments dont on ne soupçonne pas la présence en été. Le relevé *in situ* effectué dans ce document tient justement compte de cette variation saisonnière du couvert végétal.

/14





B LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS PERMANENTS

Divers établissements humains se sont développés et succédés pour former le paysage urbain actuel que l'on peut observer le long du chemin Saint-Louis. L'histoire de l'occupation peut se résumer en cinq grandes époques de développement représentées de façon schématique sur la figure 7. La lisibilité de ces phases est importante dans la compréhension du territoire et teinte l'ensemble du parcours en contribuant, entre autre, au découpage en unités de paysage et à leur caractérisation. Chacune de ces unités a été analysée selon les trois éléments récurrents constituant leur tissu:

- Le système parcellaire;
- Le système viaire;
- Le bâti.

Ces éléments devraient faire l'objet d'une lisibilité plus ou moins accrue dans le paysage général du chemin Saint-Louis. La lecture diachronique de ces éléments devrait aussi être possible, c'est-à-dire qu'on devrait pouvoir facilement les associer à leur période d'érection ou d'insertion dans le paysage.



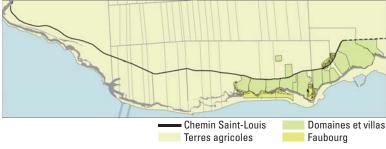
Maison des Jésuites

1. LES SEIGNEURIES

Régime français

L'occupation massive du plateau de Sainte-Foy est relativement récente. En effet, ce territoire a été fréquenté dès la colonisation mais cette occupation a longtemps été de faible intensité. Le premier véritable établissement humain permanent sur le territoire est la mission Saint-Joseph, érigée par les Jésuites en 1637. Située au pied de la falaise dans le secteur du Foulon (près de la maison des Jésuites actuelle), les missionnaires qui y œuvraient avaient pour objectif de sédentariser les Amérindiens qui s'y rassemblaient chaque automne.

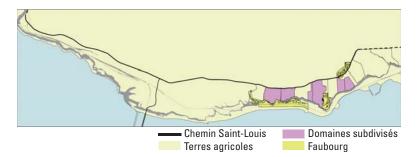
Avec le régime français, la colonie est rapidement divisée en seigneuries. Le territoire à l'étude ne fait pas exception avec la seigneurie de Sillery, à l'est de l'actuelle côte de Sillery, et la seigneurie de Gaudarville, avec comme limite approximative l'actuelle autoroute Duplessis. La division des terres s'oriente perpendiculairement par rapport au fleuve Saint-Laurent et non par rapport au chemin Saint-Louis tracé dès 1652. Pendant cette période seigneuriale, le territoire à l'étude est essentiellement agricole. La partie sud des seigneuries est détenue presque en totalité par des communautés religieuses : les Jésuites, les Augustines (Hospitalières) et le Séminaire de Québec.



2. LES GRANDES PROPRIÉTÉS ET LES NOYAUX VILLAGEOIS OUVRIERS 19° siècle

Après la conquête britannique, plusieurs terres des anciennes seigneuries passent aux mains de riches britanniques ou encore directement à la couronne.

La seigneurie de Sillery est saisie par la couronne britannique à la mort du dernier Jésuite en 1800 et est divisée en cinq grands domaines : Sous-les-Bois, Benmore, Cataraqui, Clermont et Beauvoir. De part et d'autre de cette ancienne seigneurie se trouvent le domaine Kilmarnock à l'ouest et les domaines Marchmount, Wolfefield, Spencer Wood, Woodfield et Woodlands à l'est. Ils sont la propriété de riches négociants de bois qui viennent alors s'établir à la campagne, loin de la ville et du choléra, dans la foulée du mouvement romantique de l'époque. Au pied de la falaise, se développe une importante activité portuaire liée au commerce du bois et son exportation en Grande-Bretagne. Des chantiers navals sont aussi aménagés et des noyaux villageois voient le jour près des installations: d'abord dans le secteur du chemin du Foulon, puis sur le plateau avec Bergerville (Sheppardville) au nord du chemin Saint-Louis, Nolansville dans la côte à Gignac et Saint-Colomb dans le secteur de la pointe à Puiseaux (aujourd'hui la côte de Sillery).



3. LES PROPRIÉTÉS DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Fin 19° siècle et début 20e siècle

Suite au déclin du commerce du bois à la fin du 19e siècle, plusieurs grands domaines sont vendus à des communautés religieuses. Certaines y érigent un établissement d'enseignement comme les sœurs de Jésus-Marie en 1869 et les pères Maristes en 1929. D'autres y établissent leur maison mère : les Rédemptoristes en 1877, les sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc en 1917, les sœurs de la Saint-Famille de Bordeaux en 1935, les pères Augustins de l'Assomption et les sœurs Missionnaires d'Afrique 1945. Les Augustines quant à elle y érigent un monastère en 1946. Ces communautés y trouvent leur compte, en dehors des secteurs urbanisés et sur de grandes propriétés offrant des opportunités pour leurs expansions futures. Cela aura comme conséquence la conservation d'un certain nombre de villas (malgré de nombreux agrandissements et transformations) et surtout le maintien de la géométrie parcellaire de plusieurs grands domaines.

Pendant cette période, le reste du territoire demeure principalement agricole et forestier. L'urbanisation de la ville de Québec gagne du terrain et atteint l'actuelle paroisse Saint-Sacrement à la fin de la première moitié du 20e siècle. C'est également au cours de cette période que le pont de Québec est achevé en 1917, d'abord pour la circulation ferroviaire puis, en 1929, pour la circulation automobile. Ce pont sera un catalyseur pour les activités industrielles de la Ville de Québec. Il est implanté à l'endroit où le fleuve est le plus étroit, en retrait des deux pôles de Québec et Lévis.



4. SUBURBANISATION D'APRÈS-GUERRE

1945 à 1970

C'est à partir de 1945 qu'a lieu la véritable urbanisation du territoire de Sainte-Foy et de Sillery dans la foulée du développement suburbain d'après-guerre. Jusqu'à ce moment, les terres avaient conservées leur vocation agricole ou forestière, à l'exception des grands domaines et des noyaux villageois. Les développements prennent de nouvelles formes largement répandues en Amérique du Nord à la même époque: la banlieue d'après-guerre. Celle-ci est marquée par des ensembles monofonctionnels et essentiellement résidentiels de faible densité et dominés par la maison pavillonnaire de type bungalow. Ce type de développement est orienté autour du transport automobile et des nouvelles familles qui viennent s'établir sur des terrains relativement grands et qui recherchent intimité, tranquillité et espace, synonymes de qualité de vie.

Ainsi, d'est en ouest, les terres agricoles sont loties par des promoteurs immobiliers. De grands centres commerciaux s'établissent au centre de Sainte-Foy, directement liés au mode de vie qu'inspire la banlieue. Ils sont propulsés par l'aménagement d'une nouvelle entrée de ville à partir de 1951, le boulevard Laurier, et l'ouverture du pont Pierre-Laporte en 1970. Jusqu'à cette période, le développement ne dépasse guère l'axe du boulevard Pie-XII.

Ce développement intense transforme à jamais le paysage agricole et forestier du secteur. Il est, jusqu'à un certain point, à l'origine de la création du site patrimonial déclaré de Sillery en 1964 visant notamment la protection des grands domaines face au morcellement. Le décret menant à la reconnaissance de ce site patrimonial aura certainement contribué à la préservation d'une partie des paysages le long du chemin Saint-Louis.



5. EXTENSION ET DENSIFICATION

1970 à aujourd'hui

Le pont Pierre-Laporte est complété en 1970. Il facilite grandement la connexion automobile entre Sainte-Foy et la Rive-Sud, le pont de Québec étant devenu insuffisant. De nouveaux liens lien autoroutiers vers le nord sont également aménagés, créant du même coup une importante lésion dans le paysage du chemin Saint-Louis. C'est également à cette époque que se finalise l'urbanisation sur le reste du secteur, plus à l'ouest. Plusieurs résidences de prestige sont érigées le long de cette portion du chemin Saint-Louis.

L'intensification du développement par, notamment, la densification de part et d'autre du boulevard Laurier permet en quelque sorte de diminuer l'importance du chemin Saint-Louis comme axe de développement. Ce nouveau centre majeur d'activités s'affirme désormais comme une polarité majeure dans l'agglomération de Québec. Malgré tout, cette pression se fait sentir en certains endroits sur les voies de raccordement entre le chemin Saint-Louis et le boulevard Laurier. Des pôles de services de proximité s'implantent à certaines intersections banalisant et nivelant les caractéristiques du parcours directeur.

La proximité avec le centre de la Ville de Québec et le pôle du boulevard Laurier laissent planer certaines incertitudes quant à la densification logique et souhaitable du secteur d'analyse de cette étude. De nouvelles transformations sont à venir pour les abords du chemin Saint-Louis et méritent qu'on s'y penche afin qu'elles puissent s'insérer de manière positive aux caractéristiques essentielles qu'on y trouve déjà.



Faubourgs villageois

/20

- a Nolansville
- b Secteur du Foulon
- c Secteur de la Côte de Sillery
- d Bergerville

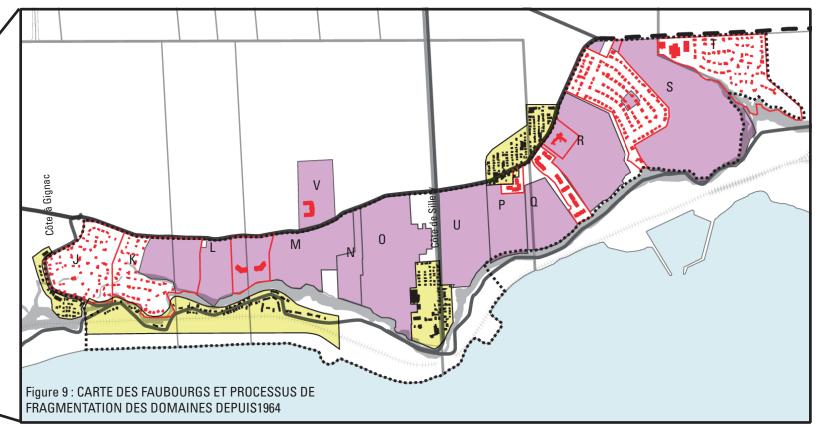
- Domaines agricoles des institutions religieuses suivant la division seigneuriale des terres
 - A Missionnaires du Sacré-Coeur
 - B Frères des Écoles Chrétiennes
 - C Petites Soeurs Franciscaines de Marie
 - D Pères Blancs Missionnaires d'Afrique
 - E Préventorium de la Ligue Antituberculeuse
 - F Hôpital des anciens combattants
 - G Laiterie Brookside
 - H Université Laval

Domaines et institutions religieuse, secteur du site patrimonial déclaré de Sillery

- I Kilmarnock
- J Beauvoir
- K Clermont
- L Cataraqui
- M Benmore
- N Sous-les-Bois
- O Cimetière Mount Hermon
- P Domaine de la Châtellenie

- - Q Woodlands
 - R Woodfield
 - S Spencer Wood

 - T Wolfefield
 - U Soeurs de la Sainte Famille de Bordeaux



- Domaines et institutions religieuses Faubourgs villageois
- Nouveaux développements suburbains nés de la fragmentation des domaines
- ■ Limites du site patrimonial déclaré de Sillery
- J Kilmarnock
- K Beauvoir
- L Clermont
- M Cataragui
- N Benmore
- O Sous-les-Bois
- P Woodlands
- Q Domaine de la Châtellenie
- R Woodfield
- S Spencer Wood

- T Wolfefield
- U Cimetière Mount Hermont (protestant)
- V Soeurs de la Saint Famille de Bordeaux

SYSTÈME PARCELLAIRE

Toutes les parcelles actuellement présentes le long du chemin Saint-Louis sont le résultat de la subdivision d'une parcelle initiale plus grande. Les traces des premières subdivisions issues du système seigneurial sont encore visibles dans le système parcellaire actuel. Les limites seigneuriales ou celles de certaines grandes propriétés anciennes sont souvent marquées aujourd'hui par le passage d'un axe routier important, perpendiculaire au parcours directeur.

En excluant les premiers noyaux villageois, le territoire présente l'évolution de deux systèmes de division des terres, agissant en parallèle : les grands domaines et le lotissement de suburbanisation. Les noyaux villageois anciens répondent quant à eux à leur propre logique, mais proviennent également de la subdivision initiale de terres plus grandes.

Les grands domaines proviennent des premières seigneuries mais lors de leur création, sous le régime britanique, leurs limites ont été entièrement revues. Ainsi, ils ne répondent pas tout à fait à la logique de division agricole, étant le fruit d'un regroupement de terres. Ils sont également orientés par rapport au chemin Saint-Louis plutôt qu'au fleuve contrairement aux terres agricoles initiales. Ces grands domaines actuels sont tous compris entre la falaise et le chemin Saint-Louis (figure 8). Lors du processus de suburbanisation, certains domaines ont été lotis (voir figure 9) créant des développements isolés et connectés uniquement au chemin Saint-Louis.

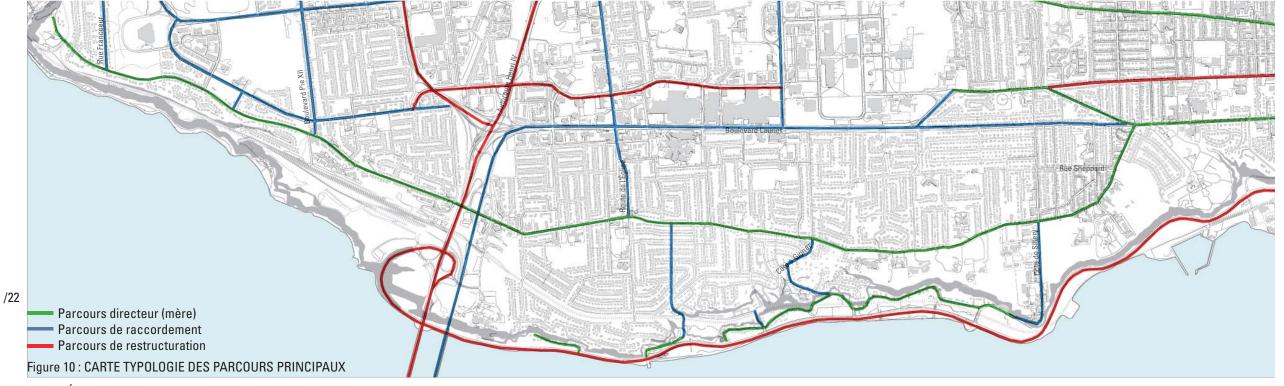
La majorité du reste du territoire à l'étude est constitué de terres agricoles ayant été subdivisées au milieu du 20e siècle en lots sont relativement petits. Plusieurs terres ont été développées de façon autonome si bien que peu de perméabilité viaire n'est possible entre les îlots résidentiels, le chemin Saint-Louis agissant comme route collectrice de plusieurs développements. Ce phénomène lié au lotissement s'accentue d'est en ouest.

SYSTÈME VIAIRE

Le chemin Saint-Louis est un parcours directeur pour tout le promontoire, au même titre que son pendant nord, le chemin Sainte-Foy. Il reliait d'abord Québec à Montréal. Au bas de la falaise se trouvait le chemin du Foulon, aujourd'hui partiellement remplacé par le boulevard Champlain. Des parcours de raccordement franchissaient la falaise pour relier les deux parcours directeurs. C'est le cas des côtes Ross, à Gignac et de Sillery. Ces deux parcours directeurs sont à l'origine de noyaux villageois au XIXe siècle.

D'autres parcours de raccordement, perpendiculaires au chemin Saint-Louis, servent à le relier au centre de Sainte-Foy. C'est le cas de la route de l'Église et de la rue Maguire et, plus récemment, du boulevard Pie-XII, et de la rue Louis-Francoeur. Les transformations du territoire au cours du XXe siècle ont occasionné aussi l'aménagement de nombreux parcours de restructuration, facilitant les communications automobiles. Le plus important pour le chemin Saint-Louis est l'axe de l'autoroute Henri-IV.

Enfin, le reste du système viaire est majoritairement constitué de parcours d'implantation.



LES PONTS

Au-delà de leur importante présence dans le paysage côtier, les ponts, et plus particulièrement leurs accès, constituent une rupture paysagère le long du chemin Saint-Louis. Le viaduc autoroutier aménagé en 1975, occasionne la création de paysages actuellement singuliers et paradoxaux. Les panoramas dégagés sont à la fois étrangers à l'échelle du chemin Saint-Louis et tout à fait spectaculaires.







Photo 1: L'autoroute Henri IV menant vers les ponts



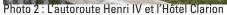


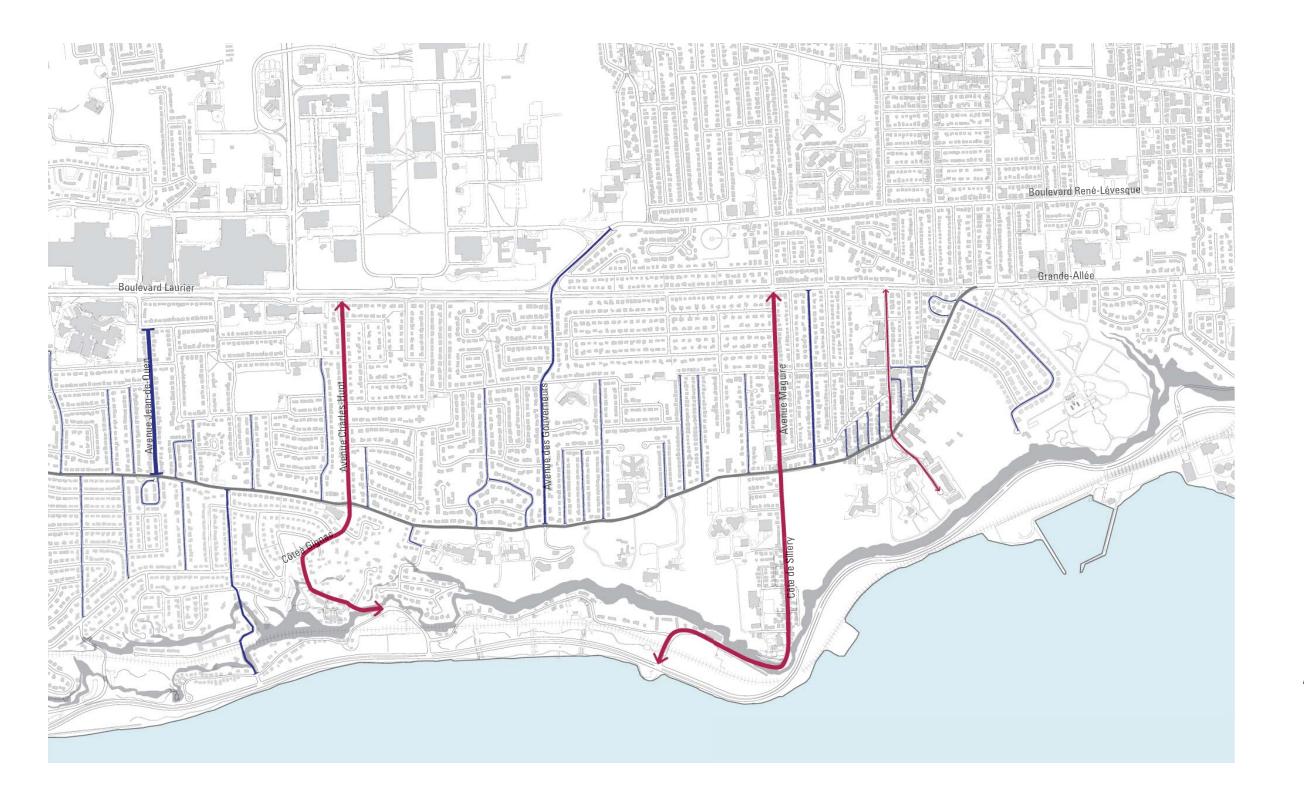


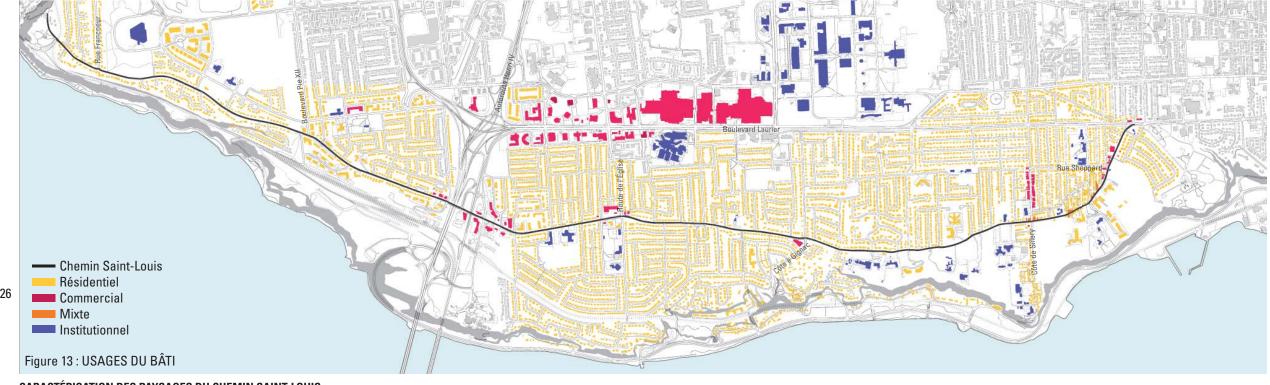
Photo 3: Sur le chemin Saint-Louis, au dessus du boul. Laurier



Photo 4: Les ponts depuis le chemin Saint-Louis

/24





LE BÂTI

Le bâti résidentiel est l'élément récurrent des paysages du chemin Saint-Louis. Il s'organise en groupes relativement homogènes qui sont directement issus des diverses phases de développement du territoire.

Le tissu urbain résidentiel est tantôt très resserré dans le secteur de Bergerville, tantôt légèrement plus lâche dans les secteurs développés entre 1945 et 1970 et finalement plutôt épars dans certains secteurs à l'extrême ouest et développés après 1970 (voir figure 14). Les typologies de bâti résidentiel que l'on trouve dans ces tissus urbains aménagés sont variées : maison ouvrière, cottage, bungalow, résidence de prestige, habitations jumelées et quelques bâtiments multifamiliaux récents. Ces derniers se trouvent plus spécifiquement à l'est des ponts et près du boulevard Pie-XII. Leur gabarit est relativement nouveau pour le chemin Saint-Louis et leur impact paysager est plus ou moins grand selon qu'ils occasionnent ou non une rupture dans les séquences d'encadrement bâti et végétal.

Le bâti institutionnel (religieux ou non) est présent de façon récurrente le long du chemin Saint-Louis, avec une concentration plus importante dans l'unité de paysage 2, celle des grands domaines. Ce bâti spécialisé est implanté généralement en retrait du parcours, parfois beaucoup plus près de la falaise que du chemin Saint-Louis. Pour beaucoup, ce sont des villas qui ont été successivement transformées et agrandies. Le bâti d'origine est parfois difficilement reconnaissable dans l'ensemble. Il est à noter que la plupart des villas des grands domaines possédaient une façade principale orientée vers la falaise et non vers le chemin Saint-Louis. Beaucoup des ensembles institutionnels issus de ces villas ont conservé cette caractéristique.

Certaines propriétés conventuelles ne proviennent pas d'une villa du 19e siècle. C'est le cas du Collège Jésus-Marie de Sillery (dont le bâtiment original fut détruit par un incendie en 1983), de la maison St-Brigid's Home construite en 1972 ou encore de l'édifice de l'institut de réadaptation en déficience physique, érigé en 1959.

Le bâti commercial occupe aussi une place le long de l'axe du chemin Saint-Louis et ce, particulièrement à la croisée d'axes de transit nord-sud importants. Il présente des morphologies variées et accueille parfois un usage mixte, tel qu'observable sur l'avenue Maguire. Ailleurs, l'implantation de plusieurs de ces commerces est de type *strip commerciale*, c'està-dire en retrait de la rue avec de nombreux stationnements en façade. Ils sont également caractérisés par une prédominance de l'affichage avec peu ou pas de végétation en façade, ce qui crée dans l'ensemble une rupture dans les paysages du chemin Saint-Louis.







Petits lots (+/- 225 m²); Marges de recul de 0 - 6 m; Bâti de petit gabarit (moins de 100 m² au sol).



Banlieue 1945-1970

Lots plus grands (+/- 675 m²); Marges de recul 8 -12 m; Bâti de gabarit plus important (+/- 160 m² au sol).



Banlieue 1970-2012

Grands lots (1500 m² et +); Marges de recul 10-15 m; Bâti de gabarit imposant (+/- 200 à 400 m² au sol); Lots avec jumelés.







Grands domaines et bâti institutionnel





Secteur commercial à l'est des ponts



L'ENCADREMENT BÂTI ET LES ESPACES INTERSTITIELS

Le corridor visuel du chemin Saint-Louis est encadré principalement par deux éléments : le couvert végétal et le bâti. La distance entre la voie publique et le bâti, ainsi que les proportions variables des volumes (hauteur et largeur) sont autant d'éléments qui caractérisent l'encadrement de la voie. La figure 15 illustre cette variation de l'encadrement selon les secteurs traversés. Cet encadrement est le plus souvent symétrique de part et d'autre du chemin Saint-Louis mais est parfois asymétrique et constitue une caractéristique des unités de paysage 1 et 2 en raison de la présence des grandes propriétés au sud.

La plupart des bâtiments sont isolés les uns des autres, ce qui crée des interstices à travers lesquels des vues perpendiculaires au chemin Saint-Louis (perspectives visuelles) sont possibles. Ces vues sont parfois limitées (percées) ou très étendues (panoramas) (voir figure 16). Ainsi on peut, depuis le domaine public, apercevoir certains éléments marquants du paysage qui aident à sa compréhension historique et géographique: falaise, fleuve, Rive-Sud, ponts et types de tissus urbain. Chacune de ces perspectives permises à travers le domaine privé peut souvent paraître anodine. C'est cependant leur récurrence tout au long du parcours qui

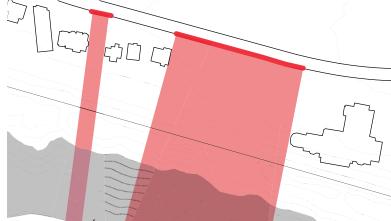


Figure 16: SCHÉMA DES PERSPECTIVES VISUELLES INTERSTICIELLES



Photo 5 : Percée visuelle entre le bâti résidentiel de l'unité 6



Photo 6 : Percée visuelle entre le hâti institutionnel de l'unité 2



Photo 7 : Vue vers Place de la Cité dans l'axe de Jean-de-Quen

devient importante et qui permet de caractériser une séquence. Leur présence ou absence, ou encore leur aménagement ou leur obstruction, renvoie directement à la qualité des paysages (voir les parties 2 et 3 pour plus de détails d'analyse).

Enfin, plusieurs des perspectives possibles à partir du chemin Saint-Louis sont créées par les voies perpendiculaires le croisant. La largeur de certaines est parfois imposante : les vues sont alors dégagées et renseignent d'autant plus sur le caractère des paysages.

Les séguences visuelles sont caractérisées par le type d'encadrement, les perspectives visuelles et les inflexions du parcours du chemin Saint-Louis. L'encadrement végétal crée en apparence une certaine homogénéité du parcours mais, lorsqu'on y porte attention et lorsque la lisibilité des caractéristiques bâties est possible, on prend alors pleinement conscience de la richesse et de la diversité des paysages à travers leurs diverses périodes d'édification. Il importe donc de permettre cette lecture des principales caractéristiques et ce à partir du domaine public. /29

PARTIE 2

CLASSIFICATION DU PAYSAGE

2.1 PROFIL GÉNÉRAL DE L'EXPERTISE VISUELLE IN SITU

Chacun des points de vue potentiels à partir du domaine public nous informe minimalement sur la constitution du tissu urbain en permettant d'en faire une lecture diachronique, c'est-à-dire en permettant d'y lire les traces de la transformation et du développement du chemin Saint-Louis à travers le temps. La relative continuité du couvert végétal ainsi que les diverses typologies de bâtis réparties de part et d'autre du parcours contribuent à la construction d'un corridor visuel. Depuis celui-ci se dégagent deux types de vues : l'une introvertie et longitudinale au corridor visuel, à partir duquel et vers lequel on regarde (séquences visuelles); l'autre, extravertie et transversale (percées visuelles et panoramas), est perçue depuis le corridor visuel vers le paysage plus ou moins lointain à travers les espaces interstitiels du bâti, les terrains privés et les rues perpendiculaires au chemin Saint-Louis.

L'inventaire des paysages du chemin Saint-Louis est organisé selon quatre grandes familles de thèmes :

- Les unités de paysage relevées le long du chemin Saint-Louis;
- Les perspectives visuelles, regroupant les percées visuelles et les panoramas;
- La nature du corridor visuel et les suites d'encadrement qui le constituent (les différentes typologies d'encadrement contribuent à l'ambiance du chemin Saint-Louis et donc à la classification des séquences visuelles);
- Les séguences visuelles.

L'inventaire a été réalisé sur toute la longueur du chemin Saint-Louis et ce, sans privilégier une section plutôt qu'une autre afin de réaliser un diagnostic objectif. Pour chacun des thèmes abordés, des cartes illustrent les éléments analysés et réfèrent aux tableaux synthèses de la partie 3.

UNITÉS DE PAYSAGE (figure 17)

Afin d'en faciliter son analyse, le territoire à l'étude a été divisé en six unités de paysage. Chacune possède une ambiance paysagère qui lui est propre avec des caractéristiques spécifiques, dont plusieurs sont associables à leur période de développement. Dans certains cas, des sous-unités ont été identifiées pour inclure une nuance quant à certaines singularités locales. La carte de la figure 17 localise les six unités de paysage et leurs sous-unités. Nous les présentons ici brièvement d'est en ouest, suivant la chronologie du processus d'urbanisation du territoire.

UNITE DE PAYSAGE 1 (BERGERVILLE)

De la Grande Allée jusqu'au Collège Jésus-Marie de Sillery

Cette unité de paysage est caractérisée par une juxtaposition de grandes propriétés au sud du chemin Saint-Louis et de développements résidentiels plus ou moins âgés au nord, notamment le noyau villageois de Bergerville établi au 19e siècle. La présence de cette agglomération de type faubourg est unique à cette unité et teinte les ambiances paysagères des séquences visuelles. Les autres noyaux ouvriers du site patrimonial déclaré de Sillery sont situés en dehors du continuum du parcours directeur. Ultérieurement, ce secteur a connu un développement suburbain occasionné par le fractionnement du domaine Spencer Wood.

L'unité de paysage 1 est similaire à l'unité 2 par la présence marquée des grands domaines, d'abord bourgeois puis religieux, qui s'y établirent. L'unité est ponctuée par trois sous-unités de paysage. Celles-ci correspondent aux endroits où les différentes phases de développement résidentiel ont influencé et modifié la perception de ces grands domaines, tantôt de part et d'autre du chemin Saint-Louis, tantôt seulement au nord du parcours. La sous-unité (U1.1) correspond au développement sur l'ancien domaine de Spencer Wood lors des premières phases de suburbanisation d'après-guerre. La sous-unité (U1.2) correspond au noyau villageois de Bergerville. Enfin, la sous-unité (U1.3) correspond également à un développement d'après-guerre, en continuité du développement de la côte de Sillery. Par ailleurs, cette sous-unité correspond également à la jonction avec l'avenue Maguire et la présence commerciale qui caractérise ce parcours de raccordement.

De façon générale, la végétation de cette unité de paysage est très abondante et de grande valeur patrimoniale. On y trouve surtout des boisés naturels et des plantations qui sont rarement situés près de la voie publique, sauf au niveau du cimetière Mount Hermont et de la sous-unité Spencer Wood (U1.1), où des plantations d'arbres en rangée sont lisibles à proximité du parcours.

Une description complète des éléments humains et naturels caractérisant l'unité de paysage 1 est répertoriée dans la partie 3.

UNITE DE PAYSAGE 2 (LES GRANDS DOMAINES) Du Collège Jésus-Marie de Sillery à l'avenue du Parc-Beauvoir

La seconde unité est caractérisée par une juxtaposition des grands domaines situés au sud du chemin Saint-Louis à des développements de type banlieue d'après-guerre au nord. Les domaines ont la particularité d'être presque tous intacts en ce qui concerne leur parcellaire d'origine. Toutefois, de nombreuses transformations ont été opérées sur les anciennes villas bourgeoises par l'occupation successive des communautés religieuses. Des constructions parfois imposantes ont été ajoutées mais toujours selon la même logique de conserver une orientation dominante vers le fleuve et une couverture végétale entre le bâti et le chemin Saint-Louis.

La végétation arborescente de cette unité, tout comme dans l'unité 1, est très abondante, de très grande valeur et caractéristique des paysages des séquences visuelles. On y trouve surtout des boisés et des plantations, en groupement ou en rangée, sur de très grandes superficies conventuelles. La végétation arborescente organisée et en rive de la voie se trouve cependant surtout au nord.

Une description complète des éléments humains et naturels caractérisant l'unité de paysage 2 est répertoriée dans la partie 3.

UNITÉ DE PAYSAGE 3 (LE PLATEAU DE SAINTE-FOT À L'EST DES PONTS) De l'avenue du Parc Beauvoir à la rue de Valmont

L'unité de paysage 3 se définit par son développement de type banlieue d'après-guerre relativement régulier de part et d'autre du chemin Saint-Louis. Les seules interruptions dans ce continuum sont opérées par la présence de quelques bâtiments institutionnels et plusieurs bâtiments commerciaux près des axes transversaux des principaux parcours de raccordement. Ces petits pôles commerciaux ponctuent le parcours et sont identifiés par les deux sous-unités U3.1 et U3.2 qui correspondent respectivement à la jonction avec la côte à Gignac et la route de l'Église. La dernière sous-unité U3.3 se situe à l'approche des ponts et est caractérisée par un bâti de petit gabarit d'un côté de la voie et de grands ensembles résidentiels de l'autre.

La végétation arborescente de cette unité est majoritairement composée d'arbres situés près de la voie de manière relativement constante, excepté dans les sous-unités U3.1 et U3.2. Il est à noter que c'est dans cette unité de paysage que la falaise et le fleuve sont les plus éloignés du chemin Saint-Louis, ce qui limite grandement les potentiels de perspectives visuelles sur le lointain.

Une description complète des éléments humains et naturels caractérisant l'unité de paysage 3 est répertoriée dans la partie 3.

UNITÉ DE PAYSAGE 4 (LES PONTS)

De la rue de Valmont jusqu'à l'ouest des ponts

L'unité des ponts constitue une franche coupure dans le paysage du chemin Saint-Louis. Le viaduc autoroutier produit des vues et panoramas uniques ainsi qu'une impression de grandeur, voire même de vertige, pour le marcheur et le cycliste.

Une description complète des éléments humains et naturels caractérisant l'unité de paysage 4 est répertoriée dans la partie 3.

UNITÉ DE PAYSAGE 5 (LE PLATEAU DE SAINTE-FOT À L'OUEST DES PONTS)

De l'ouest des ponts à la friche de pylônes électriques

Tout comme l'unité de paysage 3, l'unité 5 se définit par ses développements unifamiliaux de type banlieue d'après-guerre situés de part et d'autre du chemin Saint-Louis de manière relativement régulière. On y trouve également quelques typologies multifamiliales. Par ailleurs, le couvert végétal est généralement moins abondant dans cette unité que dans les précédentes et est composé d'arbres moins matures.

Deux sous-unités de paysage ponctuent l'homogénéité de cette unité. La première, U5.1, correspond à l'emplacement de la maison Saint-Louis et de la résidence Saint-Paul et est caractérisée par une implantation du bâti institutionnel relativement éloignée de la voie, un héritage de l'ancienne villa Corsok qui y était autrefois située. La deuxième sous-unité, U 5.2, a été identifiée parce que cette section du parcours ne ressemble en rien au reste. Cela est dû à l'échelle d'encadrement particulière constituée de grands ensembles bâtis.

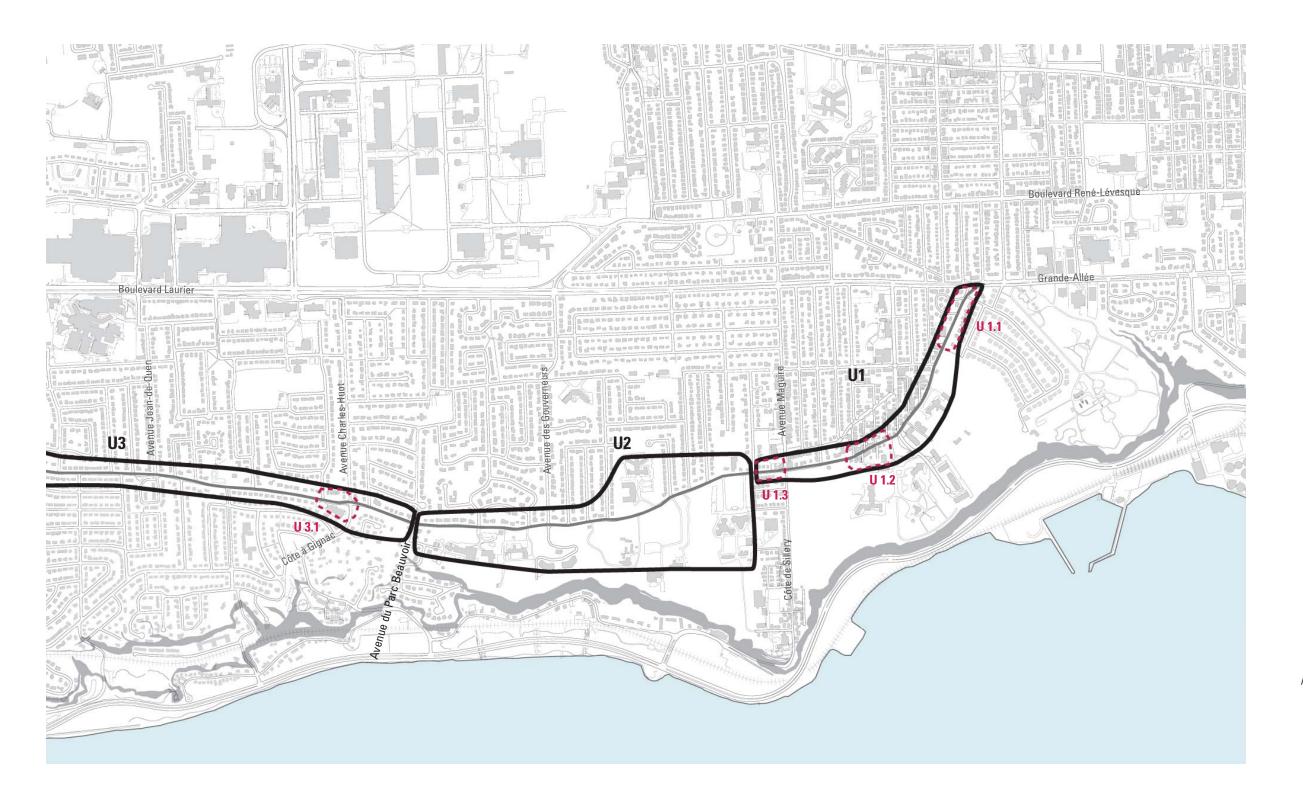
Une description complète des éléments humains et naturels caractérisant l'unité de paysage 5 est répertoriée dans la partie 3.

UNITÉ DE PAYSAGE 6 (VILLAS POST-MODERNES) De la friche de pylônes électriques au parc Cartier-Roberval

La dernière des unités de paysage se caractérise par des développements plus récents, établis depuis les années 1970. Plusieurs résidences de prestige y ont été érigées, probablement en raison des vues spectaculaires sur le fleuve. C'est à cet endroit que la falaise, par concéquent, le fleuve, se situent le plus près du chemin Saint-Louis. Une seule sous-unité de paysage y a été identifiée : la U6.1. Elle correspond à des développements de duplex identiques de part et d'autre du parcours directeur.

Une couverture arborescente particulièrement abondante et diversifiée caractérise les paysages aux abords du parcours, créant des canopées enveloppantes.

Une description complète des éléments humains et naturels caractérisant l'unité de paysage 6 est répertoriée dans la partie 3.



2.2 PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les critères qui permettent de qualifier et classifier les paysages sont directement liés à la nomenclature des éléments de la section précédente. Ce sont essentiellement les éléments qui constituent ces paysages et surtout leur possible lisibilité. Cette analyse s'appuiera sur deux aspects fondamentaux de cette lecture: les perspectives visuelles et les séquences visuelles.

LES PERSPECTIVES VISUELLES

(percées visuelles et panoramas, figure 18)

Les perspectives visuelles sont plus ou moins perpendiculaires au chemin Saint-Louis. En d'autres mots, elles sont possibles depuis le domaine public vers un élément extérieur au chemin Saint-Louis. Elles sont qualifiées de remarquables, d'intéressantes ou de dignes de mention selon l'accumulation plus ou moins importante d'éléments constituant le paysage répartis selon trois familles d'éléments :

- Éléments naturels lointains (autre que couvert végétal);
- Couvert végétal;
- Établissements humains (bâti, réseaux viaire et parcellaire).

Toutes les perspectives ont été caractérisées, c'est-à-dire que l'objet du champ visuel a été décrit. Les éléments énumérés dans cette description auront permis de donner une pondération à la perspective et ainsi de la classifier. Ainsi, à chacune des perspectives visuelles est attribué un pointage, pour un maximum de dix points, selon le nombre, le type et la qualité d'éléments rencontrés dans chacune des familles d'éléments. Plus le pointage de la perspective est élevé, plus elle peut être classée remarquable, intéressante ou digne de mention. (Voir annexe 2 et 3 pour les tableaux complets de la pondération et de la classification des perspectives visuelles)

Remarquable: perspective visuelle dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une importante accumulation d'éléments constituants le paysage (historiques, symboliques, contextuels et naturels).

Pointage entre 8 et 10 points

Intéressante : perspective visuelle dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une accumulation d'éléments constituants le paysage (historiques, symboliques, contextuels et naturels).

Pointage entre 5 et 7points

Digne de mention : perspective visuelle dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'un ou de quelques éléments constituants le paysage et qui mérite d'être distinguée des autres par la nature particulière de cet ou de ces éléments.

Pointage entre1 et 4 points

Potentiellement (ajouté devant les trois échelles de classification): perspective visuelle dont l'intérêt est défini par la lisibilité de plusieurs éléments constituant le paysage, mais qui se trouvent actuellement occultés par des anomalies importantes ou des barrières visuelles. Ce terme a été ajouté pour inclure un niveau additionnel de nuance inclusive.

Dans un premier temps, toutes les perspectives ont été inventoriées, que ce soit celles sous forme de percées visuelles (perspectives de moins de 90 degrés d'ouverture) ou les panoramas (perspectives de plus de 90 degrés d'ouverture). Cinquante-neuf percées visuelles ont été retenues dans l'inventaire ainsi que seize panoramas. Ces perspectives sont autant issues de vues à travers le domaine public que privé : interstices entres les bâtiments, rues transversales, dégagements devant les grands domaines, etc.

Ces perspectives sont en majorité dirigées vers le sud, en l'occurrence le fleuve et la Rive-Sud. Seulement dix perspectives orientées vers le nord ont été retenues dans l'inventaire. La topographie, caractérisée par un plateau en faux plat vers le fleuve, constitue certainement la principale raison de la polarisation des vues vers le sud. Le chemin Saint-Louis est situé en contrebas de la ligne de séparation des eaux du plateau. Les perspectives visuelles vers le nord renseignent principalement sur les éléments de nature anthropique, alors que celles vers le sud incluent des éléments naturels qui renseignent sur la localisation à l'échelle régionale.

On compte huit perspectives « remarquables », dont quatre percées visuelles et quatre panoramas, ainsi que deux perspectives « potentiellement remarquables ». Celles-ci sont réparties majoritairement dans les unités 1, 2 et 6, là où le rapport entre le chemin Saint-Louis et le fleuve est le plus étroit. De plus, en ces endroits, la couverture arborescente contribue à la mise en valeur de plusieurs perspectives. On peut donc dire qu'il y a une certaine corrélation entre les éléments qui émergent de cet inventaire et la localisation des arbres et boisés inventoriés et notoires. On dénombre également quatorze perspectives « intéressantes » et cing « potentiellement intéressantes » réparties un peu partout sur le parcours. Enfin, les perspectives « dignes de mention » sont les plus fréquentes. On en dénombre vingt-deux « potentiellement dignes de mention ».

Les perspectives possibles par le biais des rues transversales sont nombreuses. Elles n'ont pas toutes été inventoriées mais elles ont toutes été prises en considération dans l'analyse des paysages. Elles ne sont pas pour autant inintéressantes puisqu'elles renseignent sur les caractéristiques locales des tissus résidentiels dont la lecture est essentielle pour assurer la compréhension et l'identité d'un lieu. En d'autres mots, elles contribuent au génie du lieu malgré leur présence atténuée.



LE CORRIDOR VISUEL ET SON ENCADREMENT VISUEL

(figures 19 et 20)

Le chemin Saint-Louis est caractérisé par différents types d'encadrements. Ces types sont définis par des suites de bâti et/ou de végétation. De façon générale, la couverture arborescente permet une apparente homogénéité du parcours. En analysant plus en profondeur la composition des éléments contribuant à opérer cet encadrement, des subtilités émergent, tantôt opérées par les variations du bâti (gabarit et positionnement), par la largeur de la voie ou par les aménagements paysagers (incluant la couverture végétale parfois dense, éparse, naturelle ou organisée). On peut ainsi lire une certaine différentiation du caractère du chemin Saint-Louis tout au long des séquences visuelles forgées par l'histoire du lieu plus que centenaire.

Les différents types d'encadrement visuel du chemin Saint-Louis ont été répertoriés, analysés, caractérisés et cartographiés selon la nature de leurs composantes groupées en quatre familles :

- Les proportions du parcours directeur (de deux à quatre voies);
- La présence ou non de trottoirs et de pistes cyclables;
- Le type de bâti (gabarit et positionnement sur la parcelle);
- La couverture végétale.

Vingt-sept types d'encadrement visuel ont ainsi été relevés et soixantedix-huit suites d'encadrement ont été localisées sur l'ensemble du chemin Saint-Louis. Ces suites d'encadrement et leurs différentes typologies ont servi à la caractérisation du découpage du parcours directeur en unités de paysage et en séquences visuelles. Cet outil analytique s'est révélé utile pour faire ressortir la cohérence ou l'incohérence du corridor visuel.

Ainsi, une suite d'encadrement réfère uniquement à la morphologie

(marges de recul) des éléments qui encadrent la voie (naturels et/ou bâtis). alors qu'une séquence visuelle réfère à des notions holistiques d'appréciation. Celle-ci est souvent délimitée par les inflexions du parcours qui le ponctuent et qui peuvent marquer une transition dans le changement d'angle d'observation ou du tracé de la promenade. Les séquences visuelles sont des vues introverties sur le chemin Saint-Louis dont on cherche à qualifier l'ambiance à l'aide, entre autres, des types d'encadrement du corridor visuel.

Tous les types d'encadrement, leur description complète et leur emplacement sur le chemin Saint-Louis sont inventoriés dans un tableau de l'annexe 1.

LES SÉQUENCES VISUELLES

(figure 21)

Les séquences visuelles sont la résultante d'un découpage de l'ensemble du parcours du chemin Saint-Louis et de ses abords. Ce découpage, plus fin et précis que les unités de paysage, est basé sur les variations morphologiques du parcours (inflexions et topographie) et sur l'appréciation des ambiances paysagères selon trois familles d'éléments :

- Type d'encadrement du domaine public (corridor visuel);
- Type d'élément naturel lisible;
- Type d'établissement humain (bâti, réseaux viaire et parcellaire).

Tout comme pour les perspectives visuelles, les séquences visuelles reçoivent un pointage, pour un maximum de dix points, selon le nombre, le type et la qualité d'éléments rencontrés dans chaque famille d'éléments. Par ailleurs, afin d'ajouter une appréciation plus sensible à la pondération, des points bonis, jusqu'à concurrence de deux points, sont alloués à chaque séquence selon le nombre et la qualité des perspectives visuelles qu'elles contiennent. Les points obtenus pour les perspectives visuelles sont alors ajoutés pour donner un nouveau pointage à la séquence, mais toujours sur un maximum de dix. Plus le pointage de la séquence visuelle est élevé, plus elle peut être classée de *remarquable*, *intéressante* ou digne de mention. (Voir annexe 2 et 3 pour les tableaux complets de la pondération et de la qualification des perspectives visuelles) Enfin, suite à leur pondération, elles reçoivent l'un des trois qualificatifs utilisés précédemment: (voir annexe 4 pour les tableaux complets de la pondération et de la qualification des séquences visuelles)

Remarquable: séquence visuelle dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une importante accumulation d'éléments constituants le paysage (historiques, symboliques, contextuels et naturels).

Pointage entre 9 et 10 points

Intéressante : séquence visuelle dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une accumulation d'éléments constituants le paysage (historiques, symboliques, contextuels et naturels).

Pointage entre 6 et 8 points

Digne de mention: séquence visuelle dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'un ou de quelques éléments constituants le paysage et qui mérite d'être distinguée des autres séquence par la nature particulière de ces éléments.

Pointage entre 1 et 5 points

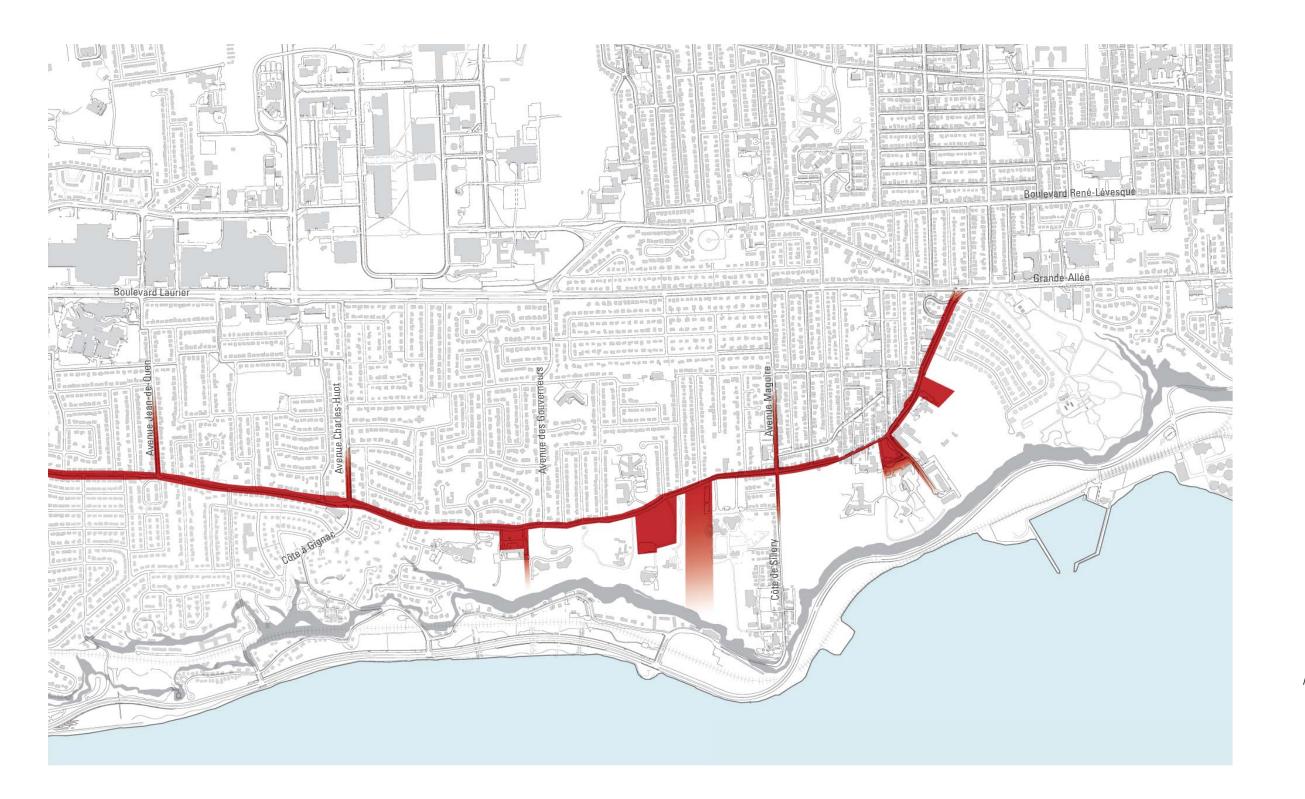
Potentiellement (ajouté devant les trois échelles de classification) : séquence visuelle dont l'intérêt est défini par la lisibilité de plusieurs éléments constituant le paysage, mais qui se trouvent actuellement occultés par des anomalies importantes ou des barrières visuelles. Ce terme a été ajouté pour inclure un niveau additionnel de nuance inclusif.

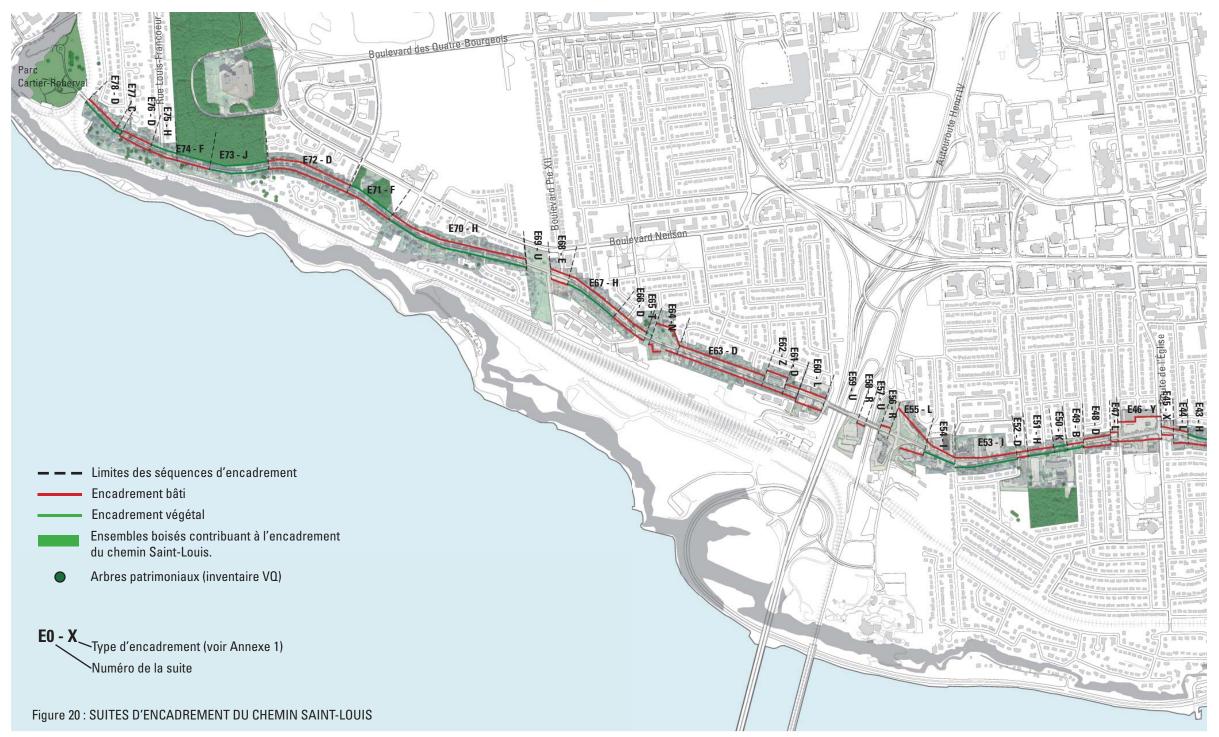
Trente-trois séquences visuelles différentes ont été répertoriées tout au long du chemin Saint-Louis.

Sept séquences ont été classifiées « remarquables » et trois « potentiellement remarquables ». Elles se trouvent dans les unités de paysage 1, 2 et 6. C'est là où le couvert végétal est le plus abondant et le plus diversifié, notamment composé d'écosystèmes « vestiges » et d'arbres patrimoniaux. Par ailleurs, c'est aussi dans ces unités que se trouvent le plus de perspectives remarquables vers le fleuve et la Rive-Sud. Sur le reste du parcours, les séquences sont majoritairement classifiées « intéressantes » puisqu'elles rassemblent plusieurs caractéristiques contribuant à l'unicité du chemin Saint-Louis. Treize ont été classifiées « intéressantes » et cing « potentiellement intéressantes ».

Enfin, trois séquences ont été qualifiées « dignes de mention » et quatre « potentiellement dignes de mention ». Pour la plupart, elles correspondent à des endroits particuliers souvent caractérisés par une déstructuration de l'encadrement et par la présence beaucoup plus marquée de commerces avec stationnements en façade .











PARTIE 3

INVENTAIRE

Cette partie comprend l'inventaire qui a mené à la construction des cartes synthèses précédentes. Cet inventaire est classé par unité de paysage et comprend une description générale de l'unité avec ses éléments d'intérêts et ses contraintes : la caractérisation de son corridor visuel, la nomenclature, la description et la qualification des percées visuelles, des panoramas et des séquences visuelles. Tous les éléments constituant le paysage sont décrits, tant positifs que négatifs, afin d'évaluer la qualité de la lisibilité des caractéristiques essentielles du milieu.





Photo 8: Bergerville et les jonctions de parcours obliques



Photo 9 : Encadrement serré de Bergerville

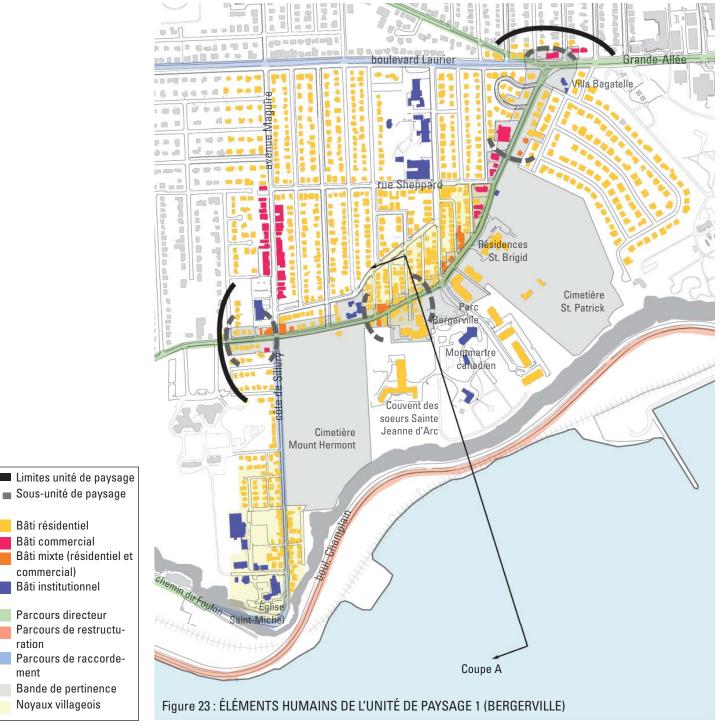


Photo 10: Jonction avec l'avenue Maguire

Bâti commercial Bâti mixte (résidentiel et commercial) Bâti institutionnel Parcours directeur Parcours de restructuration Parcours de raccordement Bande de pertinence Noyaux villageois

■ Sous-unité de paysage

Bâti résidentiel



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 1

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT/ Établissement humains

Ce secteur correspond à l'amorce du parcours directeur nommé chemin Saint-Louis. Historiquement, ce parcours se poursuivait jusque dans le Vieux-Québec. La poursuite du tracé correspond aujourd'hui à celui de la Grande Allée. Cette jonction chemin Saint-Louis/Grande Allée correspond aussi à celle avec l'ancien chemin Gomin. C'est donc une intersection importante qui, au fil des ans et des modifications des géométries routières, a perdu une certaine lisibilité.

Le secteur au nord du chemin Saint-Louis est principalement composé de parcours d'implantation venant s'arrêter contre le parcours directeur du chemin Saint-Louis de manière perpendiculaire ou oblique et permettant l'implantation d'un bâti résidentiel de base (photo 8). C'est le lieu de l'établissement du faubourg de Bergerville. Deux axes principaux le bordent et agissent comme parcours de raccordement : la rue Sheppard et la côte de Sillery ainsi que son prolongement, l'avenue Maguire. La rue Sheppard sert de raccordement entre le chemin Saint-Louis et l'avenue Maguire. L'axe côte de Sillery/avenue Maguire traverse le chemin Saint-Louis et agissait comme parcours de raccordement entre le chemin du Foulon (ancien quai et fleuve) et le chemin Gomin, aujourd'hui les boulevards Laurier et René-Levesque. Le croisement avec le chemin Saint-Louis est marqué par du bâti commercial de trois à quatre étages et un cimetière sur le quadrant sud-est (photo 10). L'avenue Maquire est caractérisée par la présence de nombreux commerces de proximité, alors que la portion de la côte de Sillery est principalement résidentielle.

Au sud de cette unité de paysage, les établissements des grands domaines sont encore perceptibles, notamment par le système parcellaire permettant le dégagement de grands espaces et l'implantation d'un bâti de forte emprise au sol. En effet, cette unité marque le départ des grandes propriétés dont l'amorce se fait aux Bois de Coulonge. Ainsi, le parcours du chemin Saint-Louis y est résolument asymétrique; de petits lotissements au nord, de grandes parcelles bourgeoises et institutionnelles au sud. Les transformations du système parcellaire qui s'y sont opérées au fil des ans tendent à rétablir une certaine symétrie le long du parcours. Certaines propriétés sont loties en développements résidentiels à partir de 1945. D'autres sont antérieurs à cette période et sont la poursuite du faubourg au sud de Bergerville ou encore à l'est de la côte de Sillery. Tous ces ensembles bâtis résidentiels encadrent le parcours directeur et le ponctuent. C'est ce qui constitue les trois sous-unités de paysage identifiées (voir figure 23).

Les typologies résidentielles appartiennent principalement à deux périodes de développement distinctes. Premièrement, celle du faubourg de Bergerville, caractérisée par un bâti de petit gabarit avec un tissu urbain très resserré sur la voie et qui, parfois, inclut des fonctions commerciales (photos 8 et 10). Deuxièmement, celle des développements suburbains d'après-guerre caractérisés par un bâti résidentiel de plus gros gabarit établis sur des lots plus grands et avec des marges de recul importantes.

Tous les bâtiments institutionnels au sud du chemin Saint-Louis répondent essentiellement à des considérations fonctionnelles et paysagères (vue sur le fleuve) internes quant à leur gabarit et leur positionnement. Les considérations paysagères par rapport au chemin Saint-Louis se limitent à des reculs importants sous forme de parterres végétaux, qui sont le plus souvent boisés. Par contre, des lotissements ou immobilisations plus récents ont atténué la lecture de ces zones tampons paysagères. C'est notamment le cas des sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc. De plus, deux cimetières importants viennent également ponctuer cette unité de paysage.

Les fonctions commerciales que l'on trouve majoritairement au nord sont insérées aux fonctions résidentielles et constituent une caractéristique propre et unique à cette unité de paysage qui la distingue des cinq autres unités le long du chemin Saint-Louis. Plusieurs composent avec le bâti ancien de façon harmonieuse, d'autres détonent et déstructurent l'encadrement du domaine public notamment pas la présence de stationnements.



Photo 11 : Le chemin Saint-Louis et le parterre gazonné du cimetière St-Patrick



Photo 12: Bergerville sous couvert végétal estival



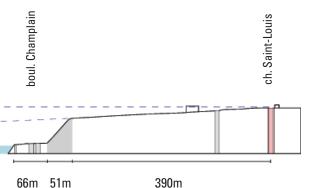
Photo 13: Jonction rue Sheppard et chemin Saint-Louis

Chemin Saint-Louis

Boisés non caractérisés
Boisés de valeur faible*
Boisés d'intérêt*
Boisés exceptionnels*

- Arbres patrimoniaux**
- * D'après le rapport de DDM, pour la ville de Québec
- ** D'après le rapport d'ENRACINART, pour la ville de Québec





Coupe A

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 1

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Éléments naturels

Le couvert végétal est très présent dans cette unité de paysage du chemin Saint-Louis. Il participe à l'encadrement de la voie de manière à former des arches arborescentes par endroits et est caractérisé par une présence importante d'arbres matures et d'intérêt. Le secteur est principalement composé de feuillus tels le hêtre à grande feuille, le noyer cendré, le chêne rouge, le frêne blanc, etc., mais également de conifères, bien qu'en quantité moins importante, tels le pin blanc et le mélèze.

À partir du chemin Saint-Louis, la profondeur du couvert végétal observable est variable. Une des particularités principales du secteur est la présence d'un boisé naturel sur 77 % de la superficie du cimetière St Patrick' s, un des derniers boisés naturels datant de la période de présuburbanisation et contenant des espèces vestiges. Les autres groupements sont surtout des boisés aménagés, des surfaces aménagées, des plantations et des espaces verts paysagés. Ainsi, ces plantations de rangées d'arbres et de boisés agissent en quelque sorte comme barrière visuelle à partir du domaine public. Ces aménagements obéissent à des considérations fonctionnelles et paysagères intrinsèques aux grandes institutions, héritage de la villégiature bourgeoise. Paradoxalement, ces éléments naturels agissent comme barrières visuelles principalement en été, coupant les vues que l'on pourrait avoir vers le fleuve depuis la voie. Mais en situation hivernale, alors que le couvert végétal est absent, de nombreuses vues peuvent être dégagées et contribuent à différencier les ambiances paysagères saisonnières.

Plusieurs de ces boisés, groupements et plantations sont classifiés « exceptionnels » et « d'intérêt » dû à la présence importante d'arbres patrimoniaux et d'arbres vestiges, tels que le chêne rouge et le pin blanc. Ces arbres particulièrement remarquables sont autant situés dans les boisés qu'à proximité de la voie.

Sur la coupe A, on peut observer que la topographie du secteur est peu accidentée. Le promontoire sur lequel est situé le chemin Saint-Louis est légèrement en pente vers le fleuve. Cette caractéristique permet de favoriser les vues vers le fleuve et la Rive-Sud. Par ailleurs, le parcours est situé à environ 390 m de la ligne de crête entre le promontoire et la falaise. Cette distance, relativement courte, favorise un rapport plus étroit entre le chemin Saint-Louis et le fleuve que dans toutes les autres unités de paysage.



ENCADREMENT

Douze suites d'encadrement se succèdent dans l'unité de paysage 1 et sont liées à dix types d'encadrement. Cela dénote une diversité des limites visuelles obtenues par la présence combinée du bâti et du végétal dans cette unité, qui représente pourtant une section relativement courte du chemin Saint-Louis (environ 1,2 km). On y trouve le plus souvent un encadrement mixte (asymétrique), c'est-à-dire composé d'arbres d'un côté de la voie et de bâtis de l'autre, et ce de façon plus ou moins serrée ou continue. On remarque également quelques cas où l'encadrement est assuré en partie par des ensembles végétaux à profondeur variable.

C'est aussi dans cette unité que se trouve le noyau villageois de Bergerville, le seul du site patrimonial déclaré de Sillery implanté directement sur le chemin Saint-Louis. Cette caractéristique se traduit par un type d'encadrement singulier et unique au parcours directeur.

CORRESPONDANCE ENTRE SÉQUENCES D'ENCADREMENT ET SÉQUENCES VISUELLES

Comme le montre la figure 25, les séquences visuelles ne correspondent pas nécessairement à une suite d'encadrement. Une suite d'encadrement réfère uniquement à la morphologie (marges de recul) des éléments qui encadrent la voie (naturels et/ou bâtis) alors qu'une séquence visuelle inclut les notions d'homogénéité des typologies du bâti et les inflexions du parcours qui le ponctuent et qui peuvent marquer une transition dans le changement d'angle d'observation ou du tracé de la promenade. Ainsi, les séquences visuelles sont des vues introverties sur le chemin Saint-Louis dont on cherche à qualifier l'ambiance à l'aide, entre autres, des types d'encadrement du corridor visuel.

Dans cette unité de paysage, il arrive que des suites d'encadrement concordent avec les séquences visuelles (S6 - E11 et S7 - E12), mais généralement, une séquence visuelle peut traverser deux à trois suites d'encadrement, créant une succession de plans pouvant contribuer à la richesse de la séquence visuelle.

SUITES D'ENCADREMENT CARACTÉRISTIQUES À L'UNITÉ DE PAYSAGE 1

Dix types d'encadrement sont identifiables dans les différentes séquences visuelles de l'unité de Bergerville.

Le type A (figure 26) est le plus caractéristique de l'unité de paysage 1 parce qu'il est la conséquence de la présence du faubourg de Bergerville. Ce type est défini par un encadrement serré et symétrique du bâti, un élément ne se trouvant nulle part ailleurs sur le chemin Saint-Louis, mais dont certaines caractéristiques morphologiques sont aussi présentes dans deux autres types d'encadrement (types B et R, figure 27). Le type B est présent également dans l'unité de paysage 3. C'est le témoin, tout comme le type A et R, d'un établissement plus ancien que ceux implantés durant les phases de suburbanisation post 1945.

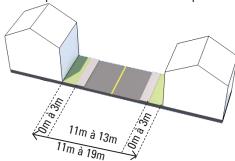


Figure 26: ENCADREMENT DE TYPE A

Les types B et R partagent avec le type A une implantation du bâti résidentiel à proximité de la voie : la marge de recul varie entre 0 m et 3 m. La différence se situe dans la correspondance d'encadrement de l'autre côté de la voie.

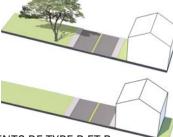


Figure 27: ENCADREMENTS DE TYPE B ET R

De façon générale, le corridor visuel de l'unité de paysage 1 est principalement composé d'un encadrement végétal d'un côté de la voie et bâti de l'autre, où le bâti ne date cependant pas des premiers noyaux villageois. En effet, les grands domaines contribuent à la forte présence végétale avec ses nombreux arbres matures. Cela se traduit par des boisés qui caractérisent l'encadrement de type F (figure 28). La profondeur de ces boisés est variable et dépasse habituellement les 40 m. Ainsi en période estivale, ils contribuent à la création de barrières visuelles sur les bâtiments situés derrière et en l'occurrence sur le fleuve.



Figure 28: ENCADREMENT DE TYPE F

L'encadrement végétal se fait également par des alignements d'arbres lorsqu'il n'y a pas de boisés (type H, figure 29). Ces plantations constituent le premier objet rencontré dans le champ visuel et accompagnent, la plupart du temps, le bâti résidentiel attenant. Ce type d'encadrement est l'un des plus répandus sur le chemin Saint-Louis et apparaît également plus d'une fois dans cette unité de paysage (E3 - E6 - E7).



Figure 29: ENCADREMENT DE TYPE H

À l'approche de la jonction du chemin Saint-Louis et de la Grande Allée, la présence végétale est majoritairement de type K (figure 30), mais en certains endroits, elle est assez abondante pour créer une canopée arborescente au-dessus du chemin Saint-Louis (type C, figure 31). Cette particularité se produit ponctuellement tout au long du parcours. On remarque ici que cette forte présence végétale mature est probablement un héritage de Spencer Wood avant sa transformation en développement résidentiel d'après-guerre.

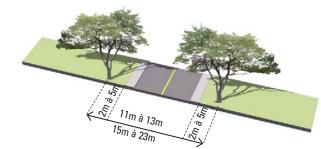


Figure 30: ENCADREMENT DE TYPE H

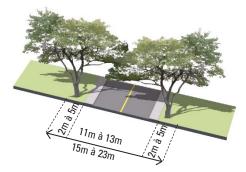
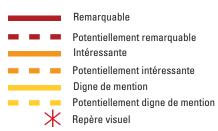
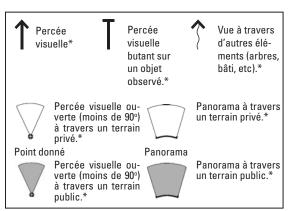


Figure 31: ENCADREMENT DE TYPE C

Pour tous les types d'encadrement, leur description complète et leur emplacement sur le chemin Saint-Louis, se référer à l'annexe 1.





^{*} La couleur du symbole varie en fonction de la qualification des panoramas et sa taille en fonction des caractéristiques physiques rencontrées.



QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Les critères pour la qualification et la classification des perspectives sont les mêmes pour toutes les unités de paysage et se regroupent en trois grandes familles : les éléments naturels lointains, la couverture végétale et les établissements humains. Les éléments naturels et la couverture végétale dominent dans l'échelle des critères puisque ces deux familles constituent les caractéristiques récurrentes du chemin Saint-Louis. Par exemple, si une perspective donne sur la falaise, le fleuve et/ ou la Rive-Sud, elle est automatiquement « digne de mention ». La liste complète des critères est disponible dans les annexes 2 et 3 ainsi que la pondération de chacune des perspectives visuelles.

Dans l'unité de paysage 1 (Bergerville), la présence du fleuve, relativement rapproché du chemin Saint-Louis par rapport aux autres unités de paysage, influence la classification des perspectives, passant de « dignes de mention » à « remarquables », selon leur position relative. En effet, le léger dénivelé du promontoire et la présence de la falaise à environ 400 m de la voie permettent de dégager des perspectives vers le sud et l'est. Ainsi, le fleuve peut occasionnellement être perçu de divers endroits depuis le chemin Saint-Louis, que ce soit de manière directe par une percée visuelle encadrée ou plus subtilement à travers les troncs d'arbres d'une étendue boisée. Dans ce dernier cas, les vues sont plus perceptibles en hiver qu'en été, lorsque le couvert végétal est absent. Les perspectives répertoriées vers le nord sont classifiées surtout comme étant « dignes de mention » ou « intéressantes ». Elles renseignent davantage sur le caractère du bâti de base (résidentiel) et parfois sur la position de certaines institutions (église, parc, etc.).

QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES SEQUENCES VISUELLES

Les séquences visuelles de Bergerville varient de « potentiellement intéressantes » à « remarquables », puisque la lisibilité d'une importante accumulation d'éléments naturels et humains à l'intérieur du corridor visuel est possible et est souvent enrichie de perspectives visuelles vers l'extérieur.

La qualification et la classification des séquences visuelles a été effectuée en fonction de critères paysagers communs à l'ensemble des unités de paysage, mais prenant en compte aussi certaines spécificités locales devant normalement être lisibles. C'est le cas, par exemple, du noyau villageois de Bergerville et du couvert arborescent remarquable. La liste complète des critères qui ont été pris en compte dans la qualification des séquences visuelles est disponible dans l'annexe 4, ainsi que la pondération (classification) de chacune des séquences.

U1 PERSPECTIVES VISUELLES

Tableau 1: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PERCÉES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST







PERCÉE VISUELLE	P1 (Rue Sheppard)	P2 (Avenue du Maire Beaulieu)	P3 (Avenue du Chanoine Morel)
CLASSIFICATION	DIGNE DE MENTION	INTÉRESSANTE	DIGNE DE MENTION
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS	 Enfilade bâtie continue qui encadre la percée visuelle. Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle. 	 Alignement d'arbres encadrant la perspective. 	 Enfilade bâtie caractéristique du faubourg de Bergerville qui encadre la perspective. Vue sur le clocher de l'église Saint-Charles-Garnier.
REMARQUES ET CONTRAINTES	Encadrement bâti inégal.	 Percée visuelle sur le fleuve partiellement obstruée par le bâti résidentiel de gros gabarit (14 étages). 	Présence de stationnements déstructurant en forme de pointe.



Axe végétal (rangée d'arbres) qui encadre la vue.

Percée visuelle vers le fleuve et la Rive-Sud.







Soeurs Saint-Jeanne-d'Arc.

boisé clairsemé.

Percée visuelle sur bâti historique à travers un

PERCÉE VISUELLE **P7** P4 (Parc de Bergerville) P5 (avenue Charlotte) P6 (Avenue Charles) POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE INÉRESSANTE CLASSIFICATION REMARQUABLE DIGNE DE MENTION ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT Bande végétale champêtre. • Enfilade bâtie caractéristique du faubourg de Ber-Bâti caractéristique du faubourg de Bergerville Parc du Montmartre Canadien. qui encadre la vue. gerville. Percée visuelle sur le clocher de l'Église Saint-Vue sur un boisé classé « exceptionnel » et • • Point de repère bâti historique : le couvent des

Charles-Garnier.

REMARQUES ET CONTRAINTES

 La perspective aurait pu être intéressante si elle n'avait pas été complètement obstruée au premier plan sur ce qui, à l'origine, donnait sur le couvent des Soeurs de Saint-Jeanne-d'Arc.

U1 PERSPECTIVES VISUELLES





PERCÉE VISUELLE

P8 (Rue Maguire)

P9 (Côte de Sillery)

CLASSIFICATION

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

REMARQUABLE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Encadrement bâti serré propre à la rue Maguire.
- Mixité de fonctions

- Le cimetière Mount Hermont.
- Boisé contenant des arbres patrimoniaux encadrant la perspective.
- Percée visuelle sur le fleuve et la Rive-Sud.

REMARQUES ET CONTRAINTES

- La marge de recul importante de l'édifice municipal et du stationnement interrompt la continuité hâtie.
- Peu ou pas de couvert végétal participant à l'ambiance.
- La présence de la station-service et de son stationnement en façade au coin chemin Saint-Louis et Maguire déstructure l'encadrement de la percée visuelle à partir du chemin Saint-Louis.

Tableau 2: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PA-NORAMAS**, DE L'EST VERS L'OUEST





PANORAMA	Pa1 (Cimetière St. Patrick)	Pa2 (Résidences St. Brigid)
CLASSIFICATION	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANT	INTÉRESSANT

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT •

- Présence d'arbres patrimoniaux.
- Perspective visuelle sur un boisé classifié « d'intérêt » et « exceptionnel ».
- Perspectives visuelles partielles sur le fleuve, la Rive-Sud et des maisons du voisinage à travers le boisé (en hivers).

- Vue sur un boisé.
- Vue sur un ensemble bâti.
- Perspective visuelle vers le fleuve et la Rive-Sud à travers un terrain privé (en hivers).

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Clôture séparant le terrain des résidences St-Brigid's
- Réseau de câbles électriques qui gêne la vue.

- Clôture séparant le terrain des résidences St-Brigid's.
- Vue sur des arrières de bâti et des stationnements.

PERSPECTIVE VISUELLE





PANORAMA Pa3 (Parc de Bergerville) Pa4 (Cimetière Mount Hermont)

CLASSIFICATION REMARQUABLE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Axes végétaux contribuant à l'encadrement de la vue.
- Parc de Bergerville.
- Vue sur des ensembles bâtis résidentiels et institutionnels.
- Vue sur le Montmartre Canadien.
- Perspective visuelle vers la Rive-Sud par-dessus le Montmartre Canadien.
- Perspectives visuelles « intéressantes » et « remarquables » sur le fleuve et la Rive-Sud.
- Particularité : endroit mettant clairement en relation le novau villageois de Bergerville et le fleuve.

REMARQUABLE

- Couvert végétal abondant.
- Plusieurs arbres classés « remarquables »
- Vue vers l'église Saint-Michel. Perspectives visuelle partielle vers le fleuve et la Rive-Sud à travers le boisé (en hivers).

REMARQUES ET /64 CONTRAINTES

Tableau 3: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **SÉQUENCES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST







SÉQUENCE VISUELLE

\$1 (Début du chemin Saint-Louis)

S2

\$3 (Cimetière St. Patrick)

CLASSIFICATION

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Présence d'un couvert végétal mature contribuant à l'ambiance. Présence d'un boisé contribuant à l'encadrement du chemin Saint-Louis et • agissant comme barrière visuelle en été.
- Présence d'un point focal : le bâti en fin de pers-
- Perspective visuelle sur le bâtiment historique de la Villa Bagatelle qui est perceptible à travers le • boisé sous couvert végétal hivernal.
- Les arbres surplombent ponctuellement la voie de manière à créer une canopée arbustive.
- Présence d'une couverture végétale généralement feuillue et mature.
- Présence d'un boisé participant à l'encadrement près de la jonction avec la séquence S3.
- Bâti toujours implanté sur le chemin Saint-Louis.
- Encadrement bâti à la marge de recul continue, assurant l'encadrement de la voie d'un côté.
- Panorama sur le parterre gazonné adjacent aux résidences St-Brigid en fin de séquence.
- Présence d'un boisé participant à l'encadrement près de la jonction avec la séguence S2. Rencontre oblique entre le chemin Saint-Louis et les rues transversales, ce qui est une caractéristique propre à Bergerville.
- Point focal en fin de séquence sur le bâti bleu du cimetière St Patrick.
- Présence d'un panorama offrant des vues sur le fleuve au travers des arbres sous couvert végétal hivernal.

REMARQUES ET **CONTRAINTES**

- Le bâti résidentiel ne donne pas toujours sur le chemin Saint-Louis dans cette séguence.
- Encadrement lâche à la jonction du chemin Saint-Louis et de la Grande-Allée. Cela est dû à la géométrie de l'intersection qui s'inspire des • voies d'accès autoroutières.
- La jonction ne contribue pas à marquer le caractère du chemin Saint-Louis.
- Présence de commerces déstructurants
- Stationnements placés en façade.
- Implantation des commerces en oblique par rapport à la voie principale.
- Végétation quasi inexistante sur les parcelles commerciales.
- Présence de commerces déstructurant avec stationnements en façade.
- Les parcelles obliques sont difficiles à aménager /65 et finissent souvent en des stationnements déstructurant.
- Vues sur des arrière-cours depuis la voie.
- Peu ou pas de présence végétale sur les parcelles commerciales.

U1 SÉQUENCES VISUELLES









SÉQUENCE VISUELLE

S4 (Résidences St. Brigid)

S5 (Parc de Bergerville)

S6 (Cimetière Mount Hermont)

\$7 (Est de l'avenue Maguire)

CLASSIFICATION

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Présence bâtie serrée d'un côté de la voie (Bergerville).
- Rencontre oblique entre le chemin Saint-Louis et les rues transversales propre à Bergerville.
- Présence de bâti historique : Bergerville
- Bâti généralement implanté sur rue.

- Encadrement serré de la voie par du bâti de base implanté sur rue (typologie propre à Bergerville).
- Bâti résidentiel historique datant du noyau villageois de Bergerville.
- Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Canopée arborescente.
- Panorama intéressant vers le parc et percées visuelles vers le fleuve.

- Enfilade de bâti qui encadre la voieau nord.
- Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Canopée arborescente.
- Plusieurs arbres classés « remarquables »
- Bâti historique : L'Église St-Michael.
- Panorama sur le cimetière Mont Hermon.
- Percée visuelle partielle vers le fleuve et la Rive-Sud à travers le boisé (en hivers).
- Enfilade bâtie continue qui encadre la séquence visuelle
- Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Percée visuelle vers le fleuve et la Rive-Sud (axe de la côte de Sillery)

REMARQUE ET CONTRAINTES

- Couvert végétal insuffisant pour participer à l'ambiance du lieu.
- Présence de stationnement déstructurant en facade des commerces.
- Le stationnement en façade des résidences St Brigid est peu encadré.
- Le couvert végétal présent afin de fournir une barrière visuelle est insuffisant pour réellement remplir cette fonction.

 Encadrement déficient en début de séquence avec la présence de la station-service et sa devanture asphaltée. Amène une déstructuration de la jonction chemin Saint-Louis/avenue Maguire.

CARACTÉRISATION DES PAYSAGES DU CHEMIN SAINT-LOUIS



Photo 14: Commerce déstructurant avec stationnement en façade



Photo 15: Jonction avec la rue Sheppard



Photo 16: Résidences St-Brigid avec stationnement en façade

SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET INTERFÉRENCES

L'unité de paysage 1 (Bergerville) est riche et diversifiée, mais elle renferme plusieurs contraintes ou interférences qui affectent la lisibilité optimale des caractéristiques essentielles du milieu. La présence de commerces et de stationnements, surtout en début de parcours du chemin Saint-Louis, entre la Grande Allée et le parc de Bergerville, déstructure la continuité de l'encadrement visuel. Les commerces sont généralement situés dans d'anciennes maisons transformées ou ayant déjà un commerce au rez-de-chaussée. De plus, à cet endroit, le parcours du chemin Saint-Louis est oblique par rapport à la trame urbaine ce qui crée certaines irrégularités difficiles à traiter en matière d'aménagement et de continuité visuelle (photo 8). Par exemple, une épicerie semble implantée de manière oblique (photo 14). Cela contribue à la création de vides dans lesquels sont implantés des stationnements, se soldant en un apparent relâchement du tissu urbain. C'est aussi le cas à la jonction de la rue Sheppard, voie de raccordement importante, où un nouveau bâtiment contribue à la définition de l'intersection, mais où perdure de l'autre côté un aménagement étranger aux caractéristiques locales.

Le terrain vague à côté des résidences St Brigid's est peu mis en valeur. Une clôture en maille de chaîne le sépare de la voie publique et l'encadrement y est très relâché, voire absent. On ne sait trop s'il s'agit d'une friche, d'un terrain à construire ou d'un parterre gazonné, résidu d'un champ agricole. Par ailleurs, la définition des limites propriété n'est pas claire pour l'observateur et l'encadrement de la voie s'en trouve pour autant brouillée. Les résidences St Brigid's contribuent peu au corridor visuel notamment en raison de la présence de son stationnement en façade (photo 16). Un certain encadrement de la voie est assuré par la plantation de quelques arbres, mais ceci ne semble pas suffisant pour atténuer l'impact de la quantité de voitures, et ce particulièrement en hiver.

Le cas du cimetière Mont Hermont est un très bon exemple de contribution à la valeur paysagère du parcours : clôture, arbres et percées visuelles en continu (panorama). Sa présence enrichit les vues obliques et perpendiculaires au parcours tout en préservant une certaine continuité de la séquence visuelle.

Enfin, la station-service à l'intersection chemin Saint-Louis/avenue Maguire (photo 10) ne contribue pas à la mise en valeur et la lisibilité de l'importance historique de cette intersection. En effet, le gabarit et le positionnement du bâti viennent atténuer l'effet de la remarquable percée visuelle dans l'axe de la côte de Sillery.





Photo 17 : Vue sur le domaine des Augustines à travers un boisé agissant comme barrière visuelle

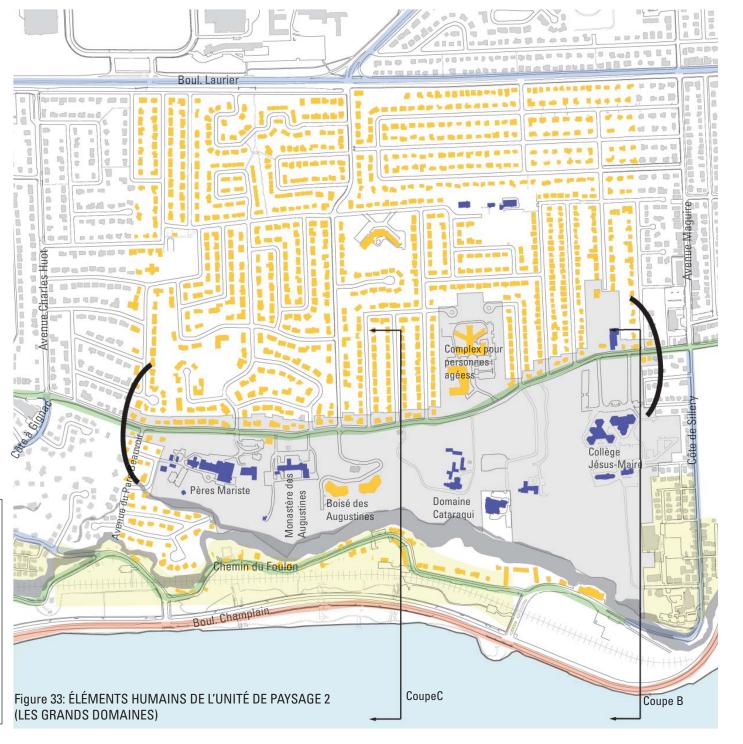


Photo 18 : Percée visuelle à travers le terrain du Collège Jésus-Marie



Photo 19 : Vue sur le complexe pour personnes agées à travers un boisé agissant comme barrière visuelle en été





DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 2

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Humains

La principale caractéristique de cette unité de paysage est la parfaite asymétrie du parcours. Cette asymétrie tient au fait que l'on peut y lire facilement les parcelles des grandes institutions au sud et, au nord, le lotissement résidentiel unifamilial d'après-guerre. Cette asymétrie est contrebalancée par une couverture végétale abondante et mature. En effet, les parcelles résidentielles au nord sont très grandes, ce qui permet aux arbres de prendre une présence aussi importante que le bâti. Par contre, le complexe pour personnes âgées situé au nord du chemin Saint-Louis constitue une irrégularité dans ce parterre boisé. On peut aujourd'hui difficilement comprendre que la présence de ce bâtiment était antérieure au quartier résidentiel puisqu'un bâtiment récent, positionné devant et réduisant le recul institutionnel par rapport à la voie publique, vient brouiller la lecture historique.

La trame viaire découle des phases successives d'établissement : au nord, la majorité des voies croisant le chemin Saint-Louis sont des parcours d'implantation. Au sud, une seule exception est l'avenue du Parc Beauvoir, qui correspond au développement résidentiel issu de la fragmentation du domaine de Beauvoir dans les années 1940.



Photo 20 : Arbres matures d'intérêt aux abords du chemin Saint-Louis



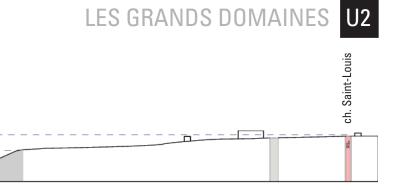
Photo 21 : Parterre gazonné du domaine Cataraqui

—— Chemin Saint-Louis Boisés non caractérisés Boisés de valeur faible* Boisés d'intérêt* Boisés exceptionnels* Arbres patrimoniaux** * D'après le rapport de DDM, pour la ville de Québec

** D'après le rapport d'ENRACINART,

pour la ville de Québec





41m

647m

220m



Coupe E

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Naturels

L'unité de paysage 2 (Les Grands Domaines) comporte une couverture végétale importante et relativement mature qui participe à l'ambiance du secteur et constitue le témoin par excellence de l'histoire du lieu. En effet, lors de l'établissement des grands domaines, le courant romantique prévalait dans les cercles huppés. Ainsi, les riches marchands venaient y établir leurs villas en quête de ressourcement, de nature et de tranquillité afin d'échapper à la vie mouvementée de la ville. Ils ont alors aménagé leurs domaines dans la foulée de ce courant, mettant ainsi l'accent sur l'expérience lyrique, la beauté naturelle et l'approche sensible du milieu, le tout soigneusement mis en scène par une horde de jardiniers. Ainsi, le couvert végétal que l'on observe aujourd'hui a en partie été implanté de façon artificielle et l'on y trouve des essences d'arbres importées d'Europe, ce qui manifeste la force de ce courant lié à la recherche d'un pittoresque bien orchestré et sophistiqué.

On y trouve cependant encore deux boisés naturels, des vestiges d'écosystèmes anciens. Selon le rapport DDM portant sur l'évaluation des espaces boisés du site patrimonial déclaré de Sillery, l'un est situé sur la propriété des Pères Maristes (17 % de la superficie), ainsi que sur le domaine Benmore (34 % de la superficie). Les autres types de boisés que l'on peut trouver dans l'unité de paysage sont naturels semi-aménagés, aménagés, des plantations d'arbres indigènes ou importés, des rangées d'arbres ainsi que des espaces verts paysagés. Au cours des années, les congrégations religieuses ont aussi ajouté des arbres, mais elles ont surtout permis d'entretenir les boisés durant les décennies de manière à augmenter leur valeur paysagère. Ainsi aujourd'hui, ce couvert végétal participe à l'encadrement de la voie, soit par des boisés agissant comme barrière visuelle vers les sites des anciennes villas ou par des rangées d'arbres matures contribuant au caractère pittoresque du lieu. Plusieurs boisés de ce secteur son classé « exceptionnels » et « d'intérêt » dû à la présence d'arbres-vestiges et d'arbres patrimoniaux.

boul. Champlain

187m

74m

La topographie présente des variations importantes dans le secteur. En effet, la longueur du promontoire, entre le chemin Saint-Louis et la falaise, passe de 650 m dans le secteur du Collège Jésus-Marie de Sillery (coupe B) à environ 220 m dans le secteur des Augustines (coupe C). Cet écart important occasionne un potentiel très variable dans le rapport visuel entre le fleuve et le chemin Saint-Louis. Ainsi, la caractéristique paysagère dominante de ce tronçon du parcours est sans contredit la présence végétale. Les aménagements qui ont été faits sur ces parcelles à travers les siècles ont tous comme dénominateur commun une obéissance à des considérations fonctionnelles et paysagères intrinsèques aux grandes institutions, héritage de la villégiature bourgeoise. Paradoxalement, ces éléments naturels agissent le plus souvent comme barrières visuelles, principalement en été, coupant les (rares) vues que l'on pourrait avoir vers le fleuve depuis la voie. Ces rares perspectives vers le fleuve sont aujourd'hui en guelque sorte accidentelles, mais participent tout de même aux ambiances paysagères de cette unité de paysage. Il importe tout de même de mentionner la présence de deux perspectives /71 classifiées de « remarquables » et deux d'« intéressantes ».

256m

Figure 35 : SÉQUENCES VISUELLES ET SUITES D'ENCADREMENT DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 2

(LES GRANDS DOMAINES)

Numéro de la suite

SUITES D'ENCADREMENT

Dix-sept suites d'encadrement se succèdent dans l'unité de paysage 2 et sont liées à onze types d'encadrement. Ainsi, ce secteur que l'on croit à première vue relativement homogène contient, lorsqu'analysé plus en détail, de nombreuses variations, quoique souvent mineures. Par contre, cet exercice a permis de déceler les interférences paysagères.

Cette unité est caractérisée par un encadrement mixte (asymétrique), c'est-à-dire composé de bâti d'un côté de la voie et de couvert végétal de l'autre. Cependant, c'est la variation de la profondeur de ce couvert végétal, passant de simples alignements d'arbres à boisés, qui contribue à la différenciation de plusieurs suites d'encadrement.

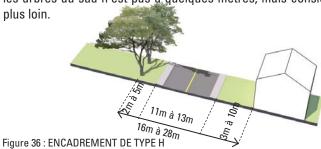
CORRESPONDANCE SÉQUENCES D'ENCADREMENT ET SÉQUENCES VISUELLES

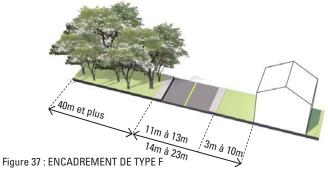
Comme le montre la figure 35, les séquences visuelles ne correspondent pas nécessairement à une suite d'encadrement. Une suite d'encadrement réfère uniquement à la morphologie (marges de recul) des éléments qui encadrent la voie (naturels et/ou bâtis), alors qu'une séquence visuelle inclut les notions d'homogénéité des typologies du bâti et les inflexions du parcours qui le ponctuent et qui peuvent marquer une transition dans le changement d'angle d'observation ou du tracé de la promenade. Ainsi, les séquences visuelles sont des vues introverties sur le chemin Saint-Louis dont on cherche à qualifier l'ambiance à l'aide, entre autres, des types d'encadrement du corridor visuel.

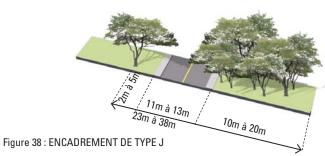
En raison des nombreuses variations morphologiques dans les types de couvert végétal, une séquence visuelle peut ici traverser de trois à cinq séquences d'encadrement.

TYPES CARACTÉRISTIQUES À L'UNITÉ 2

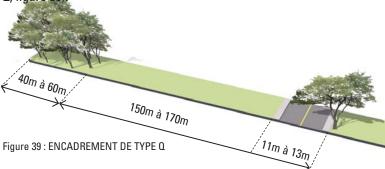
Onze types d'encadrement ont été identifiés dans l'unité de paysage 2, dont trois qui se répètent à certains endroits (types F, J et H). De façon générale, l'encadrement est asymétrique et composé de bâtis au nord et de végétaux au sud. Comme dans l'unité de paysage 1, c'est le type H (figure 33) qui est le plus fréquent ici. Par contre, le bâti situé derrière les arbres au sud n'est pas à quelques mètres, mais considérablement plus leis







La caractéristique dominante de cette unité de paysage est donc liée à l'encadrement végétal. Cette caractéristique atteint son apogée à la hauteur du domaine Cataraqui dont une partie de la couverture végétale est même accompagnée d'un large dégagement au premier plan (type Q, figure 39).



Il est à noter que la majorité de la couverture végétale contribuant à l'encadrement du corridor visuel est feuillue. Ce n'est pas le cas à la séquence E-21 où une rangée de cèdres, retrouvée nulle par ailleurs dans l'unité, crée un encadrement végétal ainsi qu'une barrière visuelle.

Enfin, la séquence E-26 constitue une interférence par rapport au reste de l'unité. En effet, en l'espace d'un instant apparaît le type D (figure 40), un encadrement bâti symétrique que l'on trouve souvent ailleurs dans les autres unités le long du chemin Saint-Louis et caractéristique des développements de suburbanisation d'après-guerre.

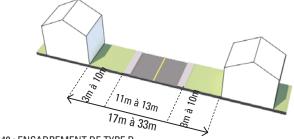
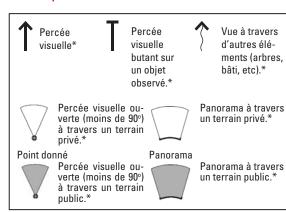


Figure 40: ENCADREMENT DE TYPE D





^{*} La couleur du symbole varie en fonction de la qualification des panoramas et sa taille en fonction des caractéristiques physiques rencontrées.



QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Les critères pour la qualification et la classification des perspectives visuelles sont les mêmes pour toutes les unités de paysage et se regroupent en trois grandes familles : les éléments naturels lointains, la couverture végétale et les établissements humains. Les éléments naturels et la couverture végétale dominent dans l'échelle des critères puisque ces deux familles constituent les caractéristiques récurrentes du chemin Saint-Louis. Par exemple, si une perspective donne sur la falaise, le fleuve et/ ou la Rive-Sud, elle est automatiquement « digne de mention ». La liste complète des critères est disponible dans les annexes 2 et 3 ainsi que la pondération de chacune des perspectives visuelles.

Le caractère particulier de ce secteur, dû à l'établissement des grandes institutions au XIXe siècle, est encore très lisible, autant par le découpage des parcelles que par le type de bâtiment qui s'y trouve. L'aspect dégagé de ces grands espaces est propice à la présence de panoramas sur les ensembles bâtis ainsi qu'à certaines percées visuelles vers le fleuve. La variation importante de la topographie, modifiant ainsi le rapport entre le chemin Saint-Louis et le fleuve, permet une apparente proximité accrue avec le fleuve, surtout lorsque le couvert végétal est peu présent ou diffus. C'est pourquoi la majorité des perspectives visuelles sont principalement classifiées « intéressantes » et « remarquables ». La couverture végétale, particulièrement présente du côté sud, est utilisée pour, en quelque sorte, mettre en scène les domaines dans une approche romantique, en plus d'influencer l'encadrement des percées visuelles : axes végétaux de séparation des propriétés, allées végétales, boisés isolateurs, etc.

QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES SEQUENCES VI-SUELLES

Les séquences visuelles de l'unité de paysage 2 sont classifiées «intéressantes» et «remarquables» puisqu'il est possible d'y lire une accumulation d'éléments naturels et humains qui renseignent sur la position relative de l'unité (repérage) et sur son histoire. La qualification et la classification des séquences visuelles ont été effectuées en fonction de critères paysagers communs à l'ensemble des unités de paysage, mais prenant en compte aussi certaines spécificités locales devant normalement être lisibles. C'est le cas par exemple de la présence des grandes institutions, du couvert végétal et de parterres exceptionnels en certains endroits, l'asymétrie de l'encadrement, etc. La liste complète des critères qui ont été pris en compte dans la qualification des séquences visuelles est disponible dans l'annexe 4, ainsi que la pondération (classification) de chacune des séquences.

U2 PERSPECTIVES VISUELLES

Tableau 4: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PERCÉES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST







Percé visuelle dégagée sur le fleuve et la Rive-

Sud.

		Company of the compan	
PERCÉE VISUELLE	P10 (Collège Jésus-Marie de Sillery)	P11 (Boisé des Augustines)	P12 (Ancien monastère des Augustines)
CLASSIFICATION	REMARQUABLE	INTÉRESSANTE	REMARQUABLE
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	 Bande végétale champêtre au premier plan. Parterre végétal. Point de repère bâti : le Collège Jésus-Marie de Sillery. Axe végétal boisé qui encadre la vue. Percée visuelle vers le fleuve et la Rive-Sud. 	 Bande végétale champêtre au premier plan. Parterre végétal. Point de repère bâti : le Boisé des Augustines et l'an cien monastère des Augustines. Percée visuelle partielle vers le fleuve et la Rive-Suc à travers le boisé (en hivers). 	Augustines.

REMARQUES ET CONTRAINTES





PERCÉE VISUELLE

P13 (Ancien monastère des Augustines)

P14 (Avenue du Parc Beauvoir)

CLASSIFICATION

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Axe végétal boisé qui encadre la vue.
- Parterre végétal.
- Point de repère bâti : l'ancien monastère des Augustines.
- Bâti historique : l'ancien monastère des Augustines
- Bâti institutionnel qui encadre la vue.
- Vue sur boisé classé « d'intérêt ».
- Percée visuelle partielle sur le fleuve et la Rive-Sud à travers le boisé (en hivers).

- Bâti résidentiel qui encadre la vue.
- Percée visuelle partielle sur le fleuve et la Rive-Sud entre les maisons et les arbres.

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Parterre végétal converti en partie en stationnement.
- Vue sur stationnement

- Vue sur stationnements résidentiels au premier plan.
- Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la vue ou à son encadrement.
- Vue sur le fleuve partiellement obstruée par le bâti résidentiel.

U2 PERSPECTIVES VISUELLES

Tableau 5: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PANORAMAS**, DE L'EST VERS L'OUEST





PANORAMA	Pa5 (Collège Jésus-Marie de Sillery)	Pa6 (Cataraqui)
CLASSIFICATION	REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANT
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	 Bande végétale champêtre au premier plan. Parterre végétal. Point de repère bâti : le Collège Jésus-Marie de Sillery. Boisé sur la propriété encadrant le panorama (à l'est). Axe végétal boisé encadrant le panorama (à l'ouest). Pespective visuelle vers le fleuve et la Rive-Sud. 	 Vue sur boisé qualifié d'« exceptionnel » contenant des arbres patrimoniaux. Parterre végétal. Bande végétale dense encadrant le panorama. Perspective visuelle partielle vers le fleuve et la Rive-Sud à travers le boisé (en hivers).
REMARQUES ET CONTRAINTES	Bâti institutionnel récent.	 Parterre végétal converti en partie en station- nement. Vue sur le stationnement.





PANORAMA

Pa7 (Domaine du Château de Bordeaux)

Pa8 (Boisé et ancien monastère des Augustines)

CLASSIFICATION

INTÉRESSANT

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Boisé relativement dense en été (premier plan).
- Arbres classés d'« exceptionnel » ou d'« intérêt »
- Bâti historique : l'ancien bâtiment des Soeurs de Bordeaux
- Panoramas partiels sur l'ensemble bâti à travers le boisé (en hivers).

REMARQUABLE

- Bande végétale champêtre au premier plan.
- Parterre végétal
- Boisés et axes végétaux encadrant le panorama.
- Boisés classés d'« intérêt ».
- Bâti historique : le monastère des Augustines.
- Plusieurs percées visuelles intéressantes et remarquables vers le fleuve.

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Implantation du nouveau bâti en discontinuité avec l'évolution du bâti historique.
- Gabarit du nouveau bâti trop important.

- Parterre végétal converti en partie en stationnement.
- Vue sur le stationnement.
- Bâti résidentiel de petit gabarit implanté sur le parterre du domaine entre ce panorama et le Pa9. Il rompt la continuité entre les deux panoramas.





PANORAMA

Pa9 (Propriété des Pères Maristes)

CLASSIFICATION

INTÉRESSANT

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Bande végétale au premier plan.
- Parterre végétal
- Alignement d'arbres encadrant le panorama.
- Boisé qualifié d'« exceptionnel ».
- Points de repère bâtis : l'Externat Saint-Jean-Berchmans et le Séminaire des Pères Maristes.
- Perspective visuelle partielle vers le fleuve et la Rive-Sud à travers le boisé (en hivers).

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Présence d'un bâti résidentiel de petit gabarit implanté sur rue entre ce panorama et le Pa8, qui rompt la continuité qui aurait pu exister entre les deux.
- Parterre végétal converti en partie en stationnement.
- Vue sur stationnement

Tableau 6: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **SÉQUENCES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST

CONTRAINTES

terrain privé. Aucun véritable boisé.





Bande végétale discontinue du côté sud.



U2 SÉQUENCES VISUELLES





SÉQUENCE	
VISUFILE	

S11 (Ancien monastère des Augustines)

\$12 (Propriété des Pères Maristes)

CLASSIFICATION

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Asymétrie d'encadrement caractéristique aux domaines : très relâché au sud du chemin Saint-Louis et resserré au nord.
- Bande végétale clairsemée.
- Parterre végétal.
- Axes végétaux perpendiculaire à la rue, marquant la séparation des propriétés.
- Bâti historique : l'ancien monastère des Augustines.
- Vue sur bâti historique (monastère des Augustines).
- Percées visuelles vers le fleuve et la Rive-Sud.

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Asymétrie d'encadrement nord/sud non respecté : bâti résidentiel de petit gabarit implanté sur le parterre de la propriété des Pères-Maristes.
- Pas de boisé, couvert végétal peu dense.

- Asymétrie d'encadrement caractéristique aux domaines : très relâché au sud du chemin Saint-Louis et resserré au nord.
- Bande végétale champêtre et boisée.
- Parterre végétal boisé devant le bâti institutionnel.
- Bâti institutionnel : Externat Saint-Jean-Berchmans et Séminaire des Pères Maristes.
- Perspectives visuelles partielles sur le fleuve, la Rive-Sud et les bâtis institutionnels (en hivers).
- Parterre végétal converti en partie en stationnement.
- Vue sur le stationnement depuis le chemin Saint-Louis.



Photo 22 : Bâtiments ancien et nouveau Domaine du Château de Bordeaux



Photo 23: Arrière du nouveau bâtiment et plantation de cèdres



Photo 24: Bâti du boisé des Augustine derrière la villa

SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET INTERFÉRENCES

La présence des institutions conventuelles marque de façon tangible les ambiances paysagères du chemin Saint-Louis, et ce plus spécifiquement dans cette unité de paysage. Ces institutions sont elles-mêmes le fruit de transformations de bâtiments issus d'une autre époque, celle des grandes propriétés bourgeoises. Ainsi, ce ne sont donc pas les transformations apportées aux bâtiments eux-mêmes qui ont menacé ou permis de conserver les caractéristiques paysagères essentielles et perceptibles à partir du chemin Saint-Louis. C'est plutôt la compréhension et le maintien de ces caractéristiques fondamentales (recul des bâtiments, boisés qui agissent tantôt comme tampon, filtre ou barrière) par les divers propriétaires qui s'y sont succédé au fil des siècles, qui a permis la conservation de l'ambiance paysagère du secteur.

Certains ajouts ou transformations ont déjà été opérés dans cette unité de paysage et portent à interrogation sur les méthodes d'interventions à privilégier. Ainsi, le compexe pour personnes agées situé sur l'ancienne propriété des Soeurs de la Sainte-Famille de Bordeaux est un exemple où la marge avant d'une ancienne institution fut considérablement modifiée, et la présence du boisé d'autant atténuée (photo 22). L'implantation du complexe des Augustines quant à elle mène à questionner la justesse de son emprise au sol et la proportion bâti/végétal perceptible à partir du chemin Saint-Louis, notamment en hiver, sans couverture végétale (photo24).

À une autre échelle, un simple bungalow implanté près de la voie au sud du chemin Saint-Louis devant l'ancien monastère des Augustines (photo 25) rompt de façon dramatique la séquence des retraits institutionnels et éléments boisés ou paysagés. Cet exemple éloquent illustre que souvent l'échelle des bâtiments ne constitue pas le premier impact dommageable dans un paysage donné. C'est plutôt son positionnement par rapport à la voie publique qui influe davantage.



Photo 25 : Bâti résidentiel incohérent



Photo 26: Vue sur le stationnement du domaine Cataraqui

On peut également se questionner sur le positionnement de certains stationnements. Ce ne sont pas des constructions certes, mais leur effet dans la lecture d'un paysage a un impact considérable. Ainsi, ce qui était un pré à l'orée du boisé de Cataraqui n'en est plus un les jours d'affluence. De même devant l'externat Saint-Jean-Berchmans on s'interroge sur l'équilibre entre boisé et stationnements. Cela remet en question les limites de l'atténuation paysagère par un couvert végétal : est-ce un boisé envahi par un stationnement ou un stationnement boisé ?

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 3

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Humains

Les aménagements de l'unité de paysage 3 illustrent les développements résidentiels des banlieues d'après-guerre. Cela est lisible autant dans le système parcellaire généralement petit et régulier, sauf exception, que dans le bâti résidentiel de type bungalow ou duplex. On y trouve également de plus grandes parcelles, issues de l'ancien domaine du Préventorium de la Ligue Antituberculeuse et sur lesquelles prennent place l'Institut de Réadaptation en Déficience Physique de Québec et l'école Saint-Louis-de-France.

Le système viaire est relativement simple et composé majoritairement de voies d'implantation traversant ou s'arrêtant sur le chemin Saint-Louis. Trois axes de raccordement importants croisent le chemin Saint-Louis : la côte à Gignac, la côte Ross et la route de l'Église. Les deux côtes relient le chemin Saint-Louis au chemin du Foulon. Seule la côte Ross se prolonge sur le plateau par l'avenue Charles-Huot. L'intersection de cette dernière avec le chemin Saint-Louis, à l'instar de la route de l'Église, est le lieu d'activités commerciales.

PLATEAU DE SAINTE-FOY À L'EST DES PONTS U3





Photo 27 : Petit pôle commercial à la jonction de la côte à Gignac et du chemin Saint-Louis

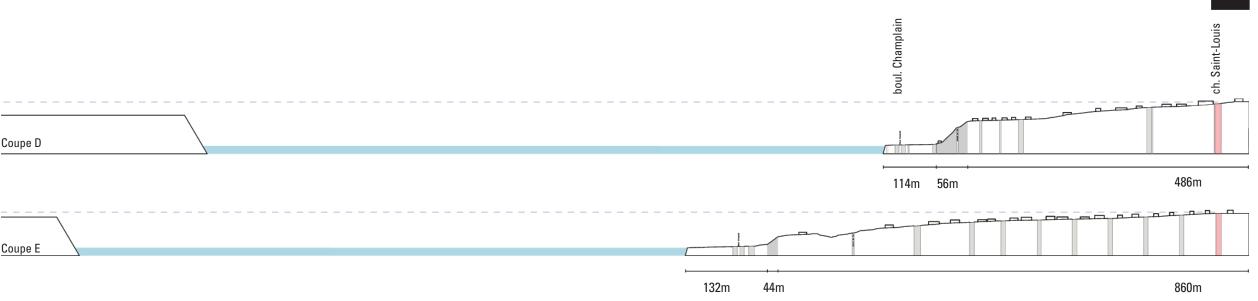


Photo 28 : Le pôle commercial à la jonction de la route de l'Église et du chemin Saint-Louis









DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Naturels

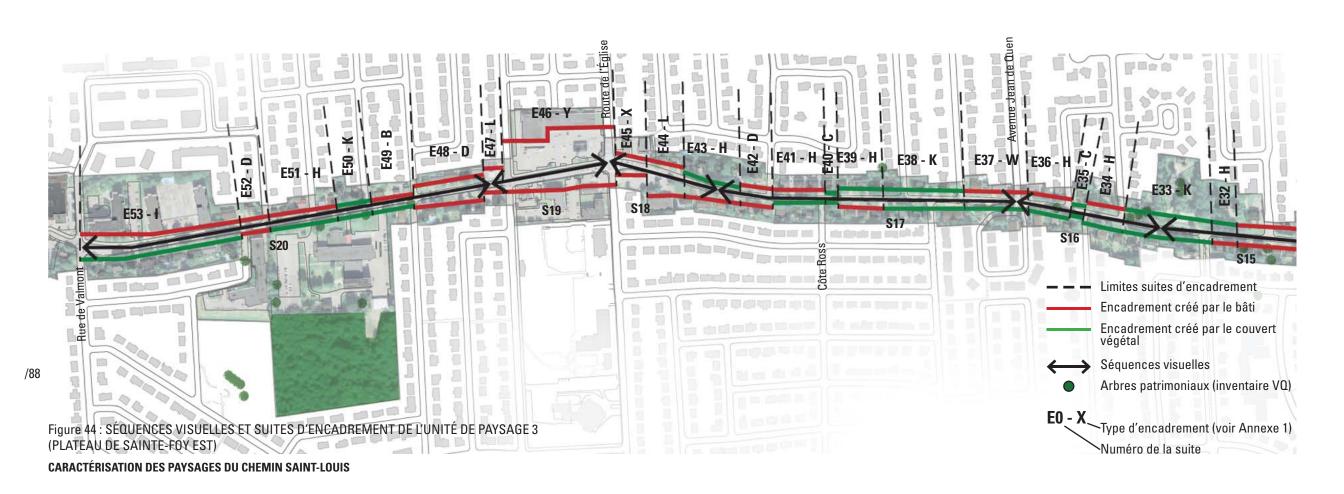
Le couvert végétal est présent de manière uniforme sur presque toute la longueur du parcours dans l'unité de paysage 3. Il participe activement à la caractérisation du corridor visuel et à la création des ambiances paysagères en toute saison. Les essences diffèrent et sont moins matures que celles des unités de paysage 1 et 2. Certains arbres sont classés patrimoniaux et sont, le plus souvent, issus d'écosystèmes disparus. On ne trouve en effet pratiquement pas de boisés dans cette unité et ces arbres classés constituent donc des vestiges de grande valeur.

Sur le plan topographique, le chemin Saint-Louis s'éloigne considérablement de la falaise, et en l'occurrence du fleuve. Les perspectives sur le fleuve et la Rive-Sud ne constituent donc pas un enjeu caractéristique des paysages comme dans d'autres unités. En effet, la largeur du promontoire en faux-plat, beaucoup plus importante qu'ailleurs (environ 860 m, voir la coupe E), occasionne un rapport visuel très faible entre le chemin Saint-Louis et les éléments naturels au sud. Certaines perspectives ponctuelles sont parfois possibles vers la Rive-Sud, mais en aucun cas on n'y voit le fleuve.

Cette unité de paysage est donc caractérisée par la présence de quartiers résidentiels de part et d'autre qui agissent comme limites et encadrent les séquences visuelles. Contrairement aux unités de paysage 1 et 2 où la perception des éléments naturels au sud polarise toutes les ambiances paysagères, ici cette polarité est quasi inversée et semble orientée vers le nord, c'est-à-dire vers le centre majeur d'activités du boulevard Laurier d'où certains édifices imposants sont perceptibles à partir du chemin Saint-Louis.



Photo 29 : Couvert végétal aux abords du chemin Saint-Louis



SUITES D'ENCADREMENT

Vingt-six suites d'encadrement se succèdent dans l'unité de paysage 3 et sont liées à dix types d'encadrement différents. Ces séguences s'échelonnent le long du chemin Saint-Louis sur 2,5 km. De façon générale, l'encadrement est relativement homogène et le continuum des suites beaucoup plus long que dans les séquences 1 et 2. Le type d'encadrement est à peu près toujours assuré par des arbres adjacents à un bâti résidentiel de petit gabarit de part et d'autre de la voie. Ainsi, le caractère symétrique de l'encadrement est une dominante de cette unité de paysage.

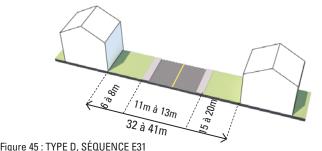
Parmi les caractéristiques analysées qui ont permis d'identifier les types d'encadrement, la largeur de la chaussée en est une d'importance qui renvoie notamment aux notions de proportions de l'espace public. Ici, une particularité apparaît dans le fait que la largeur du chemin Saint-Louis passe par endroits de deux voies à trois (jonction avec l'avenue Jean-de-Quen) et quatre voies (jonction avec la route de l'Église).

CORRESPONDANCE SÉQUENCES D'ENCADREMENT ET SÉQUENCES VISUELLES

Comme le montre la figure 44, les séquences visuelles ne correspondent pas nécessairement à une suite d'encadrement. Une suite d'encadrement réfère uniquement à la morphologie (marges de recul) des éléments qui encadrent la voie (naturels et/ou bâtis), alors qu'une séquence visuelle inclut les notions d'homogénéité des typologies du bâti ainsi que les inflexions du parcours qui le ponctuent et qui peuvent marquer une transition dans le changement d'angle d'observation ou du tracé de la promenade. Ainsi, les séquences visuelles sont des vues introverties sur le chemin Saint-Louis dont on cherche à qualifier l'ambiance à l'aide, entre autres, des types d'encadrement du corridor visuel. Les séquences visuelles étant généralement longues dans cette unité de paysage, elles peuvent alors traverser d'une à six suites d'encadrement.

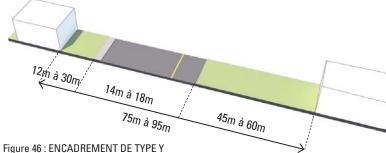
SUITES D'ENCADREMENT CARACTERISTIQUES A L'UNITE DE PAYSAGE 3

Les types d'encadrement présents dans l'unité de paysage 3 sont généralement composés par une alternance bâti/végétal et bâti. On trouve les types D et H respectivement 4 et 8 fois. Par contre, le type D est présent sur de plus grandes distances. C'est le cas par exemple de la suite d'encadrement E31. En effet, l'encadrement bâti n'y est pas tout à fait symétrique puisque d'un côté de la voie, les résidences sont plus éloignées et peuvent même se situer jusqu'à 20 m (figure 45).

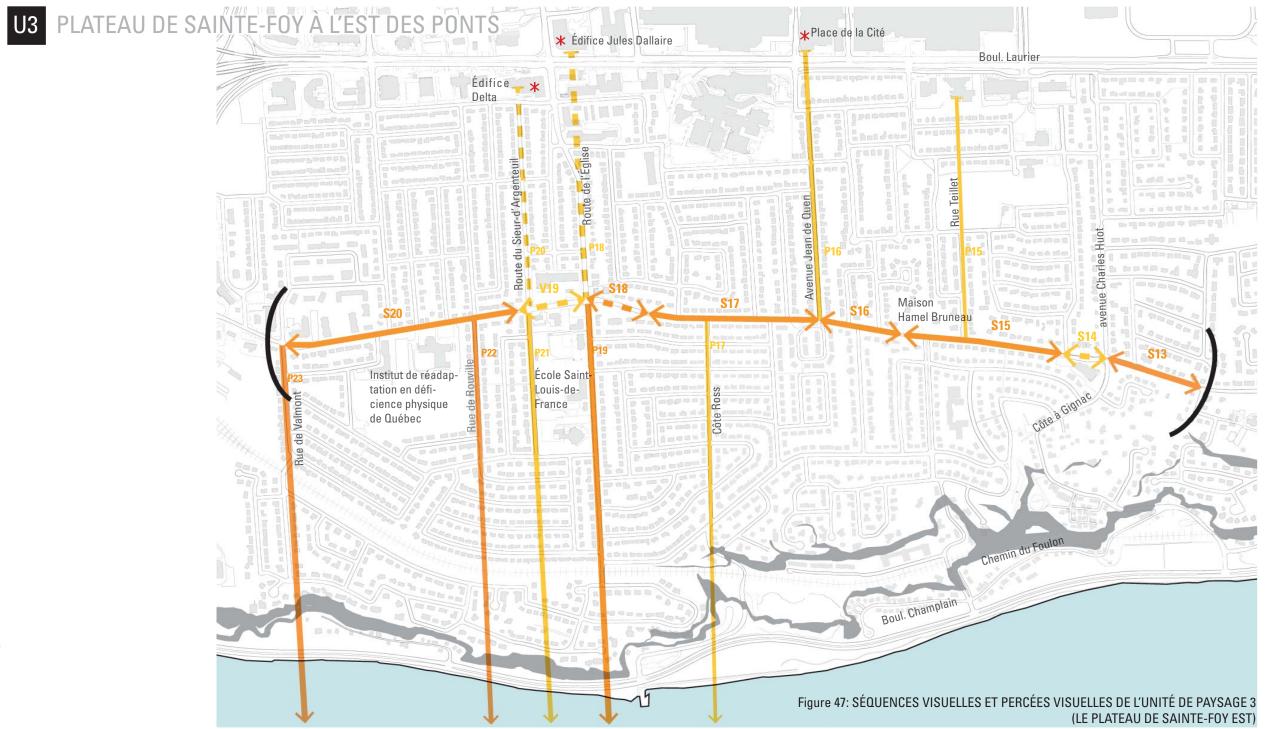


Dans la suite d'encadrement E30, on trouve un encadrement de type F, créé en partie par un boisé, ce qui n'est pas caractéristique de cette unité de paysage. Par contre, sa présence est logique puisqu'il assure une barrière visuelle devant un bâti qui fait dos à la voie, ce qui autrement correspondrait à une anomalie visuelle. Par contre, en hiver, lorsque le couvert végétal est absent, des vues sont possibles vers des arrières cours. Cet exemple illustre bien l'importance de la couverture végétale pour assurer le continuum de la séquence et en l'occurrence de l'unité de paysage.

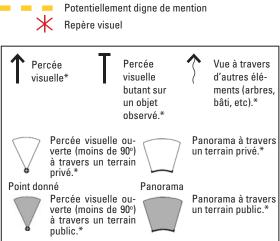
Dans cette unité de paysage, le nombre de voies, généralement de 2 sur l'ensemble du chemin Saint-Louis, passe ici à 3 et 4 voies aux intersections les plus importantes (la route de l'Église à la figure 46 et l'avenue Jean-de-Quen, c'est-à-dire aux suites d'encadrement E37, E45 et E46). Par contre, cela coïncide, dans le cas de la suite E46, à l'emplacement d'un pôle commercial, mais également à un très grand relâchement de l'encadrement. En effet, en plus de la largeur accrue du parcours public,



la marge avant du bâti, aménagée en stationnement, ouvre et déstructure le corridor visuel en complète opposition avec toutes les autres suites d'encadrement du chemin Saint-Louis. C'est le même constat qui /89 se répète à l'intersection de la Côte à Gignac (séquence visuelle S14). mais dans des disproportions beaucoup moins importantes.



Remarquable Potentiellement remarquable Intéressante Potentiellement intéressante Digne de mention Potentiellement digne de mention



^{*} La couleur du symbole varie en fonction de la qualification des panoramas et sa taille en fonction des caractéristiques physiques rencontrées.

QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Les critères pour la qualification et la classification des perspectives visuelles sont les mêmes pour toutes les unités de paysage et se regroupent en trois grandes familles : les éléments naturels lointains, la couverture végétale et les établissements humains. Les éléments naturels et la couverture végétale dominent dans l'échelle des critères puisque ces deux familles constituent les caractéristiques récurrentes du chemin Saint-Louis. Par exemple, si une perspective donne sur la falaise, le fleuve et/ ou la Rive-Sud, elle est automatiquement « digne de mention ». La liste complète des critères qui ont été pris en compte dans la qualification des séquences visuelles est disponible dans l'annexe 4, ainsi que la pondération (classification) de chacune des séquences

L'unité de paysage 3 est caractérisée par la distance importante entre le chemin Saint-Louis et la falaise ainsi que par de nombreux développements résidentiels de part et d'autre du parcours directeur. Ainsi, les séquences visuelles sont davantage marquées par les éléments présents de part et d'autre du parcours (type d'encadrement, couvert végétal, etc.) que par des perspectives visuelles vers le fleuve. Cependant, certaines ionctions avec des rues transversales permettent des percées visuelles vers la Rive-Sud et le centre majeur d'activités commerciales de Sainte-Foy au nord. Ces perspectives visuelles sont classifiées « dignes de mention » et « intéressantes ». En plus de ces perspectives vers des édifices en hauteur (Édifice Jules-Dallaire, Place de la Cité, etc. (photo 30), certaines rues reliant le boulevard Laurier au chemin Saint-Louis ponctuent le parcours et sont marquées par un élargissement du chemin Saint-Louis. Ces élargissements correspondent aussi à l'implantation de deux pôles commerciaux déstructurant qui opèrent des discontinuités et un relâchement dans les suites d'encadrement.



Photo 30 : Vue sur Place de la Cité dans l'axe de la rue Jean-de-Quen

QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES SEQUENCES VISUELLES

La qualification et la classification des séquences visuelles ont été effectuées en fonction de critères paysagers communs à l'ensemble des unités de paysage. La liste complète des éléments qui ont été pris en compte dans la qualification des séquences visuelles, ainsi que la pondération (classification) de chacune des séquences est disponible dans l'annexe 4. En général, les séquences visuelles de cette unité sont classifiées « dignes de mention » et « intéressantes ». Ceci est dû à l'accumulation d'éléments naturels et humains rendus lisibles.



Photo 31 : Couvert végétal sur le chemin Saint-Louis



Photo 32 : Vue vers la Rive-Sud dans l'axe de la rue de Valmont

91

U3 PERSPECTIVES VISUELLES

Tableau 7: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PERCÉES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST



Rue très large pour une voie ne servant pas de

parcours de transit.



Rue très large servant de parcours de transit.



PERCÉE VISUELLE	P15 (Rue Teillet)	P16 (Avenue Jean-de-Quen)	P17 (Côte Ross)
CLASSIFICATION	DIGNE DE MENTION	DIGNE DE MENTION	DIGNE DE MENTION
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	 Enfilade bâtie continue qui encadre la percée visuelle. Point de repère bâti : bâti commercial de gabarit important de Sainte-Foy. Percée visuelle dégagée vers un bâti de gros gabarit qui fait sentir la proximité du chemin Saint-Louis au pôle commercial de Sainte-Foy. 	 suelle. Point de repère bâti : bâti commercial de gabari important de Sainte-Foy. 	visuelle. t • Couvert végétal participant à l'ambiance et à l'encadrement de la percée visuelle. t • Percée visuelle dégagée sur le fleuve et la Rive-
REMARQUES ET CONTRAINTES	Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la percée visuelle ou à son encadrement. Rue très large pour une voie ne servent pas de	Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la percée visuelle ou à son encadrement. Rue très large servant de parcours de transit.	Rue très large servant de parcours de transit.









PERCÉE VISUELLE

P18 (Route de l'Église Nord)

P19 (Route de l'Église Sud)

P20 (Route du Sieur-d'Argenteuil Nord)

P21 (Route du Sieur-d'Argenteuil Sud)

CLASSIFICATION

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

DIGNE DE MENTION

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Bâti commercial et résidentiel qui encadre la vue.
- Point de repère bâti : l'édifice Jules-Dallaire.
- Percée visuelle dégagée vers l'édifice Jules-Dallaire qui fait sentir la proximité entre le chemin
 Saint-Louis et le pôle commercial de Sainte-Foy.
- Bâti résidentiel et institutionnel qui encadre la percée visuelle.
- Couvert végétal qui encadre partiellement la percée visuelle.
- Point de repère bâti : le clocher de l'église Saint-Louis-de-France.
- Percée visuelle dégagée vers la Rive-Sud.

- Bâti commercial et résidentiel qui encadre la vue.
- Couvert végétal qui encadre partiellement la percée visuelle.
- Point de repère bâti : l'édifice Delta.
- Percée visuelle dégagée vers l'édifice Delta qui fait sentir la proximité entre le chemin Saint-Louis et le pôle commercial de Sainte-Foy.
- Bâti résidentiel qui encadre la percée visuelle d'un côté de la voie.
- Terrains de sport du parc Saint-Louis-de-France à droite de la voie.
- Percée visuelle dégagée vers la Rive-Sud.

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Vue sur stationnements commerciaux au premier plan qui déstructure la percée visuelle.
- Encadrement bâti inégal.
- Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la percée visuelle ou à son encadrement.
- Terrain actuellement vacant au premier plan qui déstructure le début de la percée visuelle.
- Vue sur stationnements commerciaux au premier plan qui déstructure la percée visuelle.
- Couvert végétal déficient au premier plan.
- Encadrement bâti inégal.
- Rue très large pour une voie ne servant pas de parcours de transit.
- Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la percée visuelle ou à son encadrement.
- Encadrement bâti inégal.
 - Rue très large pour une voie ne servant pas de parcours de transit.

PERSPECTIVES VISUELLES





PERCÉE VISUELLE P23 (Rue de Valmont) P22 (Rue de Rouville) INTÉRESSANTE INTÉRESSANTE TYPE DE PERSPECTIVE

- ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT Enfilade bâtie continue qui encadre la percée
 - Couvert végétal participant à l'ambiance et à l'encadrement de la percée visuelle.
 - Percée visuelle dégagée vers la Rive-Sud.
- Enfilade bâtie continue qui encadre la percée vi-
- Alignement d'arbres qui encadre la vue.
- Couvert végétal participant à l'ambiance et à l'encadrement de la percée visuelle.
- Percée visuelle dégagée vers la Rive-Sud.

REMARQUES ET CONTRAINTES

Tableau 8: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **SÉQUENCESVISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST







SÉQUENCE		S13 (ouest de la côte à Gignac)	5	S14 (est de la côte à Gignac)		\$15 (ouest de la maison Hamel Bruneau)
<u>VISUELLE</u> CLASSIFICATION		INTÉRESSANTE		POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION		INTÉRESSANTE
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	•	Enfilade bâtie au nord et couvert végétal au sud qui encadre la séquence visuelle de façon continue. Couvert végétal abondant (boisé). Plusieurs arbres classés « remarquables »	•	Bâti commercial et résidentiel qui encadre la voie. Couvert végétal qui encadre partiellement la voie au nord.	•	Enfilade bâtie continue qui encadre la séquence visuelle. Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle. Quelques arbres classés « remarquables ». Percé visuelle vers le nord. Bâti historique : la Maison Hamel Bruneau à la jonction de la séquence \$16.

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Certains bâtis ne sont pas implantés sur la voie.
- Boisé servant de barrière visuelle qui cache les arrière-cours d'un parcours d'implantation mal réalisé.
- Géométrie très large de l'intersection.
 - Encadrement bâti inégal.
 - Stationnement déstructurant l'encadrement visuel en façade.
 - Implantation oblique du bâti commercial qui contribue au relâchement de l'encadrement.
 - Certains bâtis ne sont pas implantés sur la voie.
 - Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la séquence.

Certains bâtis ne sont pas implantés sur la voie.

U3 SÉQUENCES VISUELLES









SÉQUENCE VISUELLE

\$16 (est de la maison Hamel Bruneau)

\$17 (est de Jean-de-Quen)

\$18 (ouest de côte de l'Église)

\$19 (est de côte de l'Église)

voie de façon asymétrique.

CLASSIFICATION

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Enfilade bâtie continue qui encadre la séquence visuelle
- Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Canopée arborescente.
- Quelques arbres classés « remarquables ».
- Bâti historique : la Maison Hamel Bruneau à la jonction de la séquence S15.
- Enfilade bâtie continue qui encadre la séquence visuelle.
- Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Canopée arborescente.
- Le bâti est toujours implanté sur la voie.

- Enfilade bâtie au sud et couvert végétal au nord qui encadre la séquence visuelle de façon asymétrique.
- Couvert végétal abondant qui contribue à l'ambiance de la séquence visuelle.
- Canopée arborescente.
- Le bâti est toujours implanté sur la voie.

- Percées visuelles dégagées vers les bâtiments de hauteur importante de Sainte-Foy centre.

Bâti résidentiel et commercial qui encadre la

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Certains bâtis ne sont pas implantés sur la voie.
- Réseau de câbles électriques qui défigure les arbres existants.
- Réseau de câbles électriques qui défigure les arbres existants.
- Encadrement discontinu au sud.
- Changement de typologie au sud : de maison unifamiliale à édifice à logement.
- Réseau de câbles électriques qui défigure les arbres existants.
- Encadrement bâti inégal.
- Stationnement déstructurant l'encadrement visuel en façade.
- Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la vue ou à son encadrement.
 - Rue très large.



SÉQUENCES VISUELLES

\$20 (ouest de la route du Sieur-d'Argenteuil)

QUALIFICATION DE LA SÉQUENCE

INTÉRESSANTE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Enfilade bâtie relativement continue qui encadre la séquence visuelle.
- Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Quelques arbres classés « remarquables ».
- Quelques percées visuelles dégagées vers la Rive-Sud.

CONTRAINTES

- Asymétrie des gabarits de bâtis de part et d'autre de la voie.
- Stationnement déstructurant l'encadrement visuel en façade.
- Couvert végétal discontinu.
- Certains bâtis résidentiels ne sont pas implantés sur la voie.

PLATEAU DE SAINTE-FOY À L'EST DES PONTS



Photo 36: Implantation oblique et stationnement en façade



Photo 37 : Approche en provenance de l'ouest



Photo 38: Approche en provenance de l'ouest



Photo 39 : Asymétrie de typologie bâtie

CONTRAINTES / INTERFÉRENCES

Dans l'unité de paysage 3, les relations visuelles avec des éléments externes au chemin Saint-Louis sont davantage de nature humaine que naturelle. Ainsi, les liens visuels externes sont plutôt orientés vers le centre majeur d'activités commerciales de Sainte-Foy et semblent se répercuter ponctuellement en deux endroits sur le chemin Saint-Louis sous la forme de pôles de commerces de proximité dont l'implantation en retrait a tendance à déstructurer le continuum des limites de l'encadrement visuel. C'est le cas notamment à l'intersection de l'avenue Charles-Huot (photos 36 et 37). En effet, on y trouve une implantation oblique du bâti, la présence de stationnements en façade, une géométrie ouverte de l'intersection et l'absence totale de végétation. De l'autre côté du chemin Saint-Louis, le bâti résidentiel offre un faible effet de rétablissement de l'encadrement puisqu'il accuse un retrait important par rapport à ses voisins au point tel qu'en provenance de l'est, sa présence est nulle.

Le deuxième pôle de commerces de cette unité de paysage est celui situé à l'angle de la route de l'Église (photo 38). C'est un développement plus imposant que le précédent et il occasionne la rupture paysagère du parcours du chemin Saint-Louis. Ce pôle est caractérisé, lui aussi, par une déstructuration importante de l'espace public notamment en raison de l'implantation du bâti en important retrait. Les stationnements en marge avant occupent une emprise très profonde (jusqu'à 60m dans certains cas). La végétation, qui aurait pu être utilisée pour redonner un certain encadrement à la voie, est totalement absente. Le paysage perceptible est totalement banalisé et fait fi des caractéristiques locales qui semblent avoir été oblitérées par les règles des « strips » commerciales conventionnelles.

La position relative des bâtiments sur la parcelle et leur orientation par rapport au domaine public sont des paramètres importants dans la lecture des paysages. Dans cette unité de paysage 3, des exemples témoignent d'une problématique particulière à l'égard du chemin Saint-Louis. En effet, certains bâtiments d'angle ont leur façade principale qui donne sur des parcours d'implantations transversaux et plusieurs arrières cours sont visibles depuis le chemin Saint-Louis (photo 40).

Ces anomalies brouillent la lecture historique selon laquelle le parcours du Chemin Saint-Louis devrait dominer dans la hiérarchie de la trame viaire. On devrait donc toujours y percevoir le meilleur de ce que les bâtiments et les aménagements ont à offrir. La compréhension de ce principe fort simple devrait toujours orienter les choix dans la transformation, le développement, voire le redéveloppement, en marge du chemin Saint-Louis. Cela illustre bien le souci qu'on doit apporter aux parois qui définissent le parcours public et qui va au-delà de la marge de recul et du gabarit : positionnement et composition des façades par rapport aux parcours les plus importants, positionnement de l'entrée principale, couverture végétale, etc.

Cette unité de paysage 3 se termine sur un autre pôle commercial appartenant à l'unité 4, mais dont la présence s'amorce et se perçoit par le changement de typologie résidentielle. Il y a un passage soudain de l'unifamilial isolé à des unités de logements de sept étages (photo 39). Malgré la présence de stationnements en façade, l'encadrement de la voie est tout de même relativement assuré. Il s'agit d'un exemple qui peut démontrer les retombées positives que peut entraîner la couverture végétale sur la perception des paysages.



Photo 40 : Vue sur une arrière-cours de maison à travers un boisé

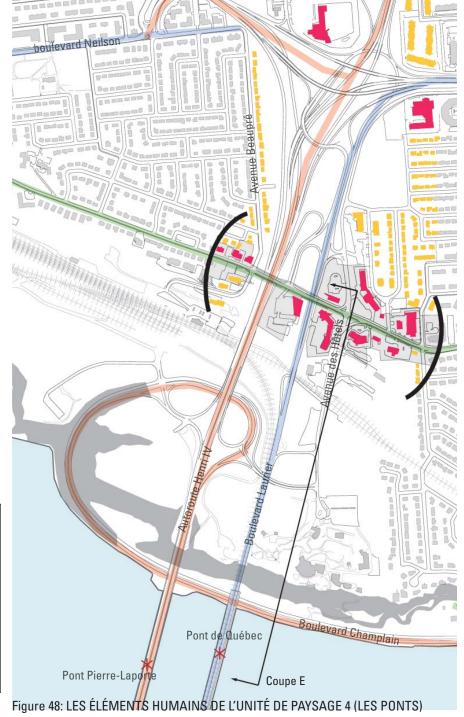


Photo 41: Vue vers les ponts et le paysage lointain depuis le chemin Saint-Louis



Photo 42 : Viaduc du chemin Saint-Louis surplombant l'autoroute Henri IV





DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 4

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Humains

L'unité de paysage 4 est marquée par la présence des ponts et de leurs accès. Le parcours directeur du chemin Saint-Louis traverse perpendiculairement ce paysage autoroutier. Ainsi, le parcours se détache du sol à plusieurs endroits, limitant ou empêchant l'aménagement de ses bandes riveraines. L'encadrement y est absent, mais en contrepartie, des perspectives spectaculaires sont dégagées. L'échelle du lieu est sans correspondance avec le reste du parcours directeur. Le système parcellaire est irrégulier et correspond aux résidus des lourdes transformations foncières imposées par la construction des ponts et leurs réseaux. Les fonctions sont essentiellement commerciales, de formes et de gabarits divers, généralement en retrait de la voie et contribuant très peu à son encadrement.

Figure 49: LES ÉLÉMENTS NATURELS DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 4 (LES PONTS)

nt de Québeg

Coupe E

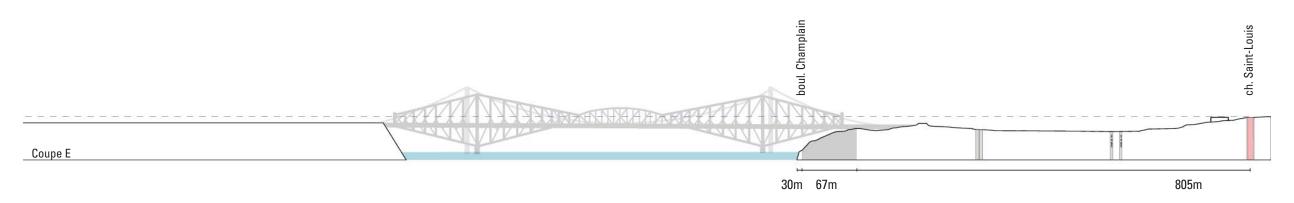
Pont Pierre-Laporte

boulevard Neilson

— Chemin Saint-Louis

Boisés non caractérisés*

- Arbres patrimoniaux**
- D'après le rapport de DDM, pour la ville de Québec
 D'après le rapport d'ENRACINART, pour la ville de Québec



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 4

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT /Naturels

L'unité de paysage 4 est caractérisée par ses éléments naturels facilement lisibles du fait des larges panoramas occasionnés par la scission autoroutière dans le corridor visuel du chemin Saint-Louis. L'un des plus visibles est certes la topographie générale. C'est en fait un lieu unique où l'on peut appréhender l'ensemble du versant sud du promontoire de Sainte-Foy. Plusieurs endroits à la hauteur de Sillery nous renseignent sur la topographie de ce versant mais jamais dans une proportion aussi grande et démesurée. L'espace entre le chemin Saint-Louis et la falaise, qui n'est pas occupé par un tissu construit, permet de lire la présence de la falaise ainsi que le profil de la Rive-Sud. Le fleuve est, quant à lui, perçu à travers certaines percées visuelles.

La végétation aux abords du chemin Saint-Louis est limitée à sa plus simple expression : arbustes et gazon. Certains massifs boisés sont toutefois perceptibles au loin, dans les panoramas vers la falaise.

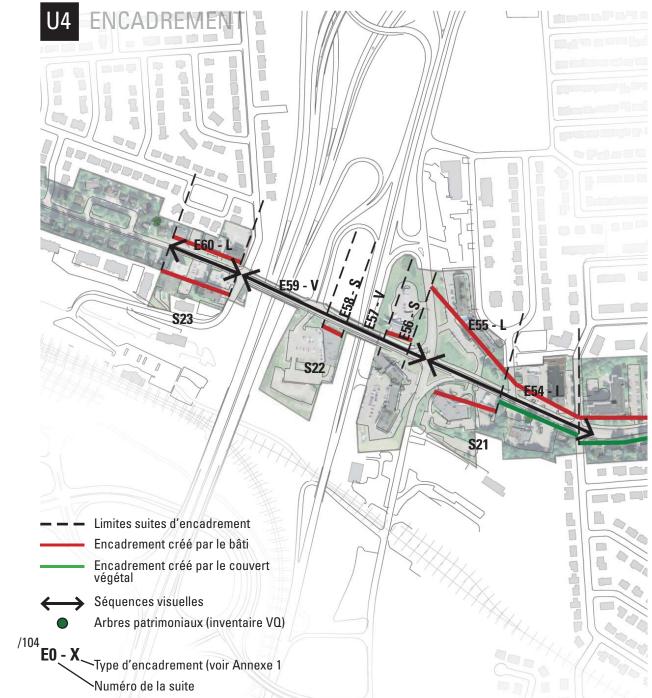
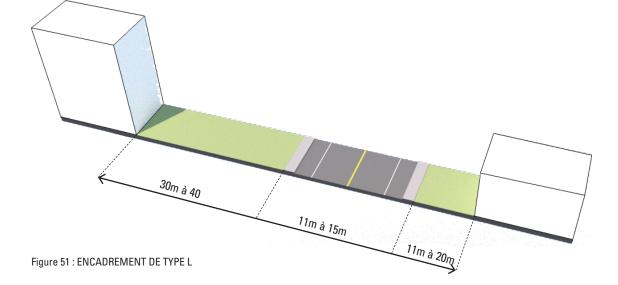


Figure 50 : SÉQUENCES VISUELLES ET SUITES D'ENCADREMENT DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 4 (LES PONTS)





SUITES D'ENCADREMENT

Sept suites d'encadrement se succèdent dans l'unité de paysage 4 et sont liées à quatre types d'encadrement différents. Ces suites sont caractérisées par des ouvertures de l'espace public à nulle autre pareilles dans l'ensemble du secteur d'étude. En effet, dans la séquence visuelle S22, quatre suites d'encadrement ont été identifiées, mais leur caractère se définit par une absence totale (E57 et E59) ou partielle (E56 et E58) d'encadrement. Dans deux cas où un encadrement est présent, celui-ci est réalisé par un bâti ponctuel, d'un étage ou de quatre étages, mais qui, somme toute, ne contribue pas vraiment à rétablir le continuum visuel du chemin Saint-Louis.

Dans les séquences visuelles S21 et S23 que l'on pourrait qualifier de « séquences d'approche », un encadrement faible et déstructuré, assuré majoritairement par un bâti commercial (figure 51), annonce le caractère vaste du centre de cette unité de paysage.

CORRESPONDANCE SUITES D'ENCADREMENT ET SÉQUENCES VISUELLES

Comme le montre la figure 50, les séquences visuelles ne correspondent pas nécessairement à une suite d'encadrement. Une suite d'encadrement réfère uniquement à la morphologie (marges de recul) des éléments qui encadrent la voie (naturels et/ou bâtis), alors qu'une séquence visuelle inclut les notions d'homogénéité des typologies du bâti et les inflexions du parcours qui le ponctuent et qui peuvent marquer une transition dans le changement d'angle d'observation ou du tracé de la promenade. Ainsi, les séquences visuelles sont des vues introverties sur le chemin Saint-Louis dont on cherche à qualifier l'ambiance à l'aide, entre autres, des types d'encadrement du corridor visuel. Le nombre de séquences visuelles étant peu élevé dans ce secteur, une séquence visuelle peut traverser d'une à quatre suites d'encadrement.

SUITES D'ENCADREMENT CARACTÉRISTIQUES À L'UNITÉ DE PAYSAGE 4

Dans l'unité de paysage 4, les types d'encadrement L, S et V, sont présents à deux reprises. Le type V (figure 53) est le plus caractéristique, mais aussi le plus singulier à l'égard de tous les autres types d'encadrement.

Pour tous les types d'encadrement, leur description complète et leur emplacement sur le chemin Saint-Louis, se référer à l'annexe 1.

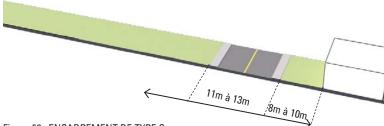


Figure 52: ENCADREMENT DE TYPE S

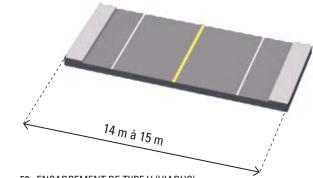


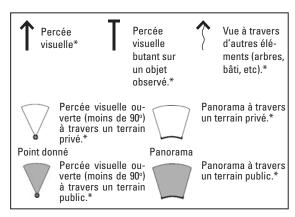
Figure 53: ENCADREMENT DE TYPE V (VIADUC)

Remarquable

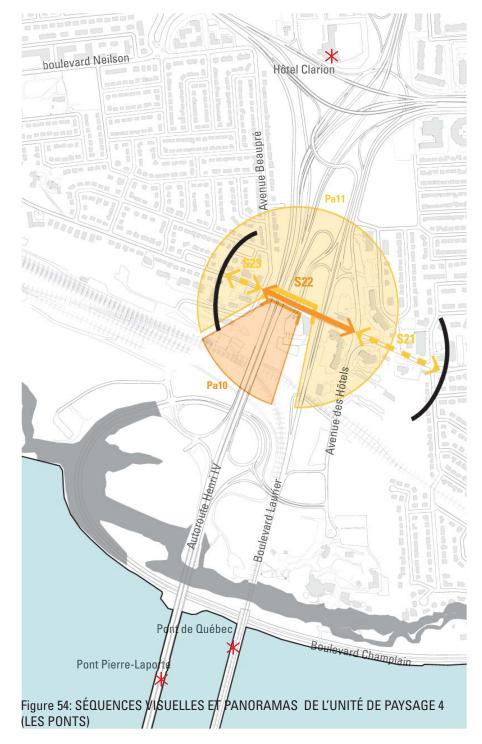
Potentiellement remarquable
Intéressante

Potentiellement intéressante
Digne de mention

Potentiellement digne de mention
Repère visuel



^{*} La couleur du symbole varie en fonction de la qualification des panoramas et sa taille en fonction des caractéristiques physiques rencontrées.



QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Les critères pour la qualification et la classification des perspectives visuelles sont les mêmes pour toutes les unités de paysage et se regroupent en trois grandes familles : les éléments naturels lointains, la couverture végétale et les établissements humains. Les éléments naturels et la couverture végétale dominent dans l'échelle des critères puisque ces deux familles constituent les caractéristiques récurrentes du chemin Saint-Louis. Par exemple, si une perspective donne sur la falaise, le fleuve et/ ou la Rive-Sud, elle est automatiquement « digne de mention ». La liste complète des critères est disponible dans les annexes 2 et 3 ainsi que la pondération de chacune des perspectives visuelles.

La nature des perspectives visuelles sur le paysage autoroutier caractérise bien entendu ce secteur. Aucune percée visuelle n'a été répertoriée; ce sont plutôt les panoramas qui forment l'ensemble des perspectives visuelles.

Puisque ce secteur est singulier et qu'il présente des anomalies visuelles à la fois positives et négatives, les séquences d'approches S21 et S23 ont été qualifiées selon les mêmes paramètres que les séquences des unités voisines, c'est-à-dire en fonction principalement des éléments paysagers lisibles (naturels ou humains) et le type d'encadrement (annexe 4). La séquence S22 a été considérée différemment puisqu'aucun critère pris en compte dans les autres séquences ne s'y trouve. Cette séquence n'en est pas pour autant moins intéressante bien qu'elle représente un lieu hors d'échelle et dont l'absence de convivialité urbaine est en totale rupture avec le reste du chemin Saint-Louis.

QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES SEQUENCES VI-SUELLES

La qualification et la classification des séquences visuelles ont été effectuées en fonction de critères paysagers communs à l'ensemble des unités de paysage, mais prenant en compte aussi certaines spécificités locales devant normalement être lisibles. C'est le cas par exemple de la séquence visuelle S22 qui paradoxalement ne présente aucun attribut commun avec les autres séquences quant à l'échelle, l'encadrement et les types d'éléments lisibles, mais qui offre, à une autre échelle, une appréhension et une compréhension différente du territoire. Les séquences visuelles de l'unité de paysage 4 sont classifiées « intéressantes » ou « dignes de mention ». La liste complète des critères qui ont été pris en compte dans la qualification des séquences visuelles est disponible dans l'annexe 4, ainsi que la pondération (classification) de chacune des séquences.

U4 PERSPECTIVES VISUELLES

Tableau 9: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PANORAMAS**, DE L'EST VERS L'OUEST







PANORAMA	Pa10	Pa11
CLASSIFICATION	INTÉRESSANT	DIGNE DE MENTION
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	 Point de repère bâti : les ponts. Perspectives visuelles vers le fleuve et la Rive-Sud. Perspective visuelle sur des éléments naturels au loin (boisés, ligne de crête, etc.) 	 Point de repère bâti : les ponts. Point de repère bâti : l'Hôtel Clarion. Perspective visuelle sur des éléments naturels au loin (boisés, ligne de crête, etc.)
REMARQUES ET CONTRAINTES	 Vue sur les pylônes électriques. Vues sur les autoroutes. Couvert végétal inexistant au premier plan. 	 Vue sur les pylônes électriques. Vue sur les autoroutes. Couvert végétal inexistant au premier plan.

Tableau 10: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **SÉQUENCES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST







SÉQUENCE VISUELLE	S21 (est de l'Avenue des Hôtels)	S22 (viaducs)	S23 (ouest de l'Avenue Beaupré)
CLASSIFICATION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	INTÉRESSANTE EN TANT QUE SÉQUENCE DE TRANSITION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	 Bâti commercial qui encadre partiellement la voie. Les ponts 	 Présence de panoramas uniques à caractère autoroutier donnant sur les ponts. Les ponts 	Bâti commercial qui encadre la voie. Les ponts

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la voie ou à son encadrement.
- Stationnements qui déstructurent l'encadrement visuel en façade.
- Implantation oblique et éloignée de commerces qui déstructurent l'encadrement visuel en façade.
- Nombreux câbles électriques qui gênent la vue.

- Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la voie ou à son encadrement.
- Encadrement bâti asymétrique et inégal. Stationnements qui déstructurent l'encadrement /109 visuel en façade.

U4 LES PONTS



Photo 43: Caractère ordinaire des viaducs



Photo 44: Axes autoroutiers en contrebas du chemin Saint-Louis



Photo 45: Axes autoroutiers en contrebas du chemin Saint-Louis

CARACTÉRISATION DES PAYSAGES DU CHEMIN SAINT-LOUIS

SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET INTERFÉRENCES

L'unité de paysage 4 est singulière en ce sens qu'elle présente très peu de caractéristiques communes avec le reste du chemin Saint-Louis. En effet, la présence des ponts, des axes autoroutiers et des viaducs crée une rupture paysagère importante dans le parcours, tout en offrant des perspectives visuelles uniques.

Tout le long du parcours du chemin Saint-Louis, l'observateur est pris en charge par une accumulation d'éléments relatifs à l'histoire des établissements humains et des éléments naturels. Ici dans cette unité de paysage 4, tout a été remanié à un point tel que l'histoire locale a été occultée au profit d'une histoire régionale, celle des liens interurbains et de la traversée du fleuve. Les bandes de pertinence (terrains adjacents au parcours) du chemin Saint-Louis ont été malmenées si bien qu'ils ne peuvent, dans leur état actuel, recevoir d'aménagements se rattachant d'une quelconque manière à ceux plus à l'est ou à l'ouest. Même la couverture végétale, constance éloquente dans le reste du parcours, est ici interrompue. C'est donc un lieu actuellement hostile et en friche où le piéton, le cycliste et même l'automobiliste peinent à se rattacher à quelque chose qui leur permettrait de croire que l'on se trouve sur un parcours historique dont l'échelle et la valeur paysagère est ailleurs une caractéristique essentielle.

PLATEAU DE SAINTE-FOY À L'OUEST DES PONTS



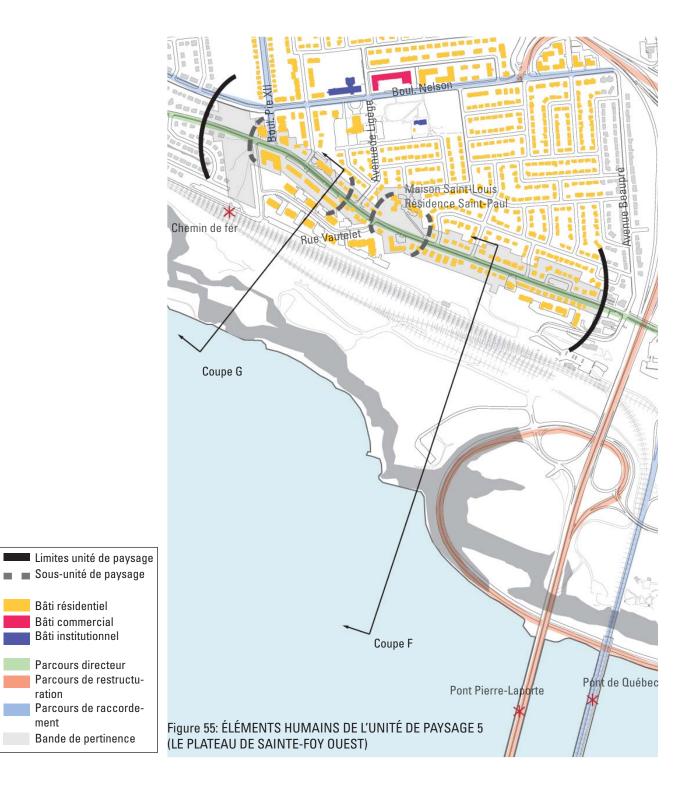
Photo 46: Vue vers les ponts à travers un interstice de bâti



Photo 47 : Couvert végétal encadrant le chemin Saint-Louis



Photo 48 : Vue le fleuve et la Rive-Sud depuis la friche de pylônes électriques



Bâti résidentiel Bâti commercial Bâti institutionnel

ration

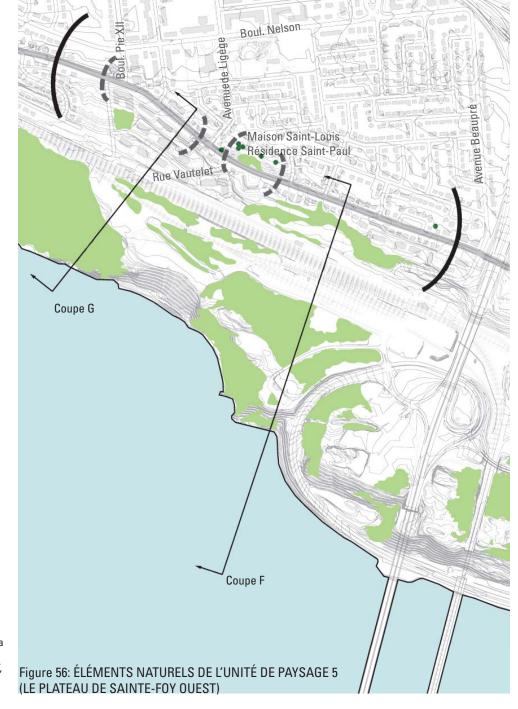
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 5

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Humains

L'unité de paysage 5 est caractérisée par un bâti résidentiel issu du développement des banlieues d'après-guerre, avec des parcelles petites et régulières et une variété de typologies résidentielles (bungalow, duplex, en rangée ou petites conciergeries). Certains secteurs, dont celui à l'approche de Pie XII, sont plus récents et développés sur des parcelles plus grandes permettant des gabarits construits plus imposants.

Au sud, en contrebas du chemin Saint-Louis, on peut à quelques reprises percevoir la présence du chemin de fer et la gare de triage, mais pratiquement jamais la gare de passagers qui s'y trouve pourtant. Les ponts dans l'unité de paysage 4 sont des points de repère importants et sont perceptibles à quelques occasions à travers des vues obliques.

PLATEAU DE SAINTE-FOY À L'OUEST DES PONTS U5



—— Chemin Saint-Louis

Boisés non caractérisés*

Arbres patrimoniaux**

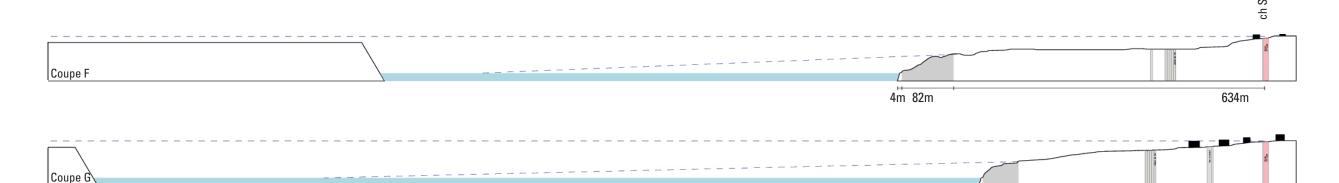
* D'après le rapport de DDM, pour la

ville de Québec

** D'après le rapport d'ENRACINART, pour la ville de Québec

9m 36m

512m

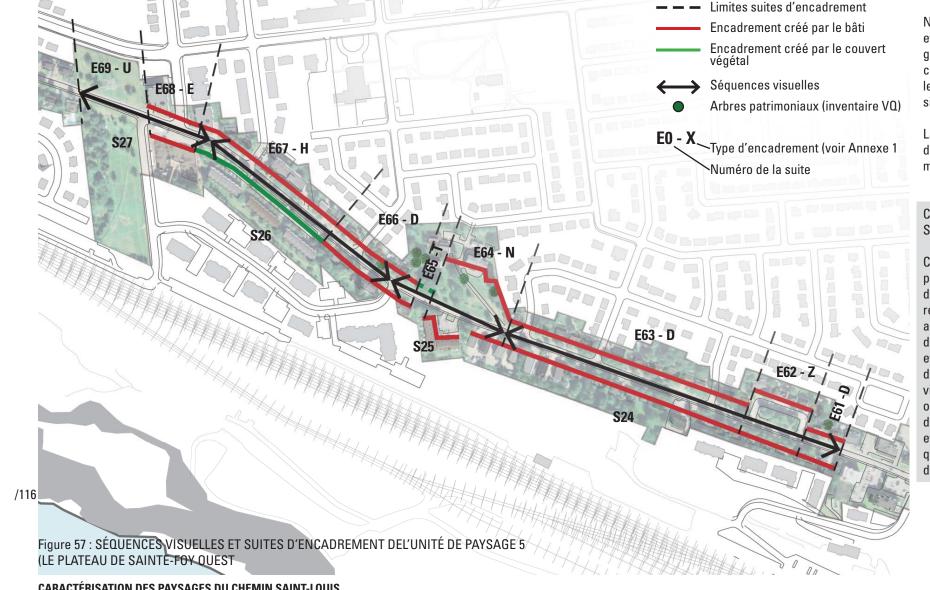


DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 5

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Naturels

L'unité de paysage 5 est caractérisée par une présence marquée du couvert végétal. Par contre, tout comme dans l'unité 3, il semble beaucoup moins mature et dense que dans le reste de l'ensemble du chemin Saint-Louis. C'est d'ailleurs souvent le bâti qui contribue davantage à l'encadrement du corridor visuel. Aucun boisé ne se trouve près du parcours directeur. Par contre, certains sont perceptibles plus loin, près de la falaise ou agissants comme barrière visuelle en amont de la gare de triage. Quelques arbres patrimoniaux ont été répertoriés à proximité du chemin Saint-Louis dans la sous-unité de paysage de la maison Saint-Louis et des résidences Saint-Paul. Ce groupement est constitué de frênes blancs. Ce sont des feuillus nobles faisant partie du patrimoine paysager. Ils constituent les vestiges d'un ancien alignement qui séparait deux propriétés.

Sur le plan topographique, la profondeur du promontoire se rétrécit par rapport à l'unité de paysage 4, ce qui se traduit par un rapprochement du chemin Saint-Louis et de la falaise. Ainsi, les liens visuels avec le fleuve sont possibles en plusieurs endroits. De plus, la largeur du fleuve rétrécit sensiblement à partir des ponts, donnant une perception réelle de rapprochement de la Rive-Sud. Le littoral est aussi réduit, voire absent et limité en plusieurs endroits (4 à 9 m).



SUITES D'ENCADREMENT

Neuf suites d'encadrement se succèdent dans l'unité de paysage 5 et sont liées à sept types d'encadrement différents. L'encadrement général n'est pas pour autant hétérogène. Il est généré de façon constante par un bâti de part et d'autre de la voie. C'est principalement la variation dans le gabarit des typologies bâties qui occasionne l'identification de différents types d'encadrement.

La suite d'encadrement E69 est singulière et correspond à la friche de pylônes électriques. Elle est donc caractérisée par un relâchement important de l'encadrement.

CORRESPONDANCE SUITES D'ENCADREMENT ET SÉQUENCES VISUELLES

Comme le montre la figure 57, les séquences visuelles ne correspondent pas nécessairement à un type d'encadrement. Une suite d'encadrement réfère uniquement à la morphologie (marges de recul) des éléments qui encadrent la voie (naturels et/ou bâtis), alors qu'une séquence visuelle inclut les notions d'homogénéité des typologies du bâti et les inflexions du parcours qui le ponctuent et qui peuvent marquer une transition dans le changement d'angle d'observation ou du tracé de la promenade. Ainsi, les séquences visuelles sont des vues introverties sur le chemin Saint-Louis dont on cherche à qualifier l'ambiance à l'aide, entre autres, des types d'encadrement du corridor visuel. Le nombre de séquences visuelles et de suites d'encadrement étant peu élevé dans ce secteur, une séquence visuelle peut généralement traverser de deux à trois suites d'encadrement.

SUITES D'ENCADREMENT CARACTERISTIQUES A L'UNITE DE PAYSAGE 5

Dans l'unité de paysage 5, comme dans l'unité 3, c'est le type d'encadrement D qui prédomine (figure 58); il est caractérisé par la présence d'un bâti résidentiel de part et d'autre de la voie. Le type E (figure 59) est une variante du type D et offre un gabarit plus imposant du bâti allant jusqu'à 4 à 5 étages, mais selon les mêmes marges de recul. Il se trouve dans la suite d'encadrement E68.

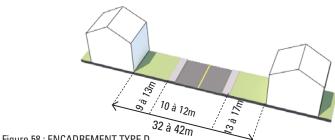


Figure 58: ENCADREMENT TYPE D

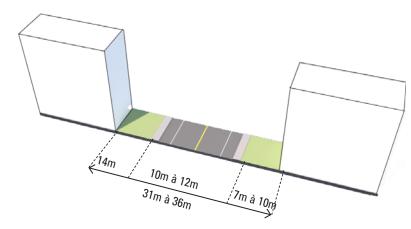
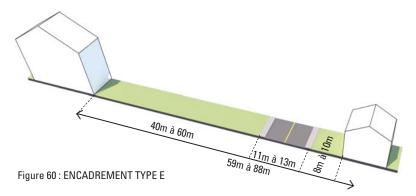
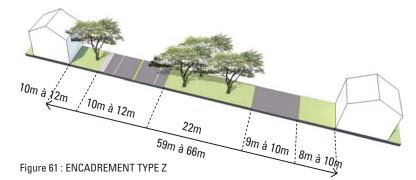


Figure 59: ENCADREMENT TYPE E

Le type N, de la suite d'encadrement E64, correspond à l'implantation de la maison Saint-Louis et des résidences Saint-Paul, en retrait de 40 m à 60 m du chemin Saint-Louis. Un boisé clairsemé composé d'arbres patrimoniaux est lisible en façade, mais sa présence n'est pas suffisante pour agir réellement à titre d'élément d'encadrement.



Le type Z (figure 61), de la suite d'encadrement E62, illustre une variation importante de la géométrie routière du chemin Saint-Louis. Un parcours d'implantation s'insère en parallèle du parcours directeur. Il est séparé par un terre-plein boisé, mais dont la densité n'assure pas la continuité des parois du corridor visuel. En effet, il s'agit surtout d'un parterre gazonné où sont plantés quelques arbres dont la couverture végétale est suffisamment haute pour ne pas gêner le regard vers le bâti plus loin.



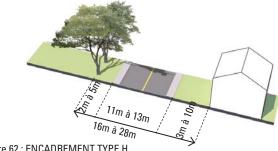
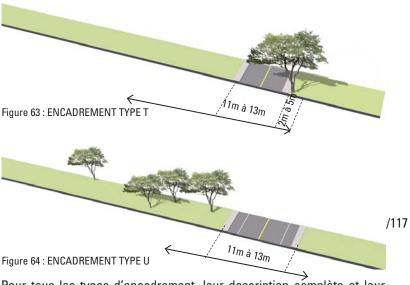
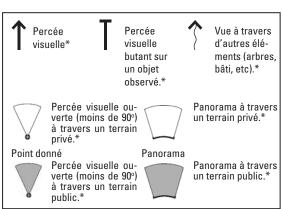


Figure 62: ENCADREMENT TYPE H

Le type H est un encadrement mixte bâti et végétal. Il n'est présent que dans la suite d'encadrement E67 et assure le camouflage des stationnements en façade des maisons en rangée, implantées à environ 25 m du chemin Saint-Louis. Enfin, les types T et U offrent des ouvertures peut structurantes, mais qui procurent des percées visuelles.



Pour tous les types d'encadrement, leur description complète et leur emplacement sur le chemin Saint-Louis, se référer à l'annexe 1.



^{*} La couleur du symbole varie en fonction de la qualification des panoramas et sa taille en fonction des caractéristiques physiques rencontrées.



QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Les critères pour la qualification et la classification des perspectives visuelles sont les mêmes pour toutes les unités de paysage et se regroupent en trois grandes familles : les éléments naturels lointains, la couverture végétale et les établissements humains. Les éléments naturels et la couverture végétale dominent dans l'échelle des critères puisque ces deux familles constituent les caractéristiques récurrentes du chemin Saint-Louis. Par exemple, si une perspective donne sur la falaise, le fleuve et/ou la Rive-Sud, elle est automatiquement « digne de mention ». La liste complète des critères est disponible dans les annexes 2 et 3 ainsi que la pondération de chacune des perspectives visuelles.

La proximité relative entre le chemin Saint-Louis, la falaise et le fleuve permet de nombreuses vues et percées visuelles. Par ailleurs, à quelques occasions, des vues obliques vers le fleuve sont également possibles. Par contre, la plupart de ces perspectives se font à travers des terrains privés et sont plus visibles en hiver. La classification des perspectives visuelles de cette unité de paysage varie de « digne de mention » à « intéressante ».

QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES SEQUENCES VI-SUELLES

La qualification et la classification des séquences visuelles ont été effectuées en fonction de critères paysagers communs à l'ensemble des unités de paysage, mais prenant en compte aussi certaines spécificités locales devant normalement être lisibles : un encadrement moyennement éloigné de la voie, la présence de couvert végétal participant à la création des ambiances paysagères, la présence d'un point focal, etc. La liste complète des critères qui ont été pris en compte dans la qualification des séquences visuelles est disponible dans l'annexe 4, ainsi que la pondération (classification) de chacune des séquences.

Les séquences visuelles de l'unité de paysage 5 sont principalement qualifiées d'« intéressantes ». Seule une séquence a été qualifiée de « digne de mention », et ce en raison de sa localisation dans la friche de pylônes électriques qui constitue en soi une rupture paysagère.

U5 PERSPECTIVES VISUELLES

Tableau 11: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PERCÉES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST







PERCÉE VISUELLE	P	24 - P25 - P26 - P27 - P28 - P29 - P30		P31 - P32	P33
CLASSIFICATION		DIGNE DE MENTION		INTÉRESSANTE	DIGNE DE MENTION
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	•	Percées visuelles vers la Rive-Sud et le lointain entre les bâtis résidentiels.	•	Enfilade bâtie qui encadre la percée visuelle (partiel) Point de repère bâti : les ponts Percées visuelles relativement dégagées vers la Rive-Sud et les ponts. Vue sur boisé éloigné.	Percé visuelle entre le bâti vers le fleuve et la Rive-Sud

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Vues sur des stationnements.
- Les percées visuelles vers la Rive-Sud se font au travers de terrains privés.
- Vues vers des arrières-cours.
- Vue sur un stationnement en façade.
- Vue sur le stationnement situé devant les maisons en rangée.



PERCÉES VISUELLES

P34 (Chemin de la plage Jacques Cartier)

QUALIFICATION DE LA PERSPECTIVE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT •

- Bâti de gros gabarit (5 étages) qui encadre la percée.
- Axe végétal boisé qui encadre la percée (partiel).
- Vue sur un boisé éloigné.
- Chemin d'accès à la plage Jacques Cartier.
- Percée visuelle dégagée vers le fleuve et la Rive-Sud.

CONTRAINTES

- Accès à la plage Jacques Cartier peu mis en valeur
- Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la vue ou à son encadrement.

U5 PERSPECTIVES VISUELLES

Tableau 12: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PANORAMAS**, DE L'EST VERS L'OUEST





PANORAMAS	Pa12	Pa13 (Maison Saint-Louis et Résidence Saint-Paul)	
CLASSIFICATION DIGNE DE MENTION INTÉRESS		INTÉRESSANT	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	 Bande végétale clairsemée. Point de repère bâti : les ponts Panorama partiel vers les ponts et la Rive-Sud à travers le boisé (en hivers). 	 Bande végétale boisée clairsemée. Parterre végétal. Quelques arbres classés « remarquables ». Point de repère bâti : maison Saint-Louis et résidence Saint-Paul. Perspective dégagée sur le boisé et les points de repère bâti. 	

REMARQUES ET CONTRAINTES



PANORAMA

Pa14 (Rue Vautelet)

CLASSIFICATION

DIGNE DE MENTION

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Point de repère bâti : les ponts Panorama dégagé vers le pont, le fleuve et la Rive-Sud.

REMARQUES ET CONTRAINTES

• Vue sur le toit de l'édifice à logements.

U5 SÉQUENCES VISUELLES

Tableau 13: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **SÉQUENCES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST







SÉQUENCE VISUELLE

\$24 (Est Maison Saint-Louis et Rés. Saint-Paul)

\$25 (Maison Saint-Louis et Rés. Saint-Paul)

\$26 (Entre boul. Pie XII et rue Vautelet)

CLASSIFICATION

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Enfilade bâtie continue qui encadre la séquence visuelle.
- Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Perspectives visuelles vers le fleuve et la Rive-Sud à travers les interstices bâties au sud de la voie.
- Parterre végétal au nord
- Boisé contribuant à l'encadrement.
- Quelques arbres classés « remarquables »
- Point de repère bâti : la maison Saint-Louis et la résidence Saint-Paul.
- Perspectives visuelles vers la Rive-Sud à travers les interstices du bâti résidentiel au sud du chemin Saint-Louis.
- Couvert végétal abondant qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Bâti résidentiel qui encadre la voie.
- Point de repère bâti : les blocs d'appartements en fin de perspective.

REMARQUES ET CONTRAINTES

- Typologie de voie particulière près de la jonction avec la séquence S24 : voie d'implantation de bâti parallèle au chemin Saint-Louis.
- Encadrement inégal au sud.
- Stationnement déstructurant l'encadrement visuel au sud.
- Couvert végétal déficient au sud pour participer à l'ambiance de la vue ou à son encadrement.
- Encadrement bâti inégal au sud.
- Stationnements en façade visible depuis la voie.



SÉQUENCE VISUELLE

\$27 (Intersection boul. Pie XII)

QUALIFICATION DE LA

DIGNE DE MENTION

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Bâti résidentiel de grand gabarit (5 à 6 étages) qui encadre la voie.
- Plantation de jeunes arbres qui encadre la voie.
- Percée visuelle vers le fleuve et la Rive-Sud dans l'axe de pylônes électriques.

CONTRAINTES

- Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la vue ou à son encadrement.
- L'axe de pylônes électriques crée une cicatrice dans le paysage et une scission importante entre les unités de paysage 5 et 6.

PLATEAU DE SAINTE-FOY À L'OUEST DES PONTS



Photo 49: Dédoublement du chemin Saint-Louis



Photo 50: Résidences Saint-Louis et Saint-Paul

SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET INTERFÉRENCES

L'unité de paysage 5 est relativement homogène et similaire à l'unité 3. Elle contient par contre quelques particularités et irrégularités, surtout au niveau de la géométrie routière du chemin Saint-Louis et dans le changement des typologies de bâti. En effet, c'est là que l'on trouve un dédoublement du parcours mère, sur courte section certes, mais illustrant les répercussions négatives d'un type d'aménagement associé aux banlieues (photo 49). Cette spécificité, parmi d'autres relevées dans ce secteur, illustre que le caractère dortoir s'exprime ici, dans les unités de paysage 5 et 6, de façon plus tangible que n'importe où ailleurs le long du parcours du chemin Saint-Louis. Au centre de l'unité de paysage (séquence visuelle S25), une autre irrégularité exprime aussi cette idée. Des maisons en rangée sont implantées en forme de « V ». Ce positionnement singulier élargit l'encadrement du corridor visuel et est souligné par des espaces de stationnements en façade (photo 51). En vis-à-vis au nord, les résidences Saint-Louis et Saint-Paul, sur le site de l'ancienne villa Corsock (photo 50), sont implantées selon un important retrait, derrière un parterre en pente et semi-boisé. La typologie du bâti, son échelle et son positionnement et la couverture végétale irrégulière et parsemée contribuent à dénaturer le caractère et l'échelle générale du chemin Saint-Louis.

pectives visuelles vers le fleuve, crée une rupture paysagère importante entre cette unité et l'unité de paysage 6.

Enfin, la ligne de pylônes électriques, bien qu'elle permette des pers-



Photo 51: Maisons en rangées à l'implantation en «V»

CARACTÉRISATION DES PAYSAGES DU CHEMIN SAINT-LOUIS

Photo 52: Vue sur le paysage lointain à la fin du chemin Saint-Louis





DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 6

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Humains

Cette unité de paysage termine la course du parcours du chemin Saint-Louis. Ses rives ont été plus largement développées autour des années 1970 selon les caractéristiques des banlieues de prestige. La trame viaire est composée de petites rues sinueuses nichées aux abords du chemin Saint-Louis dont plusieurs ne le croisent pas. Ce sont les aspects naturels du secteur, tels les boisés et le fleuve, qui attirèrent les gens à s'y implanter dans une quête de quiétude. La trame parcellaire est petite et irrégulière en raison du tracé sinueux des rues et est propice à l'implantation d'un bâti résidentiel de petit gabarit. Outre le Ministère du Revenu, c'est un secteur essentiellement résidentiel. De nombreuses perspectives visuelles sont possibles à travers les espaces interstitiels dégagés entre le bâti.

Aujourd'hui, plusieurs secteurs de cette unité sont en redéveloppement. Ces derniers sont caractérisés par le remplacement progressif de maisons plus anciennes par des résidences de prestige.



Photo 53: Grands conifères et vues sur le fleuve et la Rive-Sud depuis le chemin Saint-Louis

---- Chemin Saint-Louis

Boisés non caractérisés*

Arbres patrimoniaux**

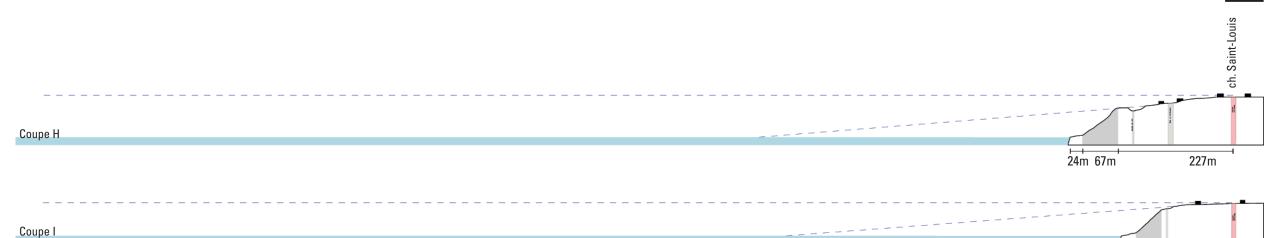
- * D'après le rapport de DDM, pour la ville de Québec
- ** D'après le rapport d'ENRACINART, pour la ville de Québec



28m 50m

142m





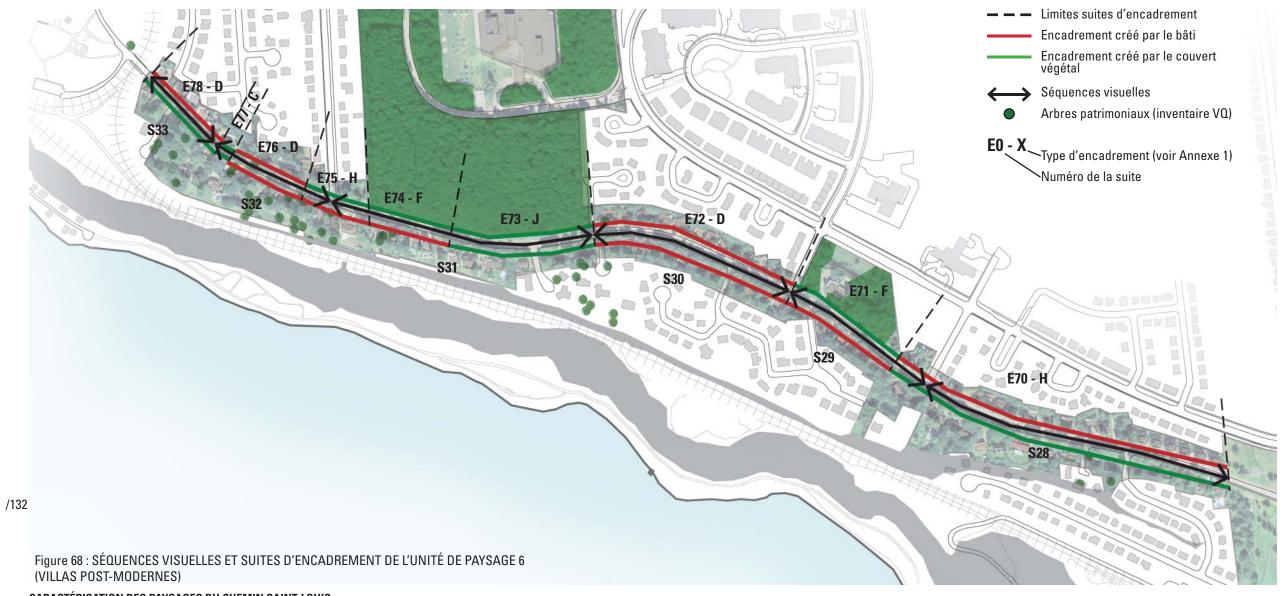
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 6

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'INTÉRÊT / Naturels

L'unité de paysage 6 est caractérisée par un rapport étroit entre les divers éléments naturels qui la composent et qui donnent au lieu un aspect champêtre et pittoresque. L'abondance de la végétation arborescente mature, presque plus prononcée que dans toutes les autres unités paysage, y contribue largement. Généralement composé de feuillus, le couvert végétal surplombe souvent les parcours jusqu'à créer des arches arborescentes et se prolonge jusque dans les arrières cours. Certains conifères, dont de grands pins blancs, parsèment aussi les abords du chemin Saint-Louis. Plusieurs de ces arbres ont été répertoriés et classés patrimoniaux, augmentant ainsi la valeur boisée du secteur.

Une des caractéristiques les plus importantes du secteur est sa proximité avec le fleuve. En effet, la distance entre la falaise et le chemin Saint-Louis est mince (de 140 m à 220 m environ), ce qui permet un rapport visuel avec le fleuve qui est constant et spécifique à cette unité de paysage.

Plusieurs éléments notoires qui composent cette unité de paysage ont été reconnus pour leur valeur paysagère et historique pour l'ensemble de la collectivité locale et régionale. Ainsi, c'est ici que l'on trouve les aménagements de la plage Jacques-Cartier, le parc Cartier-Roberval et le boisé Marly.



SUITES D'ENCADREMENT

Huit suites d'encadrement se succèdent dans l'unité de paysage 6 qui sont liées à cinq types d'encadrement différents. Trois de ces types apparaissent plus souvent : les types D, F et H.

L'encadrement du chemin Saint-Louis est relativement homogène et assuré par la présence d'une couverture végétale continue derrière laquelle se positionnent tantôt un bâti résidentiel, tantôt des boisés de profondeur variable. Cette unité de paysage présente beaucoup de similitudes avec l'unité 3, bien que le bâti résidentiel soit de taille plus imposante et positionné avec un recul un peu plus important par rapport au parcours directeur.

CORRESPONDANCE SÉQUENCES D'ENCADREMENT ET SÉQUENCES VISUELLES

Comme le montre la figure 68, les séquences visuelles ne correspondent pas nécessairement à une suite d'encadrement. Une suite d'encadrement réfère uniquement à la morphologie (marges de recul) des éléments qui encadrent la voie (naturels et/ou bâtis) alors qu'une séquence visuelle inclut les notions d'homogénéité des typologies du bâti et les inflexions du parcours qui le ponctuent et qui peuvent marquer une transition dans le changement d'angle d'observation ou du tracé de la promenade. Ainsi, les séquences visuelles sont des vues introverties sur le chemin Saint-Louis dont on cherche à qualifier l'ambiance à l'aide, entre autres, des types d'encadrement du corridor visuel. Ici, une séquence visuelle peut traverser jusqu'à trois suites d'encadrement

SUITES D'ENCADREMENT CARACTERISTIQUES A L'UNITE DE PAYSAGE 6

Le type d'encadrement D constitue la récurrence de cette unité de paysage. Dans la suite d'encadrement E72, il est semblable à ce que l'on peut trouver ailleurs sur le chemin Saint-Louis en terme de positionnement du bâti. Cependant, il est ici composé d'une typologie associée au duplex au lieu de l'unifamilial isolé trouvé ailleurs.

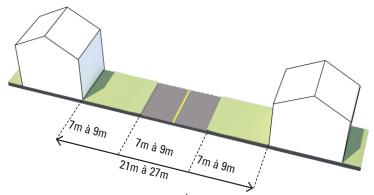


Figure 69: ENCADREMENT TYPE D DE LA SÉQUENCE E76

Dans la suite d'encadrement E76 (figure 69), c'est aussi le type d'encadrement D qu'on y trouve, mais avec certaines particularités très subtiles. Par exemple, le chemin Saint-Louis y est plus étroit, ce qui modifie la perception du corridor visuel. En effet, l'impression de parcours directeur urbain est remplacée par celle d'un parcours de campagne. Question d'échelle sans doute puisque l'implantation du bâti y est également plus rapprochée de la voie que dans les autres séquences où se trouve le même type d'encadrement. De plus, l'implantation du bâti légèrement en diagonale par rapport à la voie contribue à cette distinction.

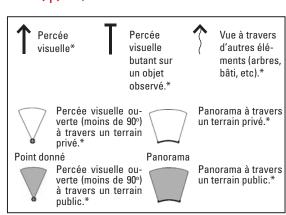
Pour tous les types d'encadrement, leur description complète et leur emplacement sur le chemin Saint-Louis, se référer à l'annexe 1.



Figure 70: ENCADREMENT TYPE F



Figure 71: ENCADREMENT TYPE H



^{*} La couleur du symbole varie en fonction de la qualification des panoramas et sa taille en fonction des caractéristiques physiques rencontrées.



QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Les critères pour la qualification et la classification des perspectives visuelles sont les mêmes pour toutes les unités de paysage et se regroupent en trois grandes familles : les éléments naturels lointains, la couverture végétale et les établissements humains. Les éléments naturels et la couverture végétale dominent dans l'échelle des critères puisque ces deux familles constituent les caractéristiques récurrentes du chemin Saint-Louis. Par exemple, si une perspective donne sur la falaise, le fleuve et/ou la Rive-Sud, elle est automatiquement « digne de mention ». La liste complète des critères est disponible dans les annexes 2 et 3 ainsi que la pondération de chacune des perspectives visuelles.

La proximité relative entre le chemin Saint-Louis, la falaise et le fleuve permet de nombreuses perspectives visuelles. Par contre, la plupart des percées visuelles se font à travers des terrains privés et sont plus visibles en hiver. C'est la raison qui fait que les percées visuelles de cette unité de paysage sont principalement classifiées « dignes de mention ». C'est cependant leur nombre et leur accumulation importante dans certaines séquences visuelles qui font en sorte que la séquence a pu être classifiée « remarquable » ou « intéressante ». Cela démontre que, prises individuellement, ces perspectives n'ont peut-être pas une valeur remarquable, mais que leur présence récurrente dans une séquence visuelle est très importante, voire essentielle.

QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES SEQUENCES VI-SUELLES

La qualification et la classification des séquences visuelles a été effectuée en fonction de critères paysagers communs à l'ensemble des unités de paysage, mais prenant en compte aussi certaines spécificités locales devant normalement être lisibles. C'est le cas par exemple ici de la présence d'un couvert arborescent homogène. La liste complète des critères qui ont été pris en compte dans la qualification des séquences visuelles est disponible dans l'annexe 4, ainsi que la pondération (classification) de chacune des séquences. Toutes les séquences visuelles de l'unité de paysage 6 sont classifiées « intéressantes » ou « remarquables».

PERSPECTIVES VISUELLES

Tableau 14: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PERCÉES VISUELLES**, DE L'EST VERS L'OUEST







PERCÉE VISUELLE	P35 - P36 - P37 (Interstices bâties)	P38 (Rue le Corbusier)	P39 à P59 (Interstices bâties)
CLASSIFICATION	DIGNE DE MENTION	DIGNE DE MENTION	DIGNE DE MENTION
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	Percées visuelles vers le fleuve et la Rive-Sud entre les bâtis, caractéristique de ce secteur.	Percée visuelle partielle vers le fleuve et la Rive-Sud.	 Percées visuelles vers le fleuve et la Rive-Sud entre les bâtis, caractéristique de ce secteur. La largeur des percées visuelles varie en fonc- tion de la largeur de l'interstice.
REMARQUES ET	 Vue à travers un terrain privé. Percée visuelle partielle à travers les arbres. 	Percée visuelle partielle à travers les arbres.	 Vue à travers un terrain privé. Percée visuelle partielle à travers les arbres.

CONTRAINTES

Tableau 15: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **PANORAMAS**, DE L'EST VERS L'OUEST





PANORAMA	Pa15 (Rue de Toulouse)	Pa16 (Fin du chemin Saint-Louis)	
QUALIFICATION DU INTÉRESSANT PANORAMA		INTÉRESSANT	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	 Bâti résidentiel qui encadre la perspective visuelle. Quelques arbres classés « remarquables » Panorama dégagé vers le fleuve et la Rive-Sud. 	 Panorama dégagé vers le fleuve et la Rive-Sud. Vue sur des éléments naturels : la ligne de crête du promontoire et de la falaise. Vue sur le parc Cartier-Roberval avec couvert boisé à l'ouest. Quelques arbres classés « remarquables » 	

U6 SÉQUENCES VISUELLES

Tableau 16: CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DES **SÉQUENCES VISUELLES** ,DE L'EST VERS L'OUEST







SÉQUENCE VISUELLE	\$28 (Ouest de l'Avenue des Compagnons)	S29 (Ouest de la Rue Valentin)	\$30 (Est du boisé de Marly)
CLASSIFICATION	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	 Enfilade bâtie continue qui encadre la séquence visuelle. Couvert végétal qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle. Percées visuelles vers le fleuve dans les interstices bâtis. 	 Enfilade bâtie au sud et couvert végétal boisé au nord qui encadre la séquence visuelle de façon continue. Couvert végétal abondant qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle. Canopée arborescente 	 Enfilade bâtie continue de type duplex qui er cadre la séquence visuelle. Couvert végétal abondant, surtout au sud de l voie, qui contribue à l'ambiance et à l'encadre ment de la séquence visuelle. Percées visuelles vers le fleuve dans les inters tices bâtis. Typologie particulière à la séquence : le duplex.

REMARQUES ET CONTRAINTES

 Couvert végétal déficient à certains endroit au nord de la voie • Couvert végétal déficient pour participer à l'ambiance de la séquence au sud.







SÉQUENCES VISUELLES

S31 (Boisé de Marly)

\$32 (Ouest de la Rue Francoeur)

\$33 (Fin du chemin Saint-Louis)

QUALIFICATION DE LA SÉQUENCE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Enfilade bâtie au sud et couvert végétal boisé au nord qui encadre la séquence visuelle de façon continue.
- Couvert végétal abondant qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Plusieurs arbres classés « remarquables »
- Plusieurs percées visuelles vers le fleuve dans les interstices bâtis.
- Enfilade bâtie rapprochée et continue qui encadre la séquence visuelle.
- Couvert végétal abondant qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Plusieurs arbres classés « remarquables »
- Canopée arborescente.
- Voie plus serrée dans cette séquence et la suivante (S34) que sur le reste du parcours.
- Plusieurs percées visuelles vers le fleuve dans les interstices bâtis.

- Enfilade bâtie rapprochée et continue qui encadre la séquence visuelle.
- Couvert végétal abondant qui contribue à l'ambiance et à l'encadrement de la séquence visuelle.
- Plusieurs arbres classés « remarquables »
- Particularité : voie plus serrée dans cette séquence et la précédente (S33) .
- Plusieurs percées visuelles vers le fleuve dans les interstices bâties et à l'approche du parc Cartier-Roberval.

CONTRAINTES

• Certains bâtis ne sont pas implantés sur la voie.



Photo 54: Jonction chemin Saint-Louis et rue Louis-Francoeur



Photo 55 : Implantation de grosses résidences sur de petites parcelles

SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET INTERFÉRENCES

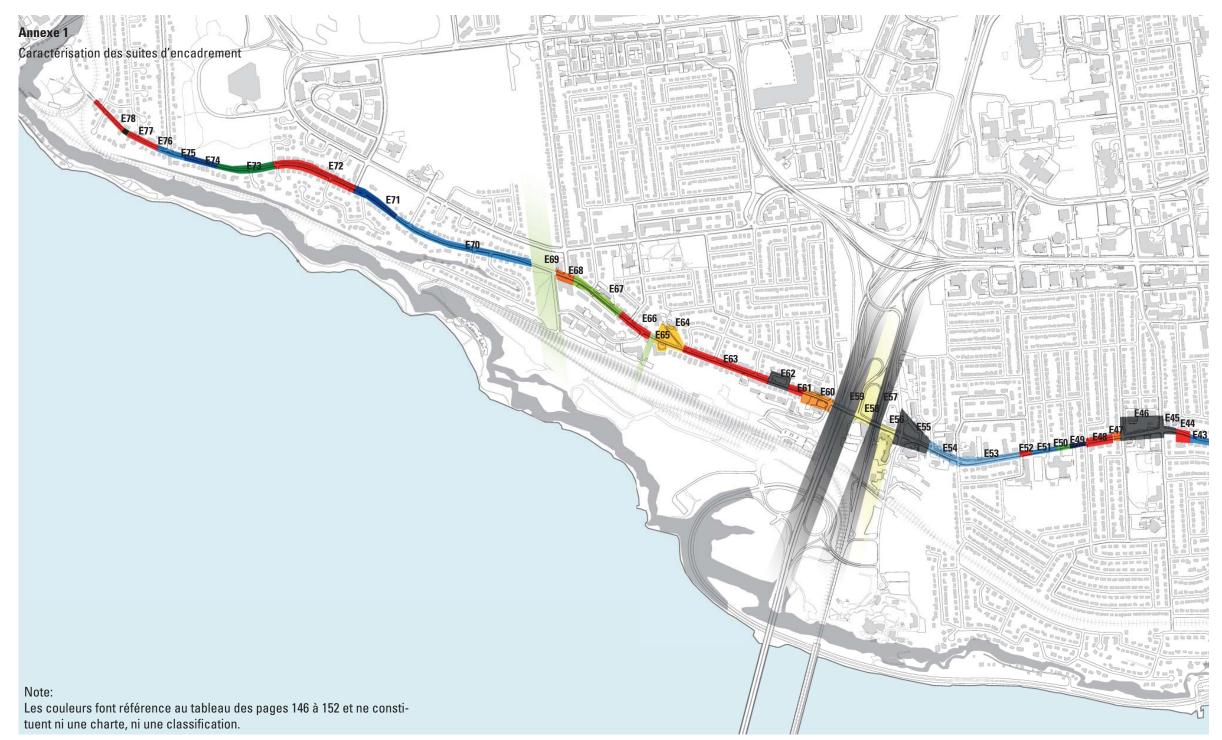
À l'origine, le tracé du chemin Saint-Louis ne s'arrêtait pas dans cette unité de paysage. Il se poursuivait à travers ce qu'est aujourd'hui le parc Cartier-Roberval pour ensuite rejoindre la côte de Cap-Rouge. Outre ce fait, la lisibilité du tracé d'origine est floue. Aujourd'hui, on a en effet l'impression que le chemin Saint-Louis s'arrête à l'angle de la rue Francoeur. La géométrie de l'intersection y est entre autres pour quelque chose, mais également le fait que la poursuite visuelle du parcours n'est pas claire. On la perçoit plutôt comme une rue secondaire (photo 54). Cette perception est probablement accentuée par le fait que le dernier tronçon est moins large, avec un encadrement plus serré et un positionnement du bâti légèrement oblique.

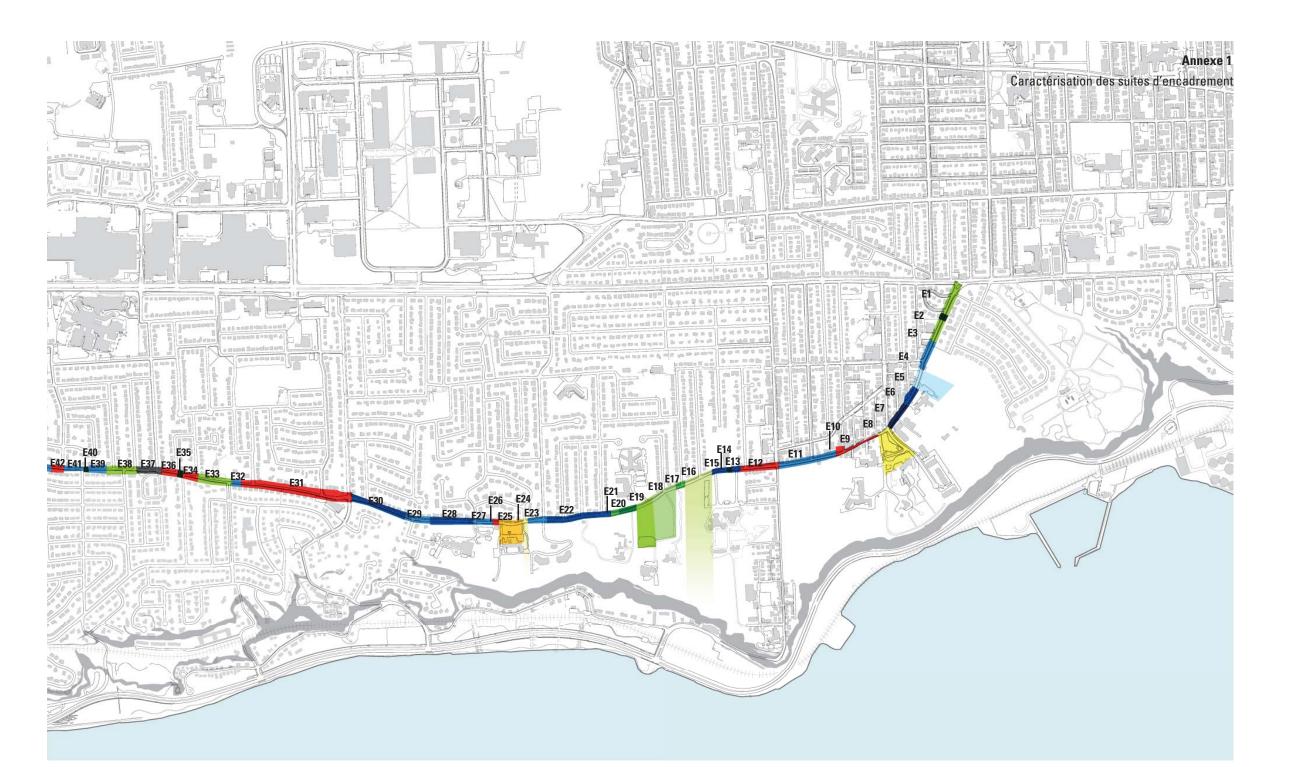
Par ailleurs, les transformations effectuées sur le gabarit du bâti du secteur menacent jusqu'à un certain point une des caractéristiques essentielles du parcours : les vues perpendiculaires et répétées vers le fleuve à travers les espaces interstitiels (photo 55).

ANNEXES

Annexe 1 : Caractérisation des types d'encadrement Annexe 2 : Tableau de classification des percées visuelles Annexe 3 : Tableau de classification des panoramas

Annexe 4 : Tableau de classification des séquences visuelles





Annexe 1
Caractérisation des suites d'encadrement

	Type d'encadrement	Description du type	Suite	Photo
	A 11m à 13m	 Encadrement bâti symétrique situé très près de la voie. Type d'encadrement correspondant à l'ancien faubourg de Bergerville. Recul de 1 m à 3 m. 	E9	
	B	 Encadrement symétrique très près de la voie assuré d'une part par du bâti de petit gabarit et d'autre part par une plantation d'arbres. Type d'encadrement correspondant à l'ancien faubourg de Bergerville. Recul de 1 m à 3 m. 	E7 - E49	
•	C 11m à 13m	 Encadrement symétrique où des arbres matures encadrent la voie de très près de chaque côté, jusqu'à créer une canopée arborescente au-dessus de la voie. Ce type se trouve de façon ponctuelle tout au long du parcours. Recul de 2 m à 5 m. 	E2 - E14 - E35 - E40 - E77	
/146	D 17m à 33m	 Encadrement bâti symétrique situé près de la voie. Un des types d'encadrement les plus fréquents le long du chemin Saint-Louis. Des arbres peuvent se retrouver devant le bâti, mais ils ne sont pas assez présents, ou sont trop éloignés de la voie, pour qu'ils soient considérés comme élément d'encadrement prédominant. Recul de 8 m à 10 m. 	E10 - E12 - E26 - E31 - E42 - E48 - E52- E61 - E63 - E66 - E72 - E76 - E78	

Annexe 1
Caractérisation des suites d'encadrement

Type d'encadrement	Description du type	Suite	Photo
E 14m 10m à 12m 7m à 10m	 Encadrement symétrique effectué par du bâti résidentiel de gros gabarit situé près de la voie. Recul de 7 m à 14 m. 	E68	
F	 Encadrement symétrique près de la voie : d'un côté assuré par du bâti, de l'autre par du boisé. Type surtout présent en début et en fin de parcours, là où la végétation est la plus abondante. Recul de 2 m à 10 m. 	E4 - E11 - E22 - E28 - E30 - E71- E74	
G 11m à 13m	 Encadrement symétrique près de la voie assuré de par et d'autre par des étendues boisées. Recul de 2 m à 5 m. 	E20	
H 21m à 13m 8m à 10m	 Encadrement symétrique près de la voie : bâti d'un côté et rangée d'arbres de l'autre. Recul de 2 m à 10 m. 	E3 - E6 - E13 - E15 - E23 - E27 - E29 - E32 - E34 - E36 - E39 - E47 - E43 - E51 - E67 - E70 - E75	TOTAL CONTROL OF THE PARTY OF T

Annexe 1
Caractérisation des suites d'encadrement

	Type d'encadrement	Description du type	Suite	Photo
	21m à 28m 8m à 10m	 Encadrement symétrique assuré d'un côté par le couvert végétal et par du bâti de gros gabarit de l'autre. Recul de 2 m à 10 m. 	E53	
	J	 Encadrement symétrique effectué par le couvert végétal de chaque côté. D'un côté, couvert végétal plus dense et d'une certaine profondeur et de l'autre, arbres près de la voie disposé, ou non, en rangé. Du bâti se trouve souvent derrière les plantations. Recul de 2 m à 5 m. 	E17 - E73	
	K	 Encadrement symétrique réalisé par des plantations d'arbres de chaque côté de la voie. Type d'encadrement souvent accompagné de bâti, le plus souvent résidentiel, situé non loin derrière ces arbres. Recul de 2 m à 5 m 	E1 - E33 - E38 - E50	50
/148	30m à 32m 11m à 13m 51m à 57m	 Encadrement asymétrique assuré d'une part par un bâti de gabarit moyen, et d'autre part par un bâti de gros gabarit semi-éloigné de la voie. Type dans lequel se retrouve souvent du stationnement en façade. Recul de 10 m à 32 m 	E44 - E47 - E55 - E60	

Annexe 1
Caractérisation des suites d'encadrement

Type d'encadrement	Description du type	Suite	Photo
40m à 65m 11m à 13m 59m à 88m 8m à 10m	 Encadrement asymétrique effectué d'une part par du bâti résidentiel de petit gabarit situé près de la voie et d'autre part par un bâti de gros gabarit éloigné de la voie. L'éloignement du bâti est dû au parterre végétal qui se trouve en façade. Recul de 8 m à 65 m. 	E25 - E64	
100m à 130m 119m à 163m 8m à 10m	 Encadrement asymétrique d'une part assuré par du bâti résidentiel de petit gabarit et d'autre part par un boisé éloigné de la voie. Recul de 8 m à 130 m. 		
P 113m à 13m 13m 15m	 Encadrement asymétrique assuré par des ensembles boisés, l'un situé près de la voie, l'autre éloigné. Recul de 2 m à 130 m. 	E19	
100m à 130m 113m à 13m (2)	 Encadrement asymétrique d'une part effectuée par ur couvert végétal peu dense situé près de la voie, derrière lequel peu se retrouver du bâti, et d'autre part par ur boisé éloigné de la voie. Recul de 2 m à 130 m. 	e	

Annexe 1Caractérisation des suites d'encadrement

	Type d'encadrement	Description du type	Suite	Photo
	11m à 13m	 Encadrement asymétrique, d'une part assuré par du bâti résidentiel très près de la voie. Type d'encadrement correspondant à l'ancien faubourg de Bergerville. Aucun élément précis n'assure l'encadrement de l'autre côté. Le regard se porte à l'infini. Recul bâti de 0 m à 3 m. 	E8	
	11 _{m à 13m} 8 _{m à 10m}	 Encadrement asymétrique assuré d'un côté par un bâti situé près de la voie. Aucun élément n'assure l'encadrement de l'autre côté. Le regard se porte à l'infini. Recul bâti de 8 m à 10 m. 	E24 - E56 - 558	
	T	 Encadrement asymétrique très lâche assuré par du couvert végétal situé près de la voie derrière lequel se trouve du bâti résidentiel d'un côté. Aucun élément n'assure l'encadrement de l'autre côté. Le regard se porte à l'infini. Recul végétal de 2 m à 5 m. 	E16 - E65	
/150	U 11m à 13m	 Encadrement très lâche, assuré d'un seul côté par du couvert végétal très peu dense. Le regard se porte à l'infini de part et d'autre de la voie. 	E65	

Annexe 1
Caractérisation des suites d'encadrement

Type d'encadrement	Description du type	Suite	Photo
14m à 15m	 Configuration associée au paysage autoroutier : passage du chemin Saint-Louis au-dessus de l'autoroute Henri IV et du boulevard Laurier . Viaduc. Aucun encadrement perceptible de la route. Le regard se porte vers l'infini. 	E - 57 - E59	
W 22m à 29m 8m à 10m	 Encadrement symétrique de la voie assuré par du bâti e du couvert végétal. Particularité: rue non symétrique à 3 voies. Typologie qui se trouve près de l'intersection à l'angle de Jean-de-Quen. Recul de 2 m à 10 m. 	E - 37	
X 8m à 10m 12m à 18m 30m à 32m 10m à 14m	 Encadrement symétrique assuré par du bâti appartenant à la séquence commerciale située prés de l'intersection Route de l'Église/Chemin Saint-Louis. Particularité: le chemin Saint-Louis a ici quatre voies asymétriques: une d'un côté et trois de l'autre. Recul de 8 m à 14 m. 	. F 4E	
12m à 30m 14m à 18m 45m à 60m Y	 Encadrement asymétrique assuré par du bâti appartenant à la séquence commerciale située prés de l'intersection Route de l'Église/Chemin Saint-Louis. Particularité: le chemin Saint-Louis a ici quatre voies asymétriques: une d'un côté et trois de l'autre. Recul de 12 m à 60 m. 	E - 46	

Annexe 1
Caractérisation des suites d'encadrement

Type d'encadrement	Description du type	Suite	Photo
10m à 12m 10m à 12m 22m 59m à 66m 9m à 10m 8m à 10m	 Encadrement symétrique assuré par du bâti et un boisé. Particularité:le chemin Saint-Louis est dédoublé de façon à créer une voie de desserte pour l'implantation de bâti résidentiel en retrait. Marge de recul variable. 		

Annexe 2Tableau de classification des percées visuelles

Unité 1 (Bergerville)

				Vug sur álámants	naturels lointains		Vue sur couverture vég	átala	,	Vue sur établissements h	umains
		Cote	Classification de la percée visuelle	Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1pt).	Vue sur boisé (Opt, 1pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres encadrant la vue (0 pt ou 1pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisa- tion importantes (1945) (0 pt ou 1pt).
	P1	2/10	Digne de mention				1		1		
	P2	6/10	Intéressante	2			1	1	1	1	
	Р3	3/10	Digne de mention						1	1	1
	P4	7/10	Remarquable	2	1	2	1	1			
	P5	3/10	Digne de mention						1	1	1
	P6	6/10	Potentiellement intéressante			2		1	1	1	1
	P7	6/10	Intéressante			2		1	1	1	1
/154	P8	4/10	Potentiellement intéressante		1				1	1	1
	P 9	9/10	Remarquable	2	1	2	1	1	1	1	

Annexe 2
Tableau de classification des percées visuelles

Unité 2 (Les Grands Domaines)

			Vue sur éléments	naturels lointains		Vue sur couverture vé	gétale	Vue sur établissements humains		
	Cote	Classification de la percée visuelle	Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (Opt, 1pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou1 pt).
P10	8/10	Remarquable	2	1	2	1	1		1	
P11	7/10	Intéressante	2		2		1		1	1
P12	9/10	Remarquable	2	1	2	1	1		1	1
P13	8/10	Potentiellement remarquable	2		2	1	1		1	1
P14	3/10	Potentiellement intéressante	2					1		

Annexe 2Tableau de classification des percées visuelles

Unité 3

				Vue sur éléments	naturels lointains		Vue sur couverture vég	étale		Vue sur établissements	humains
_		Cote	Classification de la percée visuelle	Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).
	P15	2/10	Digne de mention						1	1	
	P16	2/10	Digne de mention						1	1	
	P17	3/10	Digne de mention	2					1		
	P18	3/10	Potentiellement digne de mention				1		1	1	
	P19	5/10	Intéressante	2	1		1		1		
	P20	3/10	Potentiellement digne de mention				1		1	1	
	P21	3/10	Digne de mention	2	1						
/156	P22	5/10	Intéressante	2	1		1		1		
	P23	5/10	Intéressante	2	1		1		1		

Annexe 2
Tableau de classification des percées visuelles

Unité 5

			Vue sur éléments naturels lointains		V	ue sur couverture végétal	e	Vue sur établissements humains		
	Cote	Classification de la percée visuelle	Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (Opt, 1pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimoniaux ou d'un boisé d'intérêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou1 pt).
P24 à P30	4/10	Digne de mention	2		2					
P31 et P32	6/10	Intéressante	2		2				1	1
P33	3/10	Digne de mention	2	1						
P34	6/10	Potentiellement intéressante	2	1	2	1				

Annexe 2Tableau de classification des percées visuelles

Unité 6

				Vue sur éléments naturels lointains			Vue sur couverture vég	gétale	Vue sur établissements humains		
		Cote	Classification de la percée visuelle	Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).
	P35 à P37	2/10	Digne de mention	2							
	P38	3/10	Digne de mention	2	1						
	P39 à P44	2/10	Digne de mention	2							
	P45	3/10	Digne de mention	2				1			
	P46 et P47	2/10	Digne de mention	2							
	P48 à P54	3/10	Digne de mention	2				1			
	P55 et P56	2/10	Digne de mention	2							
/158	P57 à P59	3/10	Digne de mention	2				1			

Annexe 3
Tableau de classification des panoramas

Unité 1 (Bergerville)

				Vue sur éléments	naturels lointains		Vue sur couverture véç	iétale	Vue sur établissements humains			
පු Classification du ව panorama				Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	
Pa	1	6/10	Potentiellement intéressant	2		2	1	1				
Pa	2	6/10	Intéressant	2		2		1	1			
Pa3 9/10 Remarquable		2		2	1	1		1	1			
Pa	4	8/10	Remarquable	2		2	1	1		1	1	

Annexe 3
Tableau de classification des panoramas

Unité 2 (Les Grands Domaines)

			Vue sur éléments	naturels lointains		Vue sur couverture vég	étale	Vue sur établissements humains			
පු Classification du S panorama		Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).		
Pa5	8/10	Remarquable	2	1	2	1	1		1		
Pa6	7/10	Potentiellement intéressant	1		2	1	1		1	1	
Pa7	6/10	Intéressant			2	1	1		1	1	
Pa8	Pa8 8/10 Remarquable		2	1	1	1	1		1	1	
Pa9	6/10	Intéressant	2		2		1		1		

Annexe 3

Tableau de classification des panoramas

Unité 4 (Les Ponts)

		Vue sur éléments	naturels lointains		Vue sur couverture véç	jétale		Vue sur établissements l	numains
	೨ Classification du O panorama	Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).
Pa10	6/10 Intéressant	2	1	1				1	1
Pa11	4/10 Digne de mention		1	1				1	1

Annexe 3
Tableau de classification des panoramas

Unité 5

			Vue sur éléments naturels lointains			Vue sur couverture vég	étale	Vue sur établissements humains			
	ಭ Classification du S panorama		Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts)	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	
Pa12	Pa12 3/10 Digr		1						1	1	
Pa13	5/10	Intéressant			2	1	1		1		
Pa14 4/10 Digne d		Digne de mention	1	1					1	1	

Annexe 3

Tableau de classification des panoramas

Unité 6

			Vue sur éléments	naturels lointains		Vue sur couverture vég	étale	Vue sur établissements humains			
	Cote	Classification du panorama	Vue sur le fleuve et/ou la Rive-Sud (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Vue dégagée et sans obstruction (0 pt ou 1 pt).	Vue sur boisé (0 pt, 1 pt ou 2 pts).	Alignement d'arbres en- cadrant la vue (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'inté- rêt ou remarquable (0 pt ou 1 pt).	Enfilade bâtie qui encadre la vue (0 pt ou 1 pt).	Repère visuel bâti (ex. clôcher d'église, tour, etc.) (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	
Pa15	5/10	Intéressant	2	1			1	1			
Pa16	6/10	Intéressant	2	1	2		1				

Annexe 4
Tableau de classification et de qualification des séquences visuelles

Unité 1(Bergerville)

					Encadrement de la du corrido		Éléments nat	urels participant à l'ambiance	du parcours	Éléments humains participa	· ·
	Cotes	Points bonis*	Cotes finales	Classification de la séquence visuelle.	Encadrement de la voie serré et continu (0pt, 1,5 pt ou 3 pts).	Présence d'un boisé participant à l'encadrement (0 pt ou 1 pt).	Présence de couvert végétal participant à l'ambiance sans qu'il n'encadre nécessaire- ment la voie (0 pt, 1 pt ou 2 pt).	Présence de quelques à plu- sieurs arbres patrimoniaux ou d'un boisé d'intérêt ou remar- quable à proximité de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence d'une canopée arborescente au-dessus de la voie (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	Bâti implanté afin que la façade principale du bâti- ment donne sur le chemin Saint-Louis (0 pt ou 1pt).
S1	9/10	0/2	9/10	Potentiellement remarquable	3	1	2	1	1	1	
S2	8,5/10	1/2	9,5/10	Potentiellement remarquable	1,5	1	2	1	1	1	1
S3	4/10	1/2	4/10	Potentiellement intéressante			1	1		1	1
S4	3/10	1/2	4/10	Potentiellement intéressante			1			1	1
S5	9/10	2/2	10/10	Remarquable	3		2	1	1	1	1
S6	10/10	1,75/2	10,75/10	Remarquable	3	1	2	1	1	1	1
S7	5,5/10	1/2	6,5/10	Potentiellement intéressante	1,5		2			1	1

/166

^{*} Des points bonis, à concurrence de deux points, sont alloués pour les perspectives visuelles afin d'ajouter un éléments plus sensible à la pondération des séquences. Les points obtenus pour les perspectives visuelles sont additionnés à la pondération des séquences visuelles pour donner la cote apparaissant dans le tableau. Par ailleurs, plus il y a de perspectives visuelles dans une séquence, plus elles s'additionnent entre elles. Une perspective visuelle digne de mention obtient 0,75 point; intéressant 1,25 points et remarquable 1,5 points. Les panoramas détiennent une valeur plus élevée parce qu'ils se produisent généralement sur une plus longue distance.

Unité 2 (Les Grands Domaines)

					Encadrement de tion du cor	la voie, constitu- ridor visuel.		Éléments naturels partic	ipant à l'ambiar	nce du parcours		Éléments humains participant à la co- hérence du parcours		
	Cotes	Points bonis*	Cotes finales	Classification de la séquence visuelle.	Encadrement de la voie serré et continu (Opt, 1 pt ou 2 pt).	Présence d'un boisé participant à l'encadrement (0 pt ou 1 pt).	Présence de couvert végétal participant à l'ambiance sans qu'il n'encadre nécessaire- ment la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patri- moniaux ou d'un boisé d'intérêt ou remarquable à proximité de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence d'un parterre végétal en approche de bâti (0 pt ou 1 pt).	Axes végétaux perpendiculaires au chemin Saint-Louis marquant les limites des grandes proprié- tés (0 pt ou 1 pt).	Présence d'une canopée arborescente au-dessus de la voie (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	Bâti implanté afin que la façade prin- cipale du bâtiment donne sur le che- min Saint-Louis (0 pt ou 1pt).	
S8	8/10	2/2	10/10	Remarquable	2		1	1	1	1	1		1	
S 9	8/10	1,5/2	9,5/10	Potentiellement remarquable	1	1	1	1	1	1		1	1	
S10	9/10	2/2	11/10	Remarquable	2	1	1	1	1	1		1	1	
S11	6,25/10	2/2	8,25/10	Intéressante	1			1	1	1		1	1	
S12	6/10	2/2	8/10	Intéressante	1	1		1		1		1	1	

^{*} Des points bonis, à concurrence de deux points, sont alloués pour les perspectives visuelles afin d'ajouter un éléments plus sensible à la pondération des séquences. Les points obtenus pour les perspectives visuelles sont additionnés à la pondération des séquences visuelles pour donner la cote apparaissant dans le tableau. Par ailleurs, plus il y a de perspectives visuelles dans une séquence, plus elles s'additionnent entre elles. Une perspective visuelle digne de mention obtient 0,25 point; intéressante 0,5 point; remarquable 1,5 points. Les panoramas détiennent une valeur plus élevée parce qu'ils se produisent généralement sur une plus longue distance.

Annexe 4
Tableau de classification et de qualification des séquences visuelles

Unité 3

						Encadrement de la v corridor	-	Éléments nature	els participant à l'ambiance du p	arcours	Éléments humains participant à la cohérence de parcours		
		Cotes	Points bonis*	Cotes finales	Classification de la séquence visuelle.	Encadrement moyen- nement éloigné de la voie et continu (Opt, 1,5 pt ou 3 pt).	Encadrement bâti de chaque côté de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence de couvert végé- tal participant à l'ambiance sans qu'il n'encadre néces- sairement la voie (0 pt, 1pt ou 2 pt).	Présence de quelques à plu- sieurs arbres patrimoniaux ou d'un boisé d'intérêt ou remar- quable à proximité de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence d'une canopée arbores- cente au-dessus de la voie (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	Bâti implanté afin que la façade principale du bâti- ment donne sur le chemin Saint-Louis (0 pt ou 1pt).	
	S13	5/10	0,25/2	5,25/10	Intéressante	3		2	1				
	S14	2,5/10	0/2	2,5/10	Potentiellemt digne de mention	1,5	1						
	S15	7/10	0,25/2	7,25/10	Intéressante	3	1	1	1		1		
	S16	8/10	0,25/2	8,25/10	Intéressante	3	1	2	1		1		
	S17	8/10	0,5/2	8,25/10	Intéressante	3	1	2		1		1	
	S18	5,25/10	0,75/2	6/10	Potentiellement intéressante	1,25	1	1		1		1	
	S19	2/10	1,25/2	3,25/10	Potentiellement Digne de mention		1					1	
/168	S20	5,5/10	1/2	6,5/10	Intéressante	2,5		1	1	1			

^{*} Des points bonis, à concurrence de deux points, sont alloués pour les perspectives visuelles afin d'ajouter un éléments plus sensible à la pondération des séquences. Les points obtenus pour les perspectives visuelles sont additionnés à la pondération des séquences visuelles pour donner la cote apparaissant dans le tableau. Par ailleurs, plus il y a de perspectives visuelles dans une séquence, plus elles s'additionnent entre elles. Une perspective visuelle digne de mention obtient 0,25 point; intéressante 0,5 point; remarquable 1,5 points. Les panoramas détiennent une valeur plus élevée parce qu'ils se produisent généralement sur une plus longue distance.

Unité 4 (Les Ponts)

					Encadrement de la vo corridor v		Éléments naturels participant à l'ambiance du parcours			· ·	cipant à la cohérence du cours
	Cotes	Points bonis*	Cotes finales	Classification de la séquence visuelle.	Encadrement moyenne- ment éloigné de la voie et continu (Opt, 1,5 pt ou 3 pt).	Encadrement bâti de chaque côté de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence de couvert végé- tal participant à l'ambiance sans qu'il n'encadre nécessairement la voie (0 pt, 1 pt ou 2 pt).	Présence de quelques à plu- sieurs arbres patrimoniaux ou d'un boisé d'intérêt ou remar- quable à proximité de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence d'une cano- pée arborescente au-dessus de la voie (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisa- tion importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	Bâti implanté afin que la façade principale du bâti- ment donne sur le chemin Saint-Louis (0 pt ou 1pt).
S21	3,25/10	0/2	3,25/10	Potentiellement digne de mention	1,5	1					1
S22	N/A	2/2	N/A	Intéressante en tant qe séquence autoroutière							
S23	3,25/2	0/2	3,25/10	Potentiellement digne de mention	1,5	1					1

^{*} Des points bonis, à concurrence de deux points, sont alloués pour les perspectives visuelles afin d'ajouter un éléments plus sensible à la pondération des séquences. Les points obtenus pour les perspectives visuelles sont additionnés à la pondération des séquences visuelles pour donner la cote apparaissant dans le tableau. Par ailleurs, plus il y a de perspectives visuelles dans une séquence, plus elles s'additionnent entre elles. Une perspective visuelle digne de mention obtient 0,75 point; intéressant 1,25 points et remarquable 1,5 points. Les panoramas détiennent une valeur plus élevée parce qu'ils se produisent généralement sur une plus longue distance.

Annexe 4
Tableau de classification et de qualification des séquences visuelles

Unité 5

					Encadrement de la voi corridor vi		Éléments naturels participant à l'ambiance du parcours			Éléments humains participant à la cohérence du parcours		
	Cotes	Points bonis*	Cotes finales	Classification de la séquence visuelle.	Encadrement moyenne- ment éloigné de la voie et continu (0pt, 1,5 pt ou 3 pt). Encadrement bâti de chaque côté de la voie (0 pt ou 1 pt).		Présence de couvert végé- tal participant à l'ambiance sans qu'il n'encadre nécessairement la voie (0 pt,1 pt ou 2 pt).	Présence de quelques à plu- sieurs arbres patrimoniaux ou d'un boisé d'intérêt ou remar- quable à proximité de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence d'une canopée arborescente au-dessus de la voie (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburbanisa- tion importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	Bâti implanté afin que la façade principale du bâti- ment donne sur le chemin Saint-Louis (0 pt ou 1pt).	
S24	6/10	2/2	8/10	Intéressante	3	1	2					
S25	4/10	2/2	6/10	Potentiellement intéressante		1	1	1			1	
S26	6/10	0,75/2	6,75/10	Intéressante	3		2				1	
S27	3/10	0,5/2	3,5/10	Digne de mention			1		1		1	

/170

^{*} Des points bonis, à concurrence de deux points, sont alloués pour les perspectives visuelles afin d'ajouter un éléments plus sensible à la pondération des séquences. Les points obtenus pour les perspectives visuelles sont additionnés à la pondération des séquences visuelles pour donner la cote apparaissant dans le tableau. Par ailleurs, plus il y a de perspectives visuelles dans une séquence, plus elles s'additionnent entre elles. Une perspective visuelle digne de mention obtient 0,75 point; intéressant 1,25 points et remarquable 1,5 points. Les panoramas détiennent une valeur plus élevée parce qu'ils se produisent généralement sur une plus longue distance.

Unité 6

					Encadrement de la	voie, constitution	du corridor visuel.	Éléments naturel:	s participant à l'ambiance d	u parcours	Éléments humains participant à la cohé- rence du parcours		
	Cotes	Points bonis*	Cotes finales	Classification de la séquence visuelle.	Encadrement moyennement éloigné de la voie et continu (0pt, 1,25 pt ou 2,5 pt).	Encadrement bâti de chaque côté de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence d'un boisé participant à l'encadrement (0 pt ou 1 pt).	Présence de couvert végétal participant à l'ambiance sans qu'il n'encadre nécessaire- ment la voie (0 pt,1 pt ou 2 pt).	Présence de quelques à plusieurs arbres patrimo- niaux ou d'un boisé d'intérêt ou remarquable à proximité de la voie (0 pt ou 1 pt).	Présence d'une canopée arbores- cente au-dessus de la voie (0 pt ou 1 pt).	Bâti historique datant d'avant les premières phases de suburba- nisation importantes (1945) (0 pt ou 1 pt).	Bâti implanté afin que la façade prin- cipale du bâtiment donne sur le che- min Saint-Louis (0 pt ou 1pt).	
S28	7/10	0,75/2	7,75/10	Intéressante	3	1		2				1	
S29	7/10	0/2	7/10	Intéressante	3		1	2				1	
S30	7/10	0,25/2	7,25/10	Intéressante	3	1		2				1	
S31	8/10	2/2	10/10	Remarquable	3		1	2	1			1	
S32	9/10	2/2	11/10	Remarquable	3	1		2	1	1		1	
S33	7/10	2/2	9/10	Remarquable	3	1		2	1				

^{*} Des points bonis, à concurrence de deux points, sont alloués pour les perspectives visuelles afin d'ajouter un éléments plus sensible à la pondération des séquences. Les points obtenus pour les perspectives visuelles sont additionnés à la pondération des séquences visuelles pour donner la cote apparaissant dans le tableau. Par ailleurs, plus il y a de perspectives visuelles dans une séquence, plus elles s'additionnent entre elles. Une perspective visuelle digne de mention obtient 0,25 point; intéressante 0,5 point; remarquable 1point, alors qu'un panorama digne de mention obtient 0,75 point; intéressant 1,25 points et remarquable 1,5 points. Les panoramas détiennent une valeur plus élevée parce qu'ils se produisent généralement sur une plus longue distance.